PARIS

Portrait social du 5e arrondissement

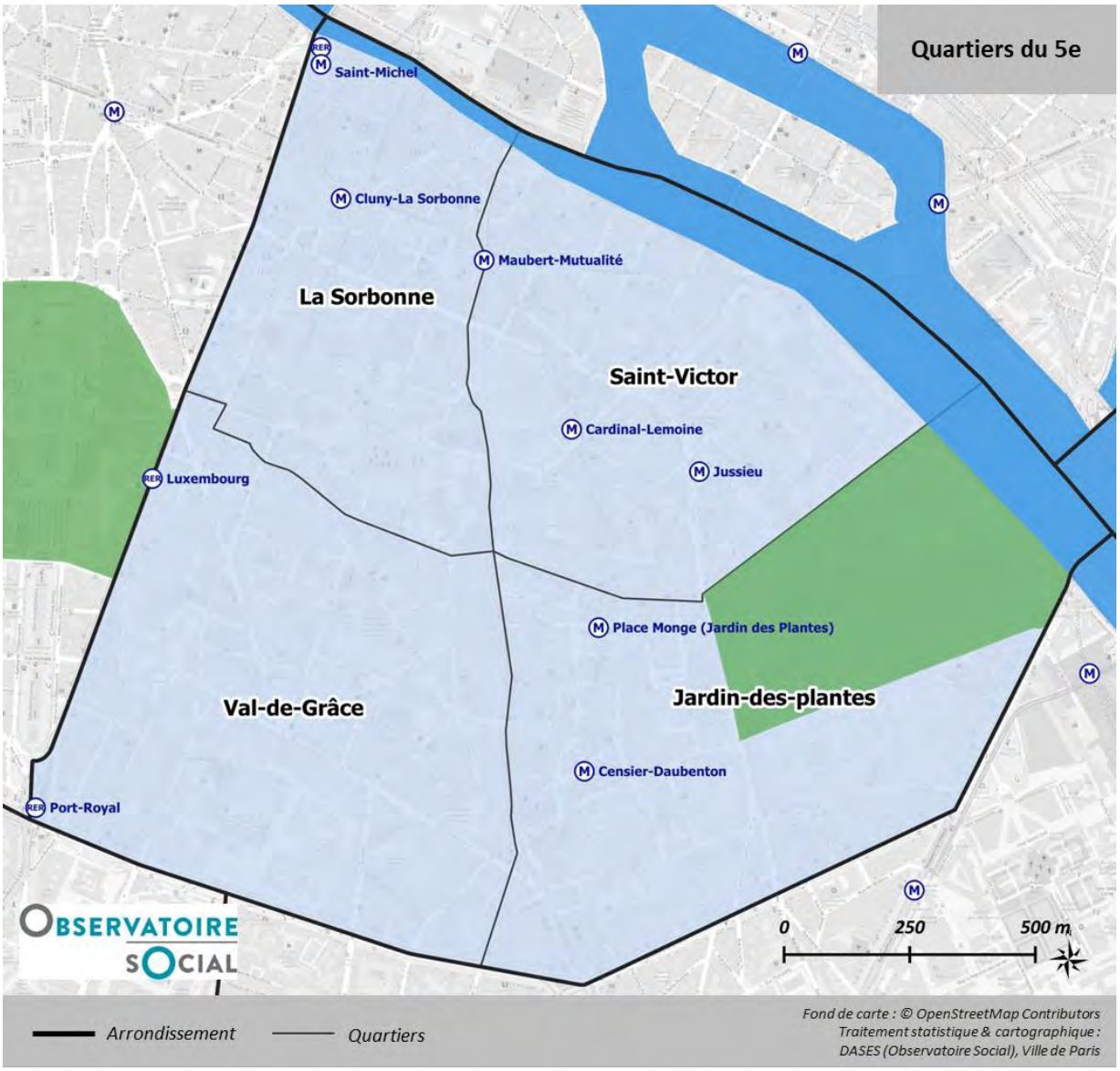

OBSERVATOIRE SOCIAL

Synthèse

Avec **58 850 habitant·e·s** en 2017, le 5e arrondissement connait une légère diminution de sa population ces dernières décennies, à l'image de la capitale. Il se distingue des autres arrondissements parisiens par son **visage multigénérationnel : les séniors et les jeunes y sont notamment surreprésentés.** En effet, la présence sur le territoire d'un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur y attire une population étudiante nombreuse : les 15-24 ans représentent ainsi 19 % de la population de l'arrondissement, contre 13 % de la population parisienne.

Ainsi, le 5e compte plus de ménages d'une personne qu'en moyenne dans la capitale, allant de pair avec **un parc de logements particulier : beaucoup de studios** (près de 3 résidences principales sur 10), **mais également de logements considérés comme inconfortables** (sans douche, ni salle de bain), en raison notamment d'un parc beaucoup plus ancien. Par ailleurs, en dépit d'une hausse du nombre de logements sociaux sur le territoire, leur part reste faible : 9 % des résidences principales en 2017, une proportion deux fois moins élevée qu'à Paris.

D'autre part, le territoire est marqué par un **double phénomène de vieillissement de la population et de gérontocroissance** (augmentation du nombre de séniors) : les 65 ans et plus y composent 20 % de la population (contre 17 % à l'échelle parisienne). Si le **niveau de vie des séniors du 5e est relativement aisé** comparé à leurs pairs parisiens, ils présentent des caractéristiques de vulnérabilité en termes d'isolement (et de sous-occupation de grands logements), ainsi que de perte d'autonomie ; l'arrondissement enregistrant l'une des plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires de l'APA-Domicile ces dernières années.

En outre, **le 5e arrondissement devient de plus en plus familial** : contrairement à la tendance parisienne, le nombre de familles avec enfants y augmente entre 2012 et 2017. Leur typologie reste globalement moins vulnérable qu'en moyenne à Paris, avec moins de familles monoparentales qu'à l'échelle de la capitale (16 % VS 19 % des ménages parisiens en famille), et également moins de familles nombreuses (7 % VS 8 %).

Globalement, les indicateurs relatifs à l'emploi sont logiquement le reflet de la population du 5e : du fait de la surreprésentation de séniors et d'étudiants, **le taux d'activité du 5e est faible** comparé à la moyenne parisienne (72 % contre 78 %). Et l'arrondissement compte **une forte proportion de salariés occupant un emploi à temps partiel, ou ayant un contrat de travail précaire (1 salarié sur 5).** Néanmoins, **le chômage est relativement moins préoccupant qu'à Paris** : au recensement de 2017, le taux de chômage des 15-64 ans s'élève à 9,6 %, soit environ 2 points de moins qu'à Paris. En effet, **la population de l'arrondissement présente moins de caractéristiques de vulnérabilité socio-économique** : les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont largement surreprésentées (56 % contre 46 % de la population active parisienne), et les niveaux de diplômes élevés (avec seulement 10 % de la population sortie du système scolaire sans aucun diplôme). Ainsi, les ménages de l'arrondissement affichent un revenu annuel médian élevé, de 33 350 € en 2017, soit 6 000 € de plus qu'à Paris. Dès lors, **seulement 11 % de la population de l'arrondissement vit sous le seuil de pauvreté**, contre 15 % des Parisien·ne·s. Les **ménages de personnes seules sont néanmoins plus fragiles** : le taux de pauvreté s'y élève à 18 %, soit 3 points de plus qu'à Paris, en raison notamment des ménages de jeunes encore en études.

À l'échelle infra-territoriale, les quartiers de la Sorbonne et, à fortiori, du Jardin des Plantes se distinguent par une plus grande fragilité économique. Le quartier Val-de-Grâce concentre quant à lui une plus grande proportion de cadres, mais également d'inactifs et de ménages aux revenus élevés.

Typologie sociale des quartiers du 5e

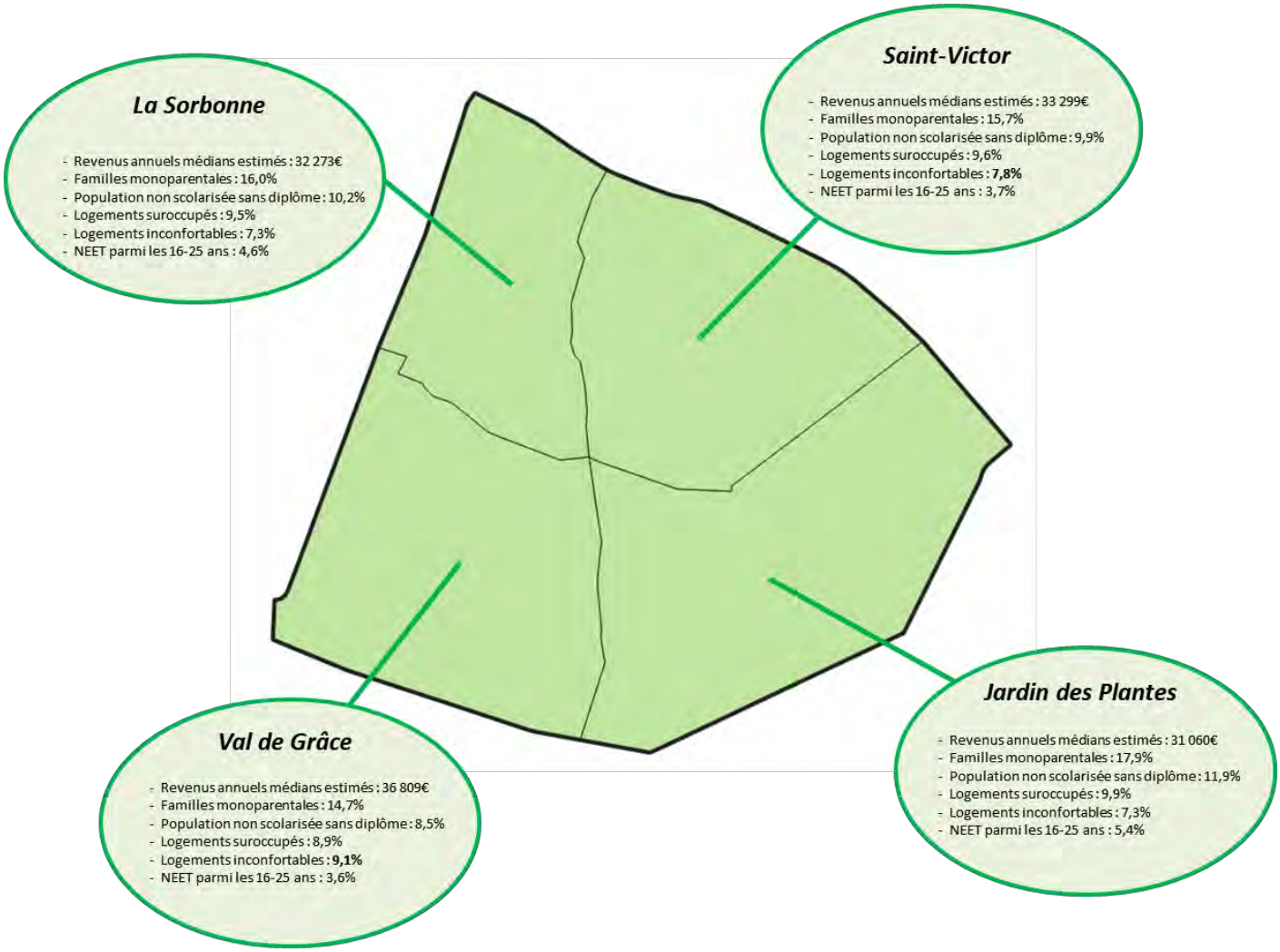

Indicateurs de précarité faibles : *indice < 1,05*
Indicateurs de précarité modérés : *indice entre 1,05 et 1,20*
Indicateurs de précarité élevés : *indice > 1,20*

Valeurs de comparaison parisiennes :

- Revenus annuels médians estimés : 27 400€
- Familles monoparentales : 18,8%
- Population non scolarisée sans diplôme : 17,1%
- Logements suroccupés : 12,4%
- Logements inconfortables : 7,4%
- NEET parmi les 16-25 ans : 8,8%

L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. L'indice est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie des ménages (revenu disponible médian estimé)
- Les familles monoparentales
- La population sans diplôme
- Les logements suroccupés
- Les logements inconfortables (résidences principales sans salle de bain ni douche)
- Les NEET de 16-25 ans (jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation)

La comparaison des quartiers se fait à l'échelle parisienne et non à l'échelle de l'arrondissement : l'objectif est d'identifier les quartiers les plus vulnérables au sein de l'ensemble des territoires de la capitale.

L'indice est calculé en comparant les 6 indicateurs aux moyennes parisiennes : la valeur de référence de l'indice parisien est de 1 ; elle est comparée avec la valeur de l'indice pour chaque quartier, entre 0,65 et 1,91. Plus la valeur de cet indice est élevée, plus l'intensité de la précarité sociale et économique est importante sur un quartier, et inversement.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	5e		Paris	
		effectif	%	effectif	%
Démographie	Population (2017)	58 850		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	8 317	14%	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	9 148	16%	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	5 615	10%	170 331	8 %
	Évolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)	-1 329	-0,4%	- 53 095	- 0,5 %
	Population de nationalité étrangère (2017)	7 205	12%	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	23 169 hab/km²		25 247 hab/km²	
Ménages Familles Logement	75 ans et + vivant seuls (2017)	2 770	52%	82 902	51 %
	Familles monoparentales (2017)	2 110	16%	96 618	19 %
	Familles nombreuses (2017)	856	7%	42 808	8 %
	Résidences principales locatives HLM (2017)	2 916	9%	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	3 076	9%	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	2 583	8%	84 257	7 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible (2017)	33 350		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	11%		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	1 827	16%	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2021)	77		2 829	
Catégories socioprofessionnelles	Ouvriers parmi les 15 ans et plus (2017)	1 191	2%	80 965	4 %
	Employés parmi les 15 ans et plus (2017)	4 111	8%	230 957	12 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les 15 ans et plus (2017)	16 759	32%	551 898	29 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	4 015	10%	271 571	17 %
Emploi / Chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	2 794	10%	140 723	12 %
	Demandeurs d'emploi en fin de mois, en catégorie ABC (Pôle Emploi) (31/12/19)	3 493		198 117	
	Salariés en contrats précaires (CDD, Stage, Apprentissage, Contrats aidés) (2017)	4 455	20%	145 838	16 %
	NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) parmi les 16-25 ans (2017)	523	4%	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	891		62 927	
	Population couverte par le RSA parmi la population globale (31/12/2017)	1 231	2%	101 892	5 %
	Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	6 858		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf parmi les résidents (31/12/2016)	8 260	15%	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AEEH parmi les - de 20 ans (2019)	160	15 pour 1000	10 169	24 pour 1 000
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	522	14 pour 1000	31 178	22 pour 1 000
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et + (31/12/2019)	456	3%	18 253	4 %
	Enfants mineurs bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert (2019) **hors MNA et situations non parisiennes/ non territorialisées*	44	5,3 pour 1 000	3 930	10,8 pour 1 000
	Enfants mineurs confiés à l'ASE (2019) **hors MNA et situations non parisiennes/ non territorialisées*	11	1,3 pour 1 000	2 106	5,8 pour 1 000

Sommaire

1. Démographie & Familles 8
Population du 5e arrondissement 8
Une baisse de la population depuis une dizaine d'années, due à un solde migratoire négatif 8
Une surreprésentation des étudiants et des séniors 8
Une densité de population relativement faible 9
Ménages et familles 10
Un arrondissement de plus en plus familial, malgré une forte proportion de ménages d'une personne 10
Une augmentation du nombre de familles avec ou sans enfants 10
Une sous-représentation des familles nombreuses et monoparentales 11
Les familles du 5e ont moins recours aux prestations CAF que les familles parisiennes, en particulier les familles monoparentales 12
Un nombre d'enfants stable, malgré des évolutions contrastées selon les classes d'âges 12
Une forte surreprésentation des 15-24 ans 12
Les ménages d'une personne : un sur cinq est âgé de moins de 25 ans 13
2. Logements 14
La structure du parc de logements 14
Une augmentation du nombre de résidences secondaires malgré la baisse du nombre de logements 14
Une forte proportion de ménages ayant emménagé il y a moins de 2 ans 15
Les résidences principales 15
Une surreprésentation des studios parmi les résidences principales 15
Moins de résidences principales suroccupées qu'à Paris 16
Avec un parc de logements ancien, une proportion de logements inconfortables relativement élevée 16
Des locataires de moins en moins nombreux au profit des propriétaires 17
Le parc de logements sociaux 18
Une faible proportion de logements locatifs sociaux 18
Aides au logement et prévention des expulsions 19
Des bénéficiaires du FSL Habitat plus jeunes qu' à Paris 20
La grande exclusion 22
Sans-abrisme : les personnes en situation de rue lors de la Nuit de la Solidarité 22
Hébergement et dispositifs de veille et d'urgence sociale 23
3. Précarité et insertion 24
Catégories socioprofessionnelles et revenus 24
Un arrondissement de cadres et professions intellectuelles 24
Un niveau de vie supérieur à celui des Parisien·ne·s 24
Un taux de pauvreté globalement plus faible qu'à Paris, à l'exception des ménages isolés 25
Une faible dépendance aux prestations sociales 26
Activité, emploi et chômage 27

Une population très diplômée 27
Une surreprésentation des inactifs retraités et étudiants 27
Un arrondissement particulièrement concerné par l'emploi précaire 27
Mais moins touché par le chômage 28
Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi : plus qualifiés que la moyenne parisienne 29
Recours aux prestations et aides sociales 30
Le recours au RSA : une surreprésentation des jeunes et des hommes 30
Le recours à l'aide sociale facultative de la Ville de Paris 31
Focus : activité et précarité des jeunes du 5e arrondissement 32
Une part de jeunes NEET faible, mais en augmentation 32
4. Personnes âgées 34
Des séniors surreprésentés dans le 5e, et un vieillissement continu de la population 34
Les séniors du 5e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement 35
Précarité et logement 35
Un niveau de vie nettement supérieur à celui des séniors parisiens 35
Une part de séniors en logement inconfortable légèrement plus élevée qu'à Paris 35
Peu de séniors bénéficiant de l'ASPA et des aides facultatives de la Ville de Paris 36
Isolement et perte d'autonomie 37
Une proportion de seniors isolés dans un grand logement plus élevée qu'à Paris 37
Un rapport aidants/aidés moins élevé qu'à Paris, et un phénomène de cohabitation intergénérationnelle moins présent 37
Un nombre croissant de bénéficiaires de l'APA à domicile 38
Indice composite de vulnérabilité 39
Cartographie de l'offre destinée aux séniors 40
5. Personnes en situation de handicap 41
Les enfants en situation de handicap 41
Les enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) : un nombre relativement faible mais en forte augmentation ces dernières années 41
Par rapport à Paris, une légère surreprésentation des familles biparentales bénéficiaires de l'AEEH 42
Un niveau de vie bien plus élevé que dans la capitale 42
Un recours aux aides sociales beaucoup moins important pour les familles du 5e 43
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) 43
Une faible proportion d'adultes reconnus en situation de handicap et bénéficiant de l'AAH 43
Des bénéficiaires de l'AAH plus jeunes dans le 5e 44
Moins de 4 bénéficiaires AAH sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté 44
Accompagnement et aide sociale à destination des personnes en situation de handicap 45
Une très faible proportion de bénéficiaires de la PCH sur le territoire 45
Un recours important aux aides de la Ville de Paris 45

Les établissements à destination des personnes en situation de handicap 46
Les services d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap 47
6. Prévention et protection de l'enfance 48
L'aide sociale aux familles 48
Les aides aux familles vulnérables au titre de la protection de l'enfance 48
Les services sociaux scolaires 48
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire 48
L'entrée dans la protection de l'enfance : les informations préoccupantes 48
Les mesures éducatives de milieu ouvert 49
L'accueil des enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) 50
Les services parisiens de protection de l'enfance 51
Glossaire 52
Méthodologie et sources 54

1. Démographie & Familles

Population du 5e arrondissement

Une baisse de la population depuis une dizaine d'années, due à un solde migratoire négatif

Au 1er janvier 2017, le 5e arrondissement compte 58 850 habitants. À l'image de ce qui s'observe à Paris, **la tendance actuelle à l'échelle de l'arrondissement est à la baisse**, avec une diminution du nombre d'habitants entre 2012 et 2017 : -0,4 % par an en moyenne, soit 1 329 habitants de moins.

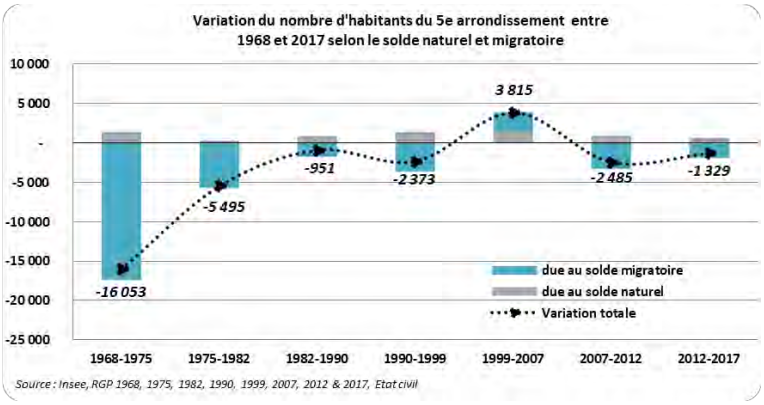

Le solde naturel étant relativement stable et positif depuis 1968, les fluctuations de la population sont **essentiellement dues aux variations du solde migratoire, elles-mêmes expliquées par la variation du parc de logements**. En effet, la baisse du nombre d'habitants sur les cinq dernières années est du même ordre que la diminution du nombre de résidences principales (-0,6 %/an). À l'inverse, la seule hausse de population observée dans le 5e depuis 1968 correspond à la période de croissance du parc résidentiel (1999-2007).

À l'échelle infra-territoriale, **la population a diminué au sein de la majorité des IRIS du 5e arrondissement** entre 2012 et 2017. Durant cette période, les quartiers du nord de l'arrondissement, et notamment **le quartier Saint Victor et celui de la Sorbonne, enregistrent les diminutions de population les plus importantes (jusqu'à -4 %/an).** Les quartiers du sud de l'arrondissement connaissent à l'inverse une augmentation de leur nombre d'habitants sur cette même période pouvant atteindre jusqu'à + 3 %/an.

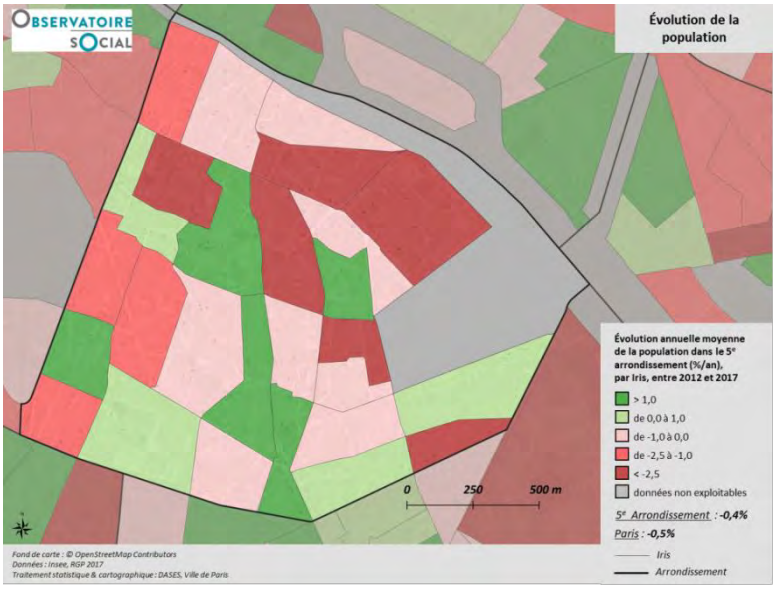

Une surreprésentation des étudiants et des séniors

La population du 5e se distingue de celle de la capitale par **une surreprésentation à la fois des jeunes et des personnes âgées.** Les 15-24 ans représentent ainsi 19 % de la population de l'arrondissement, contre 13 % de la population parisienne en 2017. De la même manière, les séniors de 65 ans ou plus représentent 20 % de la population de l'arrondissement (17 % à Paris). Par opposition, seulement un tiers des habitants du 5e sont âgés de 30-59 ans, contre 41 % des parisiens.

Le 5e se caractérise ainsi par une population en moyenne plus âgée qu'à Paris (41,4 ans contre 40,4 ans).

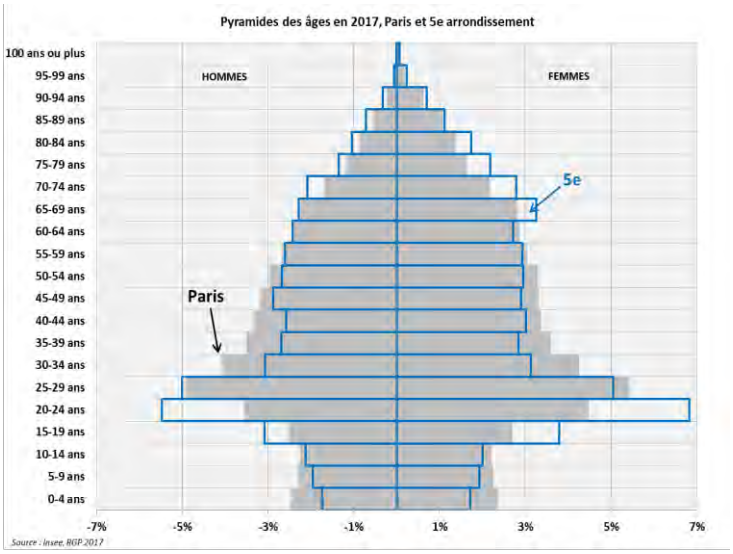

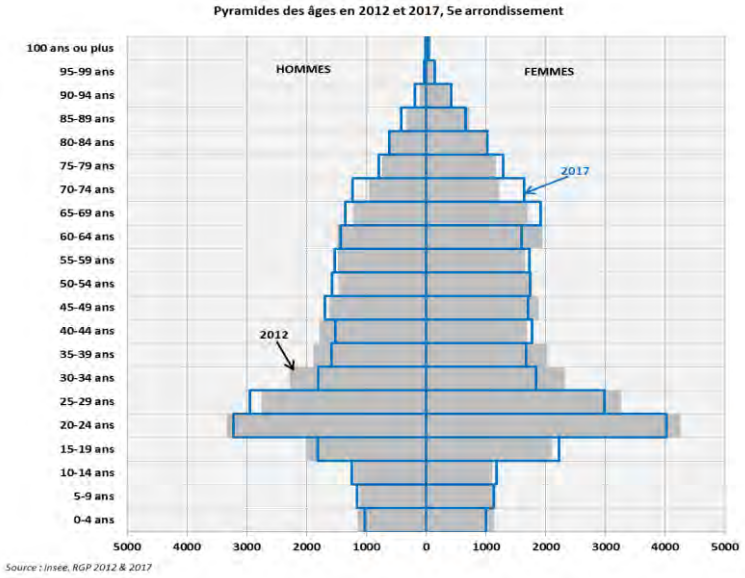

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne ou autrement dit l'âge moyen au décès. Elle est légèrement plus élevée chez les habitants du 5e que dans la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint ainsi 89 ans chez les femmes (contre 87 ans à l'échelle parisienne) et 83 ans chez les hommes (contre 82 à l'échelle parisienne), soit **entre 1 et 2 ans d'espérance de vie en plus pour les habitants de l'arrondissement.**

Une densité de population relativement faible

En 2017, **la densité de population du 5e arrondissement, 23 169 habitants/km²**, est moins importante qu'à l'échelle parisienne (25 247 hab/km²), elle-même 25 fois plus importante qu'en Ile-de-France. Au sein du territoire, c'est dans le sud-ouest du 5e que cette densité est la plus élevée, atteignant 27 822 hab/km² dans le quartier Val-de-Grâce.

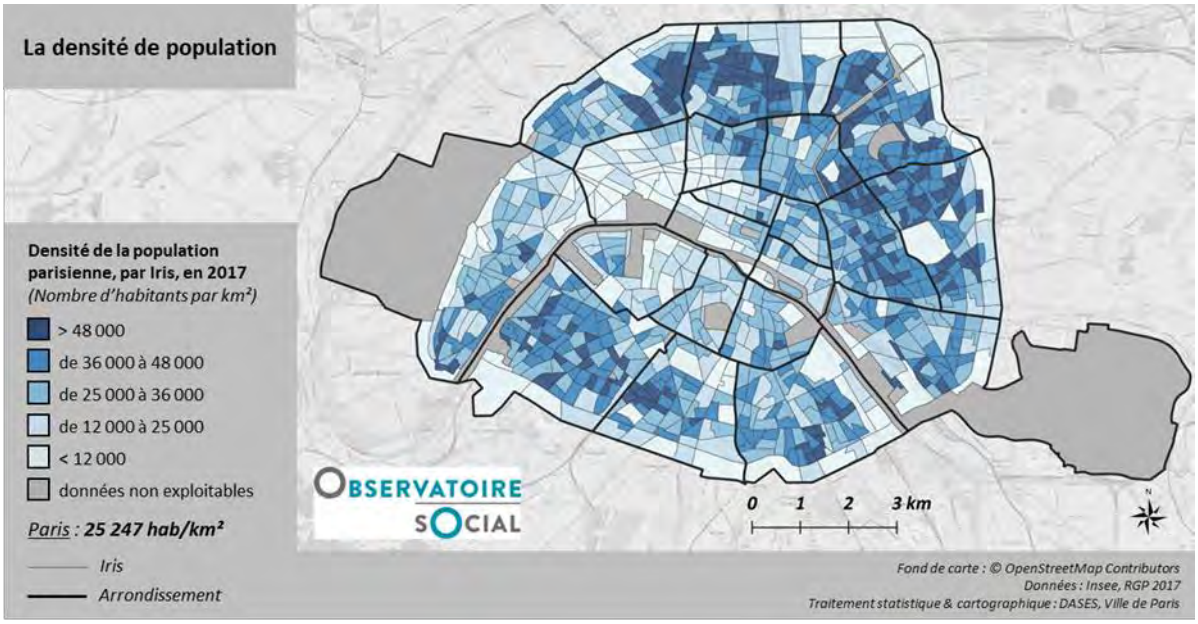

Ménages et familles

Un arrondissement de plus en plus familial, malgré une forte proportion de ménages d'une personne

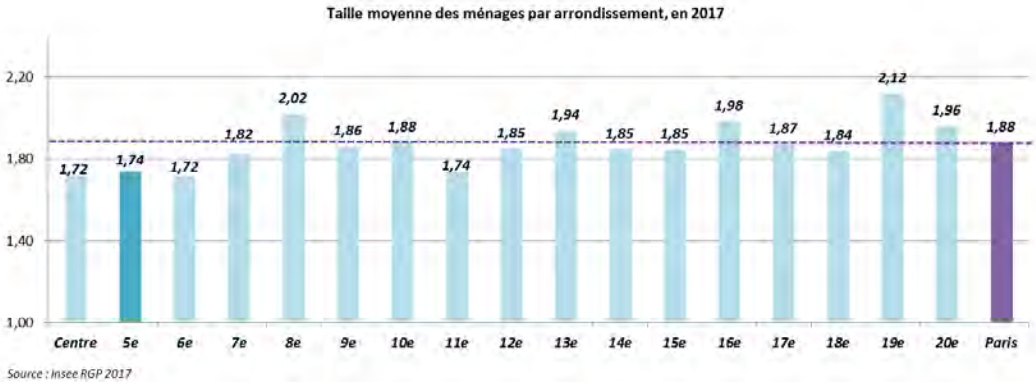

En 2017, le 5e arrondissement compte près de **32 500 ménages**. La taille moyenne des ménages de l'arrondissement est de **1,74 personne par résidence principale**, soit un nombre moyen plus faible que dans la capitale (1,88).

Cette spécificité s'explique notamment par le profil des ménages de l'arrondissement : les familles (couples avec ou sans enfant, ou familles monoparentales) y sont sous-représentées. Elles composent en effet **40 % des ménages,** contre 45% à l'échelle parisienne. À contrario, **plus de la moitié des ménages (56 %) sont composés d'une seule personne** dans le 5e ; une tendance plus accentuée qu'à Paris (51 %). À noter qu'aux échelles régionale et nationale, le profil moyen des ménages s'oppose très nettement à la typologie parisienne, avec seulement un tiers de ménages d'une seule personne et une majorité de familles (respectivement 60% en Ile-de France et 62% en France métropolitaine).

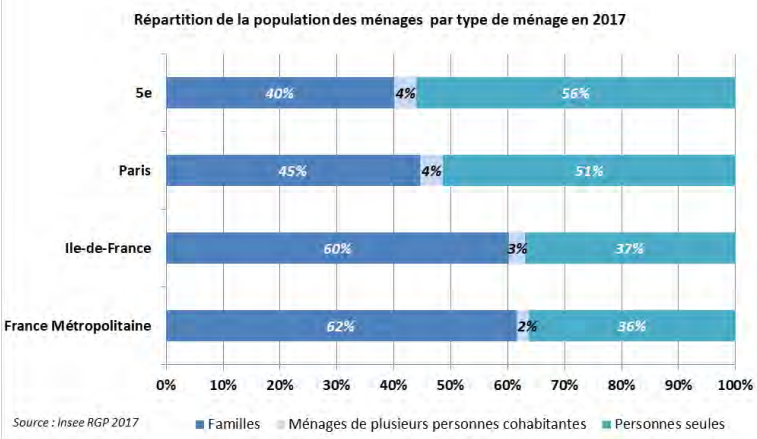

Entre 2012 et 2017, le nombre de ménages a diminué de -0,6 %/an en moyenne, soit environ 1 000 ménages de moins, en lien avec la baisse du nombre d'habitants. Néanmoins, cette baisse concerne surtout les ménages d'une personne (-0,8 %/an en moyenne), tandis que le nombre de ménages en familles a augmenté (+0,6%/an). Enfin, les ménages de plusieurs personnes cohabitantes (hors familles) enregistrent une forte diminution sur la même période (- 7,4 % soit 600 ménages de moins).

Si la tendance observée sur ces cinq dernières années se poursuit, le profil des ménages du 5e arrondissement devrait tendre vers le profil moyen parisien, avec un nombre de personnes seules moins important qu'aujourd'hui, au profit d'une part plus importante de familles.

Une augmentation du nombre de familles avec ou sans enfants

Dans le 5e, près de **la moitié des 13 000 familles sont des couples sans enfant (49 %)** ; une proportion bien plus importante que celles observées à l'échelle de la capitale (43 %) et de l'Ile-de-France (35 %).

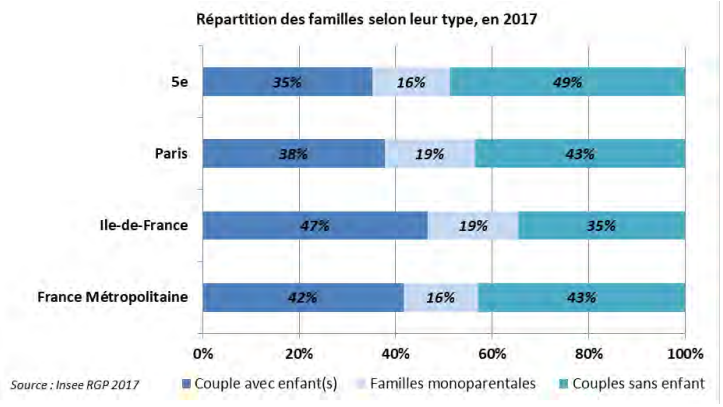

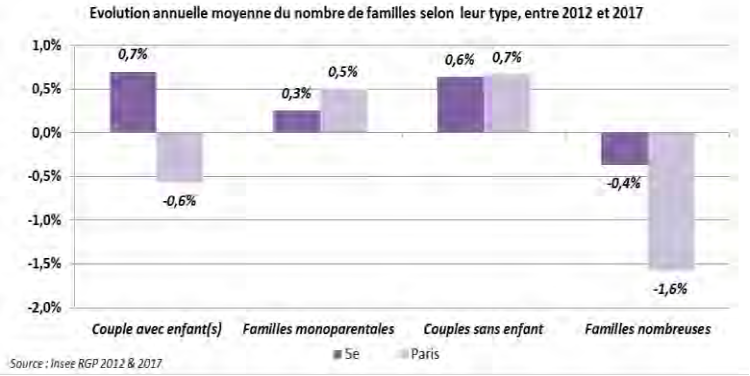

Entre 2012 et 2017, le nombre de familles a augmenté de + 0,6 % par an en moyenne dans le 5e arrondissement, alors qu'il est resté globalement stable dans la capitale (+ 0,1 %/an). L'évolution du nombre de couples sans enfant (+ 0,6%) suit la tendance parisienne sur cette période. Même constat pour le nombre de familles monoparentales qui a connu une augmentation légèrement plus modérée (+0,3%) mais du même ordre qu'à Paris (+ 0,5 %).
Le 5e arrondissement se différencie surtout de Paris dans l'évolution du nombre de couples avec enfant(s) : leur nombre a augmenté de + 0,7 % en moyenne chaque année dans le 5e (+ 160 familles en 5 ans) alors qu'il a diminué de - 0,6 %/an à l'échelle parisienne entre 2012 et 2017.

Une sous-représentation des familles nombreuses et monoparentales

Les familles nombreuses, de 3 enfants ou plus, ne représentent que 6,6 % des familles de l'arrondissement, une proportion moins importante qu'à l'échelle parisienne (8,3 %). À une échelle plus fine, la proportion de familles nombreuses est la plus élevée dans le sud-ouest de l'arrondissement. En effet, **le quartier du Val-de-Grâce concentre à lui seul 40 % des familles nombreuses** de l'arrondissement. La proportion de familles nombreuses dépasse les 11 % dans certains Iris de ce quartier.

Dans le 5e, **16 % des familles sont des familles monoparentales** (soit 2 100 familles), contre une moyenne parisienne de 19 %. **Les Îlots des quartiers Saint-Victor et du Jardin des plantes enregistrent les proportions les plus élevées de familles monoparentales** (jusqu'à 29 %).

En 2017, on dénombre **138 familles monoparentales nombreuses** (avec 3 enfants ou plus âgés de moins de 25 ans) dans le 5e. **Ces familles représentent 7,9 % des familles monoparentales**, soit une proportion inférieure à celles observées à Paris (10,6 %), qu'en Ile-de-France et en France Métropolitaine.

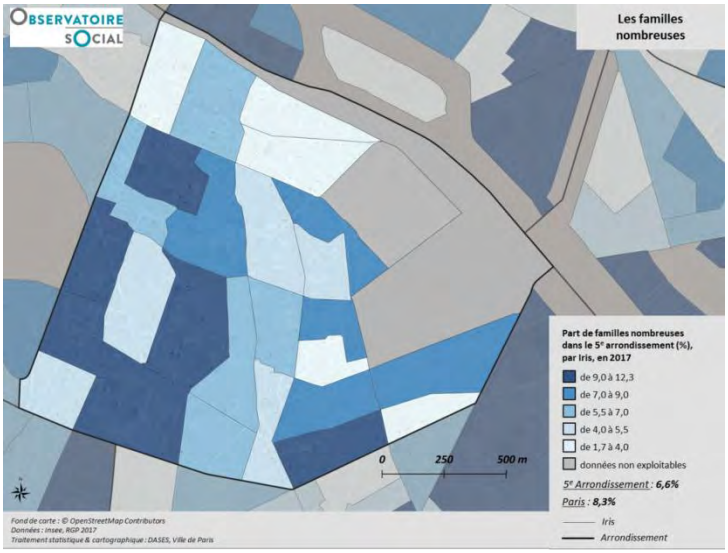

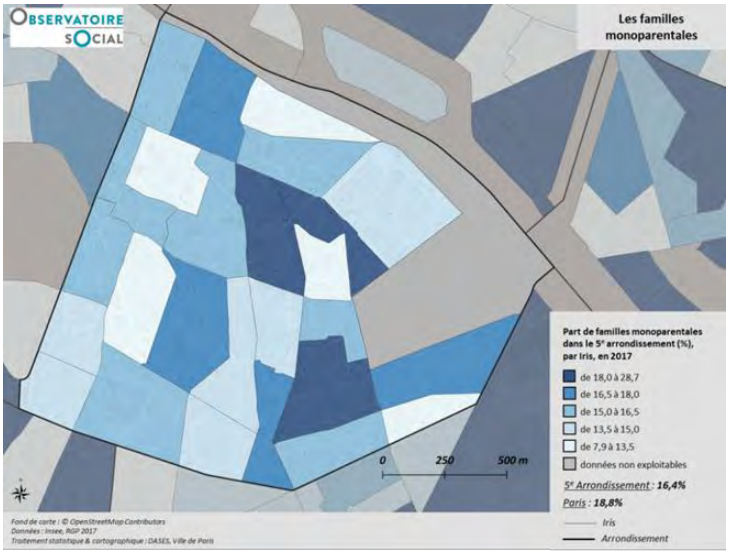

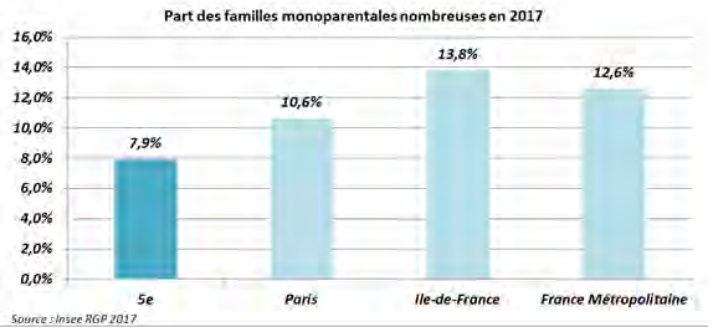

Les familles du 5e ont moins recours aux prestations CAF que les familles parisiennes, en particulier les familles monoparentales

Les familles du 5e arrondissement ont globalement moins recours aux prestations CAF que les familles parisiennes. **À peine plus d'un tiers des familles monoparentales de l'arrondissement sont allocataires CAF** contre plus de la moitié des familles monoparentales de la capitale (52 %). Même constat pour les couples avec enfant(s) qui sont en proportion moins nombreuses à être allocataires CAF dans le 5e (52 %) qu'à Paris (60 %).

En 2017, **134 familles monoparentales sont bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (ASF), soit 6,4 % des familles monoparentales du 5e**. Cette proportion est plus faible que celle observée à l'échelle parisienne (8,9 %), suggérant des difficultés de versement de pensions alimentaires moins importantes dans l'arrondissement.

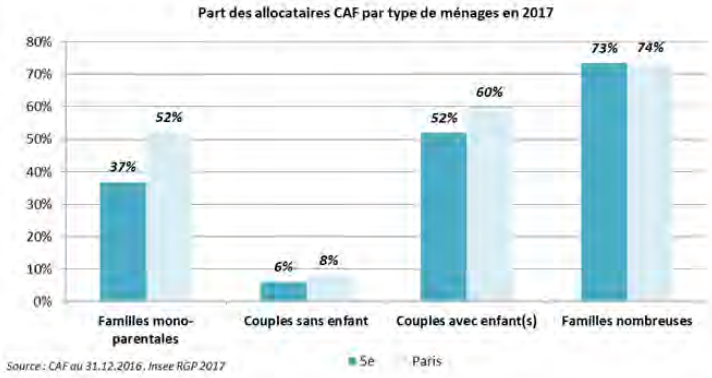

Un nombre d'enfants stable, malgré des évolutions contrastées selon les classes d'âges

Le 5e arrondissement compte 8 317 enfants âgés de 0 à 17 ans en 2017, soit proportionnellement moins qu'à Paris (14 % de la population du 5e contre 16 % à Paris). Leur répartition par tranches d'âge est globalement la même qu'à Paris, avec une légère sous-représentation des 0-2 ans, au profit des 11-17 ans.

Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, par tranches d'âge, en 2017

	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans
5e	1 213	1 269	2 230	2 023	1 582
Paris	65 310	59 828	99 735	78 140	60 115

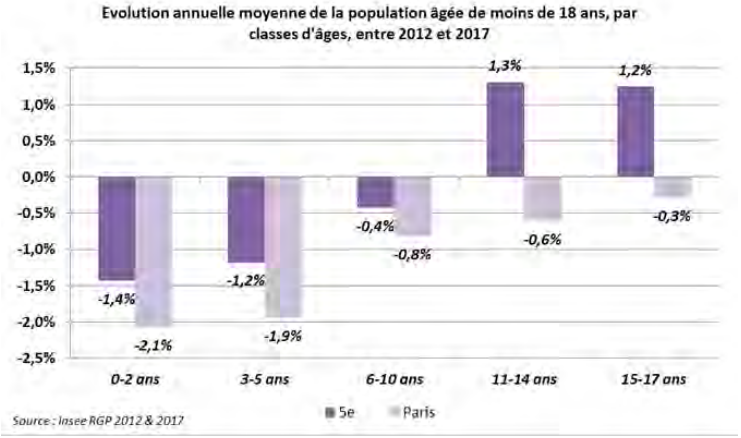

Sur les cinq dernières années, le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans est resté stable dans le 5e arrondissement. Cette tendance s'oppose à la diminution observée à Paris (- 1,1 %/an) sur la période. Mais cette tendance globale à la stabilité masque de fortes différences selon les classes d'âges : **le nombre d'enfants de moins de 10 ans a diminué, de façon moins marquée qu'à Paris. À l'inverse, les effectifs d'enfants âgés de 11 à 17 ans ont quant à eux augmenté entre 2012 et 2017.** Le nombre de 11-14 ans est en hausse de + 1,3% en moyenne chaque année dans le 5e alors qu'il a diminué de - 0,6 %/an dans le même temps à Paris. Idem pour les 15-17 ans, dont les effectifs ont augmenté de + 1,2 %/an dans le 5e, et diminué de - 0,3 %/an à l'échelle parisienne sur la période.

Une forte surreprésentation des 15-24 ans

En 2017, la part de 15-24 ans parmi la population est très élevée dans le 5e arrondissement. Les 11 300 jeunes appartenant à cette tranche d'âge représentent 19,2 % des habitants de l'arrondissement, proportion la plus élevée de l'ensemble des arrondissements parisiens. À titre de comparaison, seulement 13,3 % des habitants de la capitale appartiennent à cette tranche d'âge.

À l'échelle infra-territoriale, la population âgée de 15-24 ans se concentre dans l**es quartiers Val-de-Grâce et Sorbonne, à l'ouest de l'arrondissement. Ces derniers enregistrent les proportions de 15-24 ans les plus importantes**, avec respectivement 22 % et 23 % de la population appartenant à cette tranche d'âge. Cette

proportion atteint même 65 % dans l'un des IRIS du quartier de la Sorbonne.

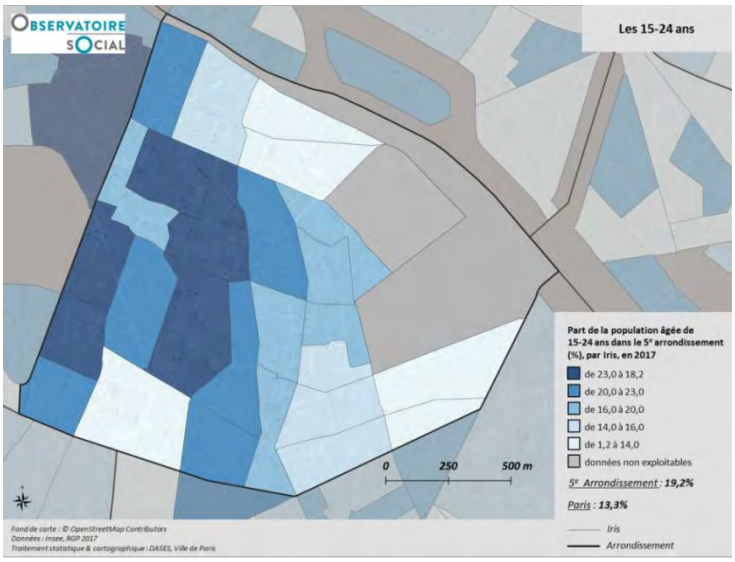

Les ménages d'une personne : un sur cinq est âgé de moins de 25 ans

Parmi les 18 200 personnes vivant seules en 2017, 21 % ont entre 15 et 24 ans dans le 5e ; une proportion largement supérieure à celle observée à l'échelle parisienne (12 %). De ce fait, les 25 et 54 ans représentent seulement 39 % des personnes seules dans le 5e, alors que près de la moitié des parisiens vivants seuls (48 %) appartiennent à cette tranche d'âge.

Les personnes âgées vivant seules ne sont quant à elles pas surreprésentées dans le 5e arrondissement : 10 % des personnes seules sont âgées de 80 ans ou plus dans l'arrondissement, une proportion semblable à celle observée à Paris.

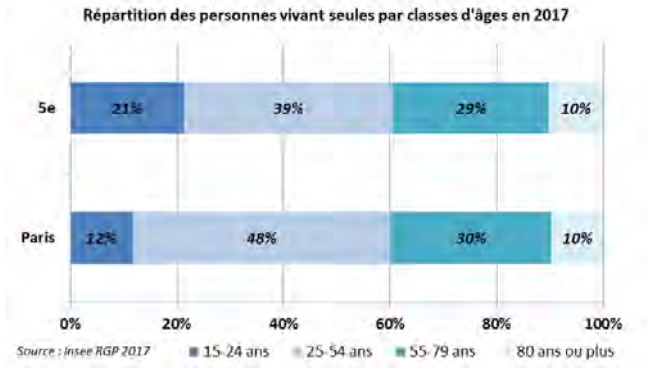

Le **nombre de ménages d'une seule personne a diminué** en moyenne chaque année de - 0,8 % dans le 5e arrondissement (788 ménages en moins).

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, 6 800 personnes seules du 5e arrondissement (soit 37 % des ménages d'une personne) sont allocataires CAF et perçoivent donc au moins une prestation CAF : une proportion légèrement plus faible que celle observée à l'échelle parisienne (39 %).

À l'échelle infra-territoriale, **les ménages composés d'une seule personne sont surreprésentés dans le quartier de la Sorbonne : près de 6 ménages sur 10 sont des ménages d'une personne dans le quartier.** Cette proportion est la plus faible dans le quartier Val-de-Grâce, où elle atteint tout de même 53 % des ménages, soit plus que la moyenne parisienne (51 %).

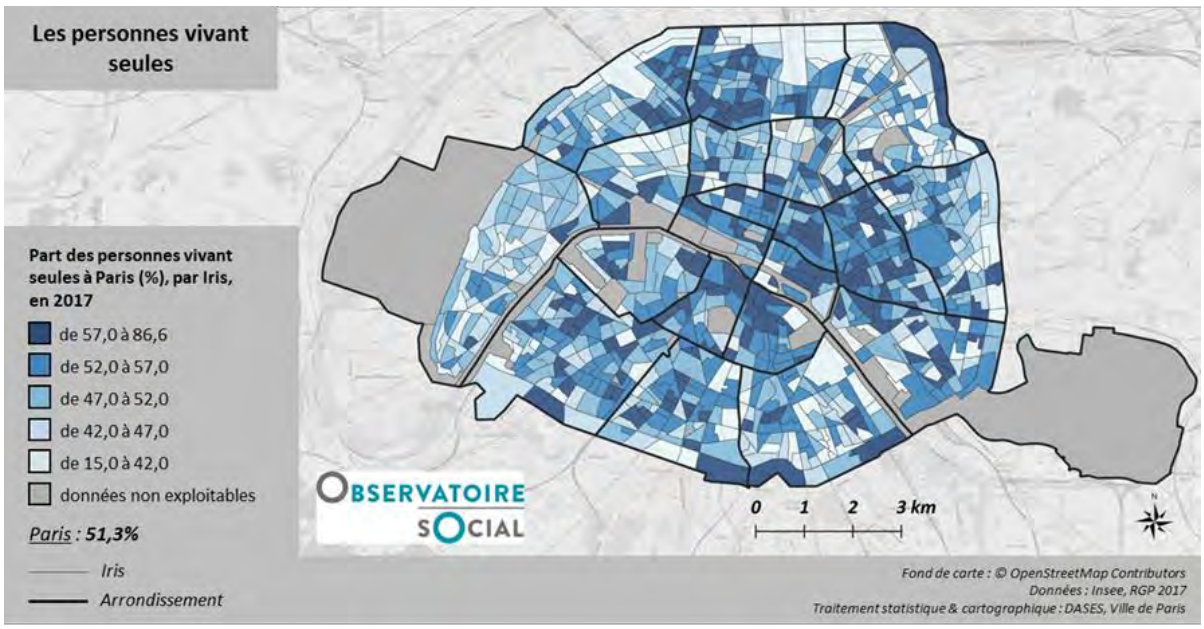

2. Logements

La structure du parc de logements

Une augmentation du nombre de résidences secondaires malgré la baisse du nombre de logements

Au 1er janvier 2017, **le 5e arrondissement compte 39 651 logements**, un chiffre en légère baisse depuis 2012 : **-0,2%/an, soit 350 logements de moins.** Cette tendance s'oppose à celle observée dans la capitale : +0,4 % de logements par an sur la même période. Comme à Paris, **plus de 8 logements sur 10** sont occupés en tant que résidences principales. Entre 2012 et 2017, **le nombre de résidences principales a diminué** dans l'arrondissement (-0,6 %/an), plus fortement qu'à l'échelle parisienne (-0,3 %).

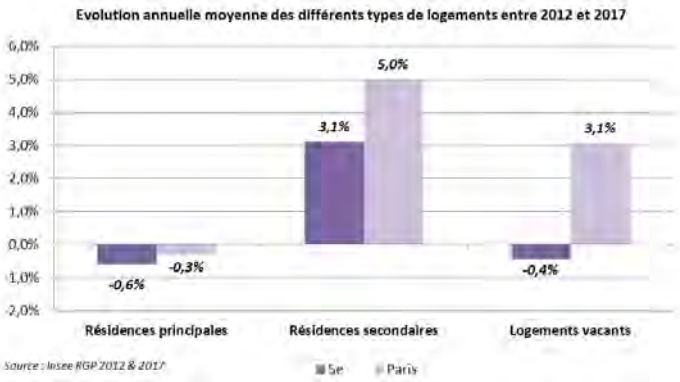

À l'inverse, le nombre de résidences secondaires a augmenté sur la période, aussi bien dans le 5e (+3,1 %/an en moyenne, soit +706 logements), qu'à Paris (+5 %). L'arrondissement compte par ailleurs davantage de résidences secondaires que dans la capitale : 13 % des logements, contre 9 % pour Paris.

Enfin, on compte 2 200 logements vacants dans l'arrondissement an 2017. Leur nombre a diminué sur les cinq dernières années (-0,4 %/an en moyenne), une évolution contraire la forte augmentation du nombre de logements vacants à Paris sur la période (+3,1 %/an).

L'indicateur de vacance du parc de logements est à interpréter avec précaution **: le fonctionnement du marché de l'immobilier peut être considéré comme optimal lorsque le taux de vacance des logements est compris entre 5,5 % et 7,5 %.** Un taux de vacance inférieur à 5,5 % signifie que le turn-over des ménages dans le parc n'est pas optimal, le territoire ne disposant pas d'un nombre de logements vacants assez important pour que des ménages puissent y trouver leur compte à un instant T. À l'inverse, un taux supérieur à 7,5 % suggère une défaillance dans le parc : des logements qui ne trouvent pas preneur ou qui peuvent être laissés à l'abandon par leurs propriétaires faute de moyens financiers pour les entretenir, difficultés dans la succession, ou autres raisons.

Malgré un taux de vacance qui semble globalement satisfaisant sur l'ensemble du 5e arrondissement (5,6 %), **de fortes disparités existent à l'échelle infra-territoriale**. **Les quartiers du nord de l'arrondissement,** Saint-Victor et la Sorbonne, **sont davantage concernés par une part de logements vacants préoccupante** (trop élevée ou trop faible). Le quartier de la Sorbonne est celui qui enregistre la plus importante problématique liée à la vacance dans son parc de logements en 2017 : on y trouve l'IRIS avec le taux de vacance le plus élevé (10,8 %), mais également le plus faible (2,1 %) de l'arrondissement.

Globalement, la problématique de vacance concerne davantage une vacance trop faible dans le 5e, soit un manque dans l'offre de logements.

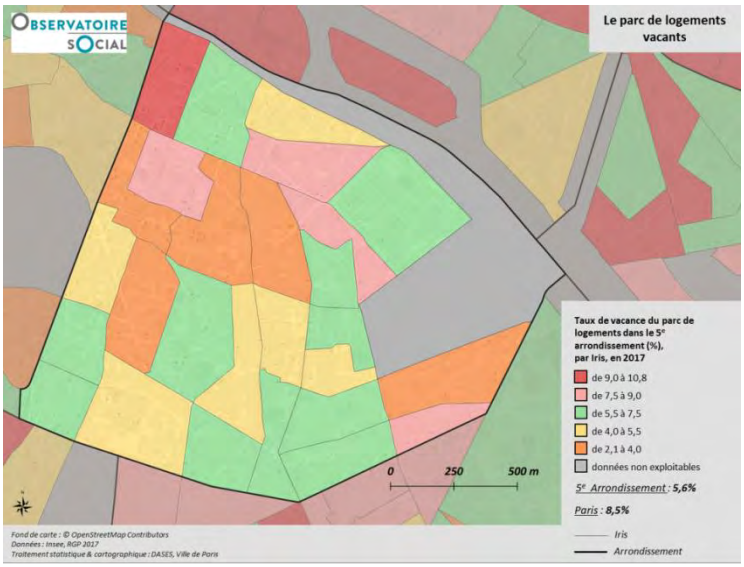

Une forte proportion de ménages ayant emménagé il y a moins de 2 ans

La date d'emménagement des ménages est également un indicateur de la fluidité du parc de logements, mais aussi de l'intensité de la mobilité des ménages sur le territoire. **En 2017, 5 817 ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans dans le 5e arrondissement, soit 18 % des ménages**, une proportion plus élevée que celle observée à Paris (15 %). Cette forte proportion est à mettre en lien avec l'importante population étudiante de l'arrondissement qui contribue à une rotation plus élevée des ménages dans le parc de logements. Par ailleurs, **43 % des ménages ont emménagé il y a plus de 10 ans** sur l'arrondissement, une proportion semblable à celle observée dans la capitale (44 %).

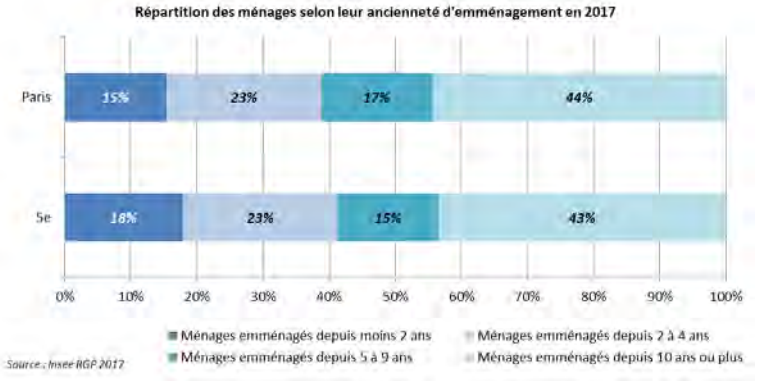

Les résidences principales

Une surreprésentation des studios parmi les résidences principales

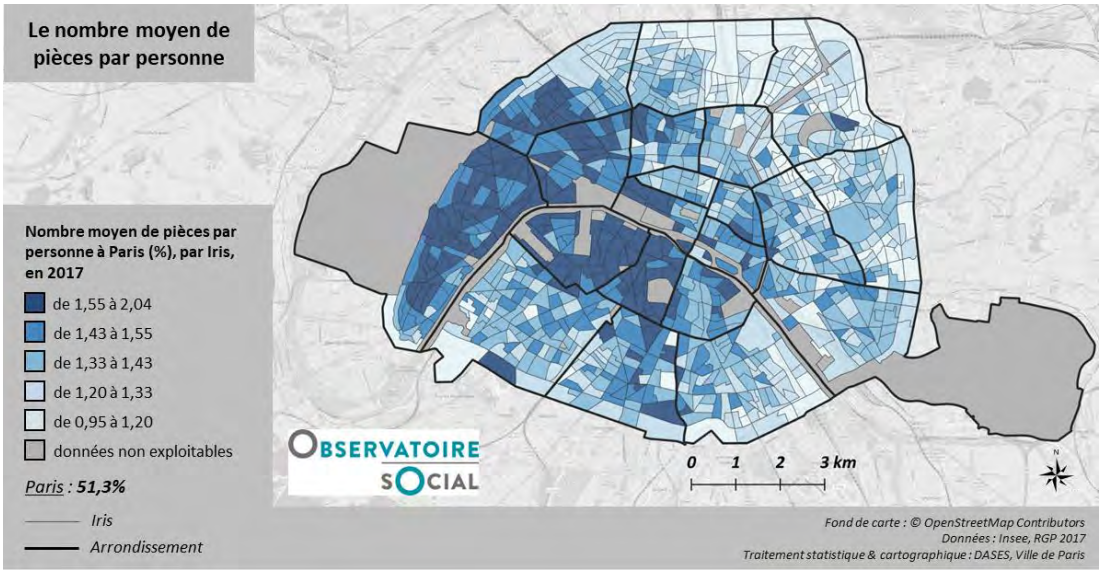

Parmi les résidences principales de l'arrondissement en 2017, **près de 3 sur 10 sont des studios**, une proportion nettement supérieure à celle observée à l'échelle de Paris (23 %). Les 2 pièces et 3 pièces sont quant à eux légèrement sous-représentés au sein de l'arrondissement (respectivement 29 % et 22 %) en comparaison avec les proportions qu'ils représentent dans la capitale (respectivement 32 % et 23 %). **Les résidences principales de 4 pièces ou plus**, bien que minoritaires**, représentent tout de même 21 % des résidences principales de l'arrondissement, à l'image de la capitale.**

La taille des logements (en m²) est fortement liée à la répartition des résidences principales par nombre de pièces dans le 5e arrondissement. De fait, **les logements de moins de 30 m², correspondant aux studios et à une partie des 2 pièces, sont fortement surreprésentés sur le territoire : 28 % des résidences principales du 5e** (soit 9 238 logements) contre 23 % des résidences principales parisiennes. Par ailleurs, dans l'arrondissement, 11 % des résidences principales enregistrent une surface supérieure à 100m², une proportion semblable à celle observée à l'échelle de Paris (10 %).

On compte en moyenne 1,46 pièce par personne au sein des résidences principales du 5e en 2017, un nombre plus élevé qu'à Paris (1,38) et que dans la majorité des autres arrondissements parisiens. Cet indicateur résulte d'une surreprésentation des ménages d'une personne sur l'arrondissement, elle-même étroitement liée à la forte proportion de logements avec peu de pièces (type studio ou T2).

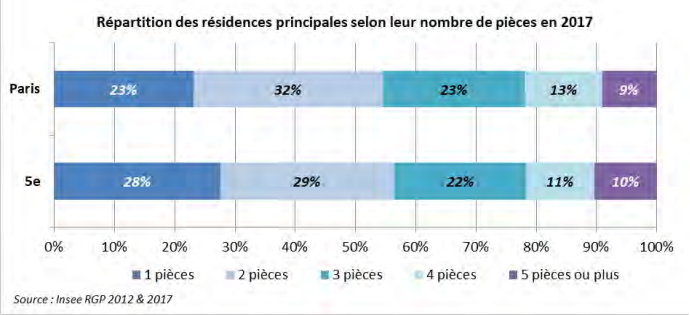

Moins de résidences principales suroccupées qu'à Paris

En 2017, **9 % des résidences principales sont en situation de suroccupation** dans le 5e arrondissement (dans lesquels réside un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement), soit 3 076 logements. Cette proportion est inférieure à celles observées à Paris (12 %) et Ile-de-France (11 %).

Les logements suroccupés sont inégalement réparties sur le territoire. Les IRIS au centre de l'arrondissement, à l'ouest des quartiers Saint-Victor et du Jardin des Plantes et à l'est du quartier Val-de-grâce, enregistrent plus de 10 % de résidences principales suroccupées. *A contrario,* l'ouest du quartier Val-de-Grâce est le moins concerné par la suroccupation (moins de 9 % au sein de 3 îlots du quartier).

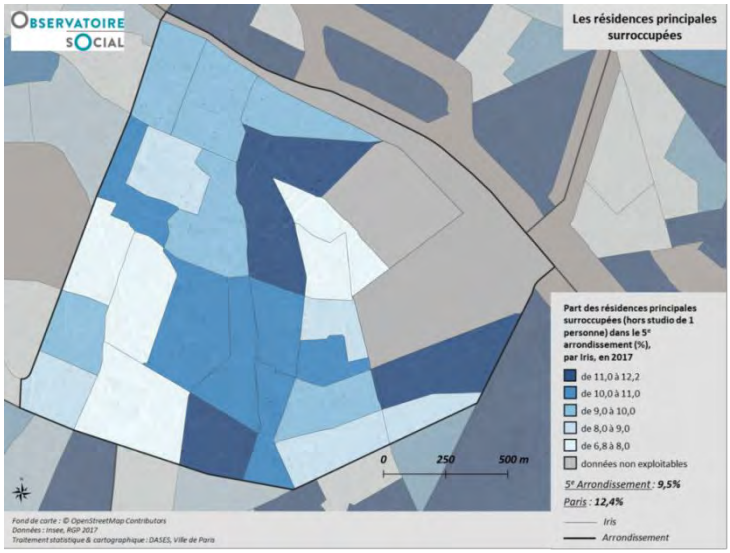

Avec un parc de logements ancien, une proportion de logements inconfortables relativement élevée

Le parc de logements du 5e est beaucoup plus ancien que le parc de logements parisien puisque **près de 6 logements sur 10 ont été construits avant 1919,** contre un tiers des logements de la capitale. Par opposition, seulement 15 % des résidences principales de l'arrondissement ont été construites après 1970 contre la moitié du parc parisien. Le parc de logement du 5e, majoritairement très ancien est donc potentiellement plus vétuste et davantage sujet à des problèmes d'inconfort.

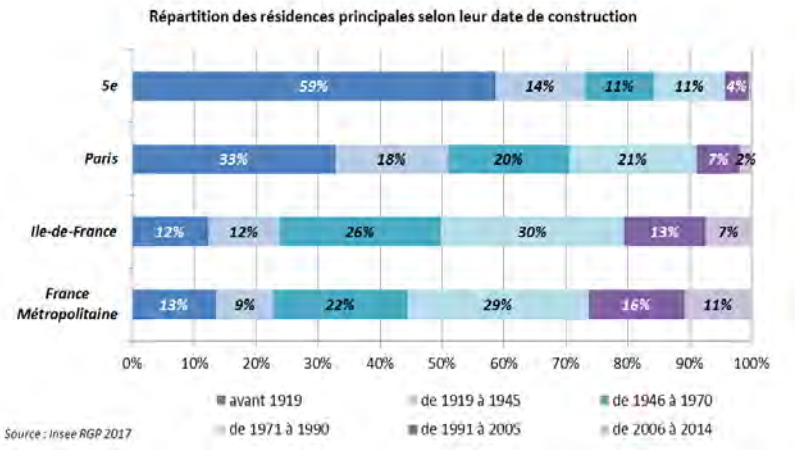

Parmi les résidences principales de l'arrondissement, **2 583 logements ne comptent ni salle de bain, ni douche, et peuvent être qualifiés d'inconfortables. Cela représente 8 % des résidences principales,** une proportion légèrement supérieure à celle observée à l'échelle parisienne (7 %). Entre 2012 et 2017, le phénomène diminue dans le 5e comme à Paris (-151 logements inconfortables, soit - 1,1%/an en moyenne).

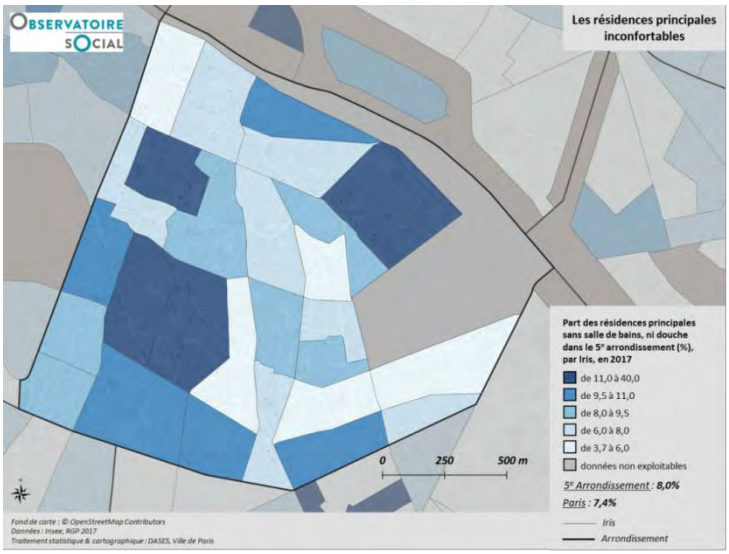

À l'échelle infra-arrondissement, les logements inconfortables se retrouvent notamment au sein du quartier Val-de-Grâce : en moyenne 9 % des résidences principales n'y disposent pas de douche ou salle de bain, et jusqu'à 11 % dans certains îlots.
Par opposition, la problématique est globalement moins présente au sein des quartiers de La Sorbonne et du Jardin des Plantes (7 %).

Des locataires de moins en moins nombreux au profit des propriétaires

En 2017, près d'un tiers des résidences principales du 5e sont occupées par des propriétaires (34 %), une proportion semblable à celle observée à l'échelle parisienne (33 %) mais bien plus faible qu'à l'échelle régionale (47 %). On dénombre également **18 885 résidences principales occupées par des locataires représentant près de 6 résidences principales sur 10 : dont 49 % dans le parc locatif privé et 9 % dans le parc social**. Enfin, 8 % des résidences principales sont occupées à titre gratuit.

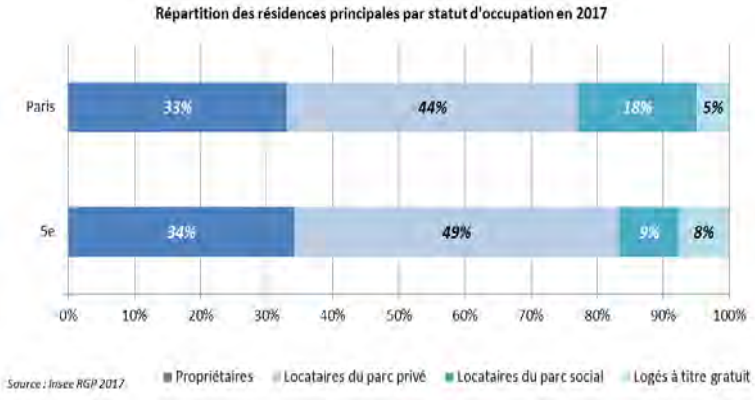

Le nombre de propriétaires a augmenté en moyenne de + 0,7 % chaque année entre 2012 et 2017 (+ 350) : une tendance contraire à celle observée dans la capitale où leur nombre diminue de - 0,3 %/an dans le même temps. **Le nombre de locataires (parcs privé et social confondus) a quant à lui fortement diminué : - 1,2 %/an en moyenne dans l'arrondissement** sur cette même période contre - 0,2 %/an à Paris.

À une échelle infra-arrondissement, le quartier Saint-Victor connait une forte hausse du nombre de propriétaires (+1,9 %/an). Les 3 îlots du sud du quartier de la Sorbonne enregistrent également de fortes augmentations du nombre de propriétaires avec des hausses supérieures à + 4 %/an sur la période.

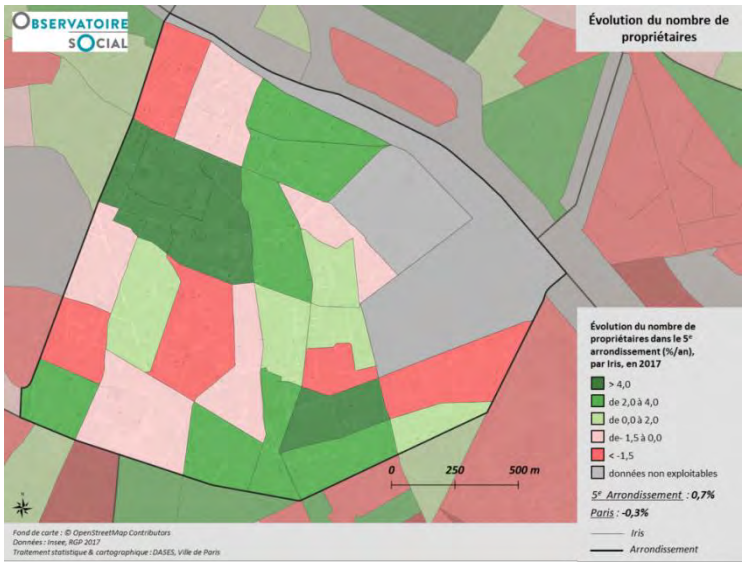

Le parc de logements sociaux

Une faible proportion de logements locatifs sociaux

En 2017, le 5e arrondissement compte 2 916 logements sociaux occupés en tant que résidences principales, selon de le recensement de l'Insee (et 3 091 logements décomptés au sens de la loi SRU). **Ils représentent ainsi 9 % des résidences principales de l'arrondissement,** une proportion plus faible qu'aux échelles parisienne (18 %), francilienne (22 %), et nationale (15 %).

Pour autant, **le nombre de logements locatifs sociaux a augmenté de + 0,5 %/an entre 2012 et 2017**, une tendance à la hausse plus accentuée que la dynamique parisienne (+0,1 %/an).

Le quartier du Jardin des Plantes enregistre la proportion la plus élevée de logements locatifs sociaux (14 %) : dans un des Iris de ce quartier, jusqu'à un tiers des résidences principales sont des logements sociaux. Les quartiers de La Sorbonne et Val-de-Grâce enregistrent à l'inverse une proportion de 8 % de logements sociaux.

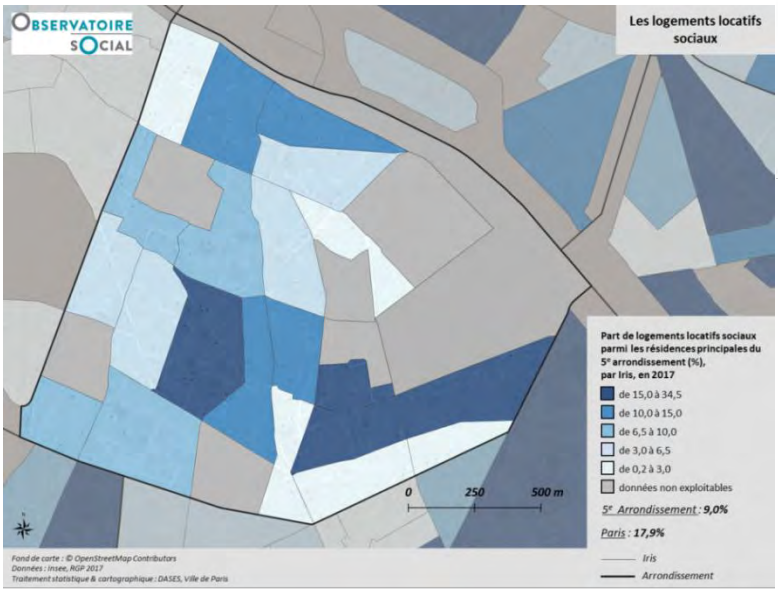

Des prix au m² élevés et un parc social davantage destiné aux revenus plus modestes

Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) permet une approche des niveaux de loyer, des types de financement et du taux de vacance dans le parc social parisien en 2020. Cette même année, **le prix moyen au m² dans les logements locatifs sociaux du 5e arrondissement est de 8,50 €**, soit la troisième valeur la plus élevée recensée dans le parc social parisien, derrière le 7e (8,98 €) et le 16e (9,12 €). En comparaison, le loyer moyen au m² dans le parc social à Paris est de 8,01 €. À titre d'exemple pour un T3-T4 de 60m², cela engendre une différence de loyer de l'ordre de 30 euros entre l'arrondissement et la capitale.

Par ailleurs, il est à noter qu'avec un très faible taux de vacance de 1,1 %, le parc social du 5e (tout comme le parc social parisien et son taux de vacance de 1,6 %) est très tendu et le territoire ne dispose pas d'un nombre de logements locatifs sociaux vacants assez important pour que des ménages puissent y trouver leur compte à un instant T.

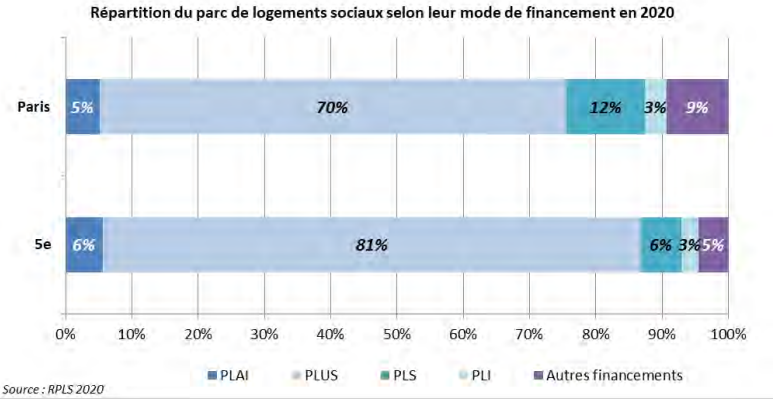

Source : RPLS 2020

Source : Action Logement 2021

La proportion de logement sociaux avec un financement PLS et PLI est bien plus faible dans le 5e qu'à Paris (9 % contre 15 %). La sous-représentation de ce type de logements sociaux révèle une moindre présence des classes moyennes, dont les revenus correspondent aux plafonds de ressources de ces

logements : à savoir 31 151 € pour les PLS et 43 409 € pour les PLI en 2021.

Le parc social de l'arrondissement semble donc davantage fléché vers les ménages aux revenus plus modestes permettant de favoriser la mixité sociale dans l'arrondissement. Ainsi, la part de logements sociaux financés PLUS dans le 5e (81 %) est bien plus élevée qu'à Paris (70 %).

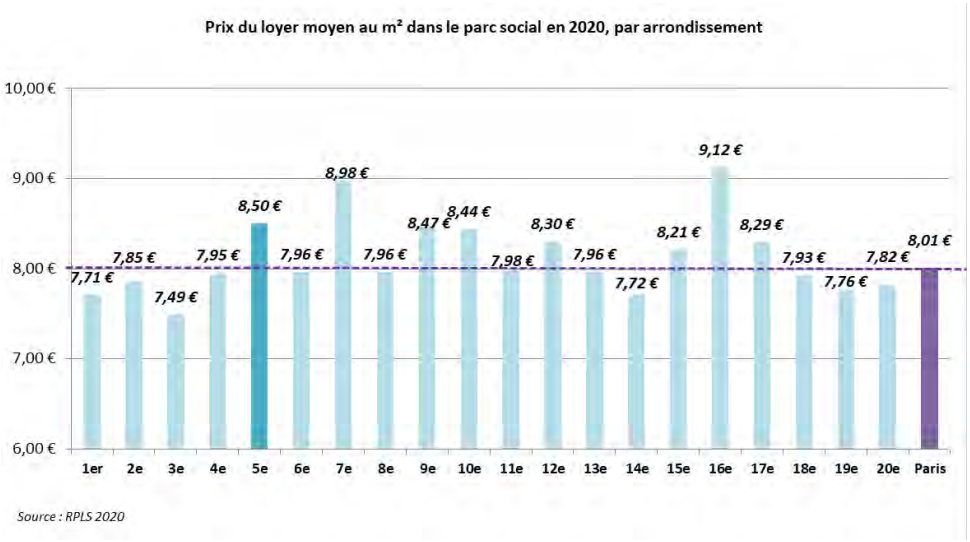

Aides au logement et prévention des expulsions

Une surreprésentation des bénéficiaires d'aides au logement dans le parc privé

Au 1er janvier 2017, 6 997 foyers, soit **8 260 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement dans le 5e, soit 15 % des habitant·e·s de l'arrondissement**, une proportion plus faible que dans la capitale (18 %). Parmi les trois types d'allocations logement existantes, l'ALS (Allocation de Logement Social) est attribuée à la quasi-totalité de ces foyers : plus de 8 bénéficiaires sur 10 perçoivent l'ALS (82 %), 14 % sont bénéficiaires de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) et 3 % de l'ALF (Allocation de Logement Familial).

Cette surreprésentation de bénéficiaires de l'ALS parmi les allocataires est à lier à la forte présence d'étudiants vivant dans le parc locatif privé de l'arrondissement. De manière plus globale, le recours aux allocations logement, plus faible au sein de l'arrondissement que dans la capitale, s'explique à la fois par le niveau de vie des ménages plus élevé, l'augmentation du nombre de propriétaires et la faible proportion de logements sociaux sur le territoire.

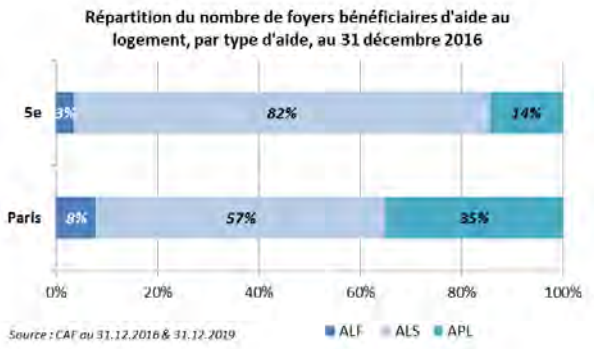

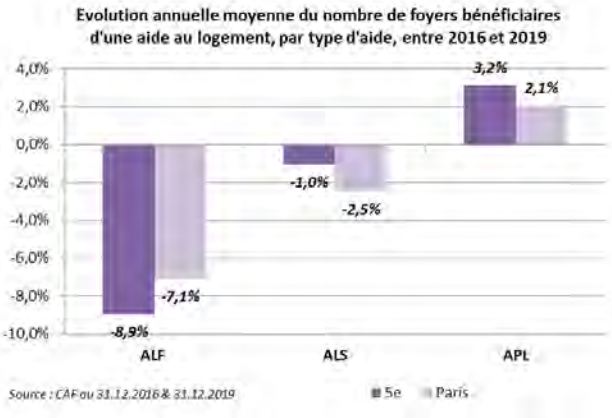

Depuis 2016, le 5e enregistre une **diminution du nombre de bénéficiaires d'aides au logement**, de l'ordre de - 0,7 %/an (soit -139 foyers bénéficiaires en

3 ans) : une baisse du même ordre que celle observée dans la capitale. Si le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué entre 2016 et 2019, les allocataires de l'APL sont plus nombreux : +2,7 %/an en moyenne dans le 5e, une hausse plus accentuée que la dynamique parisienne (+2,1 %/an).

Peu de ménages du 5e bénéficient des aides au logement de la Ville de Paris

Paris Logement est une aide financière facultative attribuée aux Parisiens selon la composition familiale et sous conditions de ressources du foyer. Elle se décline en plusieurs types d'aides : **Paris Logement, Paris Logement Familles et Paris Logement Familles Monoparentales ;** mais aussi Paris Logement Personnes Âgées et Paris Logement Personnes en situation de Handicap.

Au 31 décembre 2019, 8 % des familles monoparentales du 5e, soit 135 familles, ont bénéficié d'une aide Paris Logement (quel que soit sont type), une proportion bien plus faible que celle observée à Paris où 21 % des familles monoparentales ont bénéficié de Paris Logement. Les familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus), davantage concernées par cette aide à Paris, sont relativement peu bénéficiaires de cette aide dans le 5e : seulement une sur cinq, contre 55 % des familles monoparentales nombreuses parisiennes.

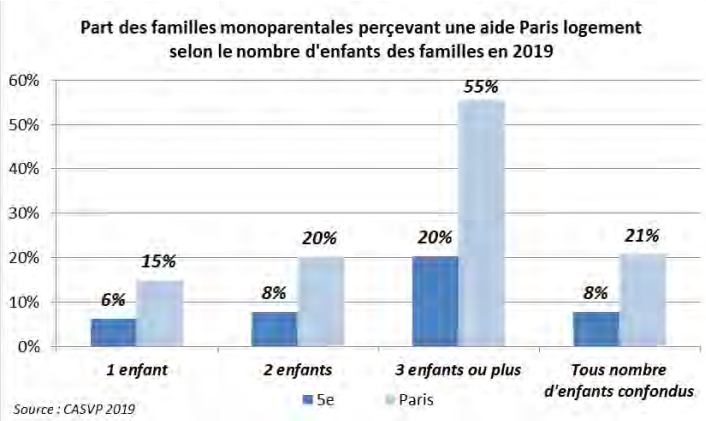

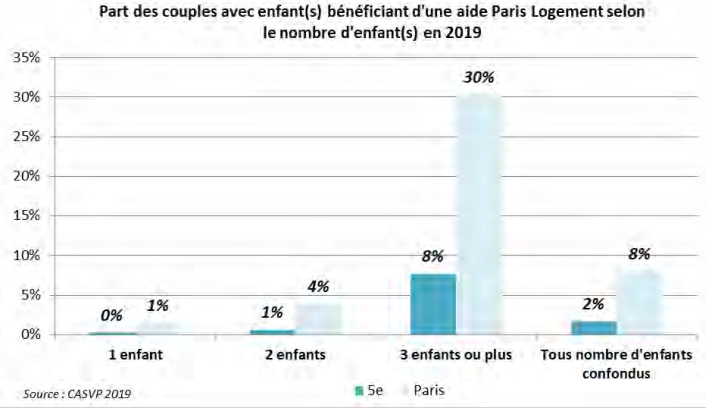

Même constat pour les couples avec enfant(s). En 2019, seulement 2 % d'entre eux ont bénéficié de Paris Logement dans l'arrondissement (72 familles) contre 8 % à Paris. De même que pour les familles monoparentales, les familles nombreuses sont celles qui bénéficient le plus d'une aide Paris Logement : 8 % des familles biparentales de 3 enfants ou plus ont bénéficié de Paris Logement dans le 5e, une proportion bien inférieure à celle enregistrée à Paris (30 %).

Les aides au logement de la Ville de Paris bénéficient globalement davantage aux familles avec enfants. Le nombre de personnes seules bénéficiant de Paris Logement est faible comparativement au nombre de ménages d'une personne de la capitale. Dans le 5e arrondissement, cette tendance est encore plus marquée : au 31 décembre 2019, 4 personnes seules sur 1000 ont bénéficié de Paris Logement, ce qui représente 76 ménages d'une personne. À titre de comparaison, à l'échelle parisienne, 8 personnes seules sur 1000 ont bénéficié de cette même aide à la même période, soit une proportion deux fois plus importante.

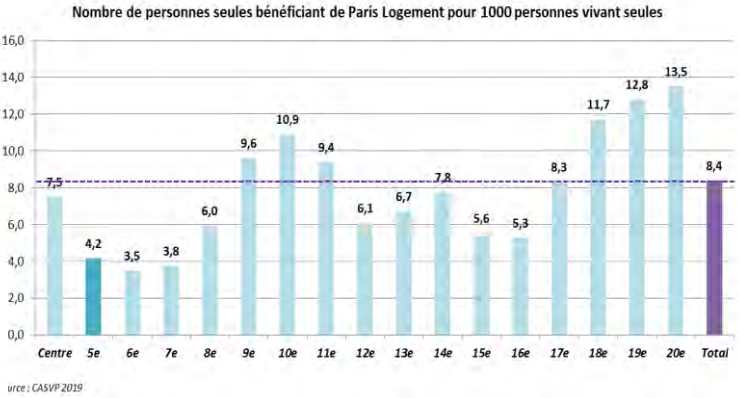

En 2019, on compte **380 bénéficiaires de Paris Logement** dans le 5e arrondissement (tous types confondus). Ce nombre de bénéficiaires est resté stable depuis 2014 (374 bénéficiaires) à l'image de la tendance parisienne (-0,1%/an sur la période).

Des bénéficiaires du FSL Habitat plus jeunes qu' à Paris

Le FSL Habitat (Fonds de Solidarité pour le Logement) est le principal dispositif de prévention des expulsions piloté par la collectivité. Il est sollicité majoritairement par les travailleur·es sociaux·ales pour son volet

d'aides directes versées aux ménages en difficulté de paiement de leurs dettes de loyers (maintien dans les lieux). Le fonds peut également être mobilisé pour l'accès dans les lieux (paiement du dépôt de garantie, caution ou dépenses liées à l'entrée dans le logement).

En 2019, 42 aides FSL ont été accordées dans le 5e arrondissement : 19 pour le maintien dans le logement (45 %) et 23 pour l'accès au logement (55 %). À titre de comparaison, cette même année 4 038 aides FSL ont été accordées à l'échelle parisienne, dont une majorité concernant le maintien dans le logement (2 302 soit 57% d'entre-elles), une tendance inverse à celle observée dans le 5e.

Les personnes isolées constituent la majorité des aides FSL accordées dans le 5e et elles sont davantage représentés dans l'arrondissement qu'à l'échelle parisienne : 62 % des bénéficiaires du FSL en 2019, tous types confondus, sont des personnes seules dans le 5e, contre 43 % à l'échelle parisienne. À contrario, la proportion de familles monoparentales bénéficiant du FSL est beaucoup plus faible sur l'arrondissement qu'à Paris (respectivement 14 % contre 32 %), en lien avec leur plus faible présence sur le territoire.

Le recours au FSL concerne davantage la tranche d'âge des 35-49 ans, qui représentent 49 % des aides accordées dans le 5e en 2019 contre 38 % à Paris. Ainsi, **dans le 5e, les bénéficiaires sont en moyenne plus jeunes que dans la capitale** : 61 % d'entre eux ont moins 50 ans, contre la moitié des bénéficiaires du FSL parisiens.

Les profils des ménages bénéficiaires des différents types de FSL mettent en lumière **une surreprésentation des 50 ans et plus parmi les recourants du FSL « maintien dans le logement »**, et à contrario des 35-49 ans pour des aides à l'accès dans un logement, laissant entrevoir un usage davantage curatif pour les plus âgés. Les 35-49 ans représentent ainsi 57 % des FSL accordées pour l'accès au logement dans l'arrondissement, mais seulement 39 % des FSL accordés pour le maintien dans les lieux, qui bénéficient davantage aux 50 ans ou plus (58 %).

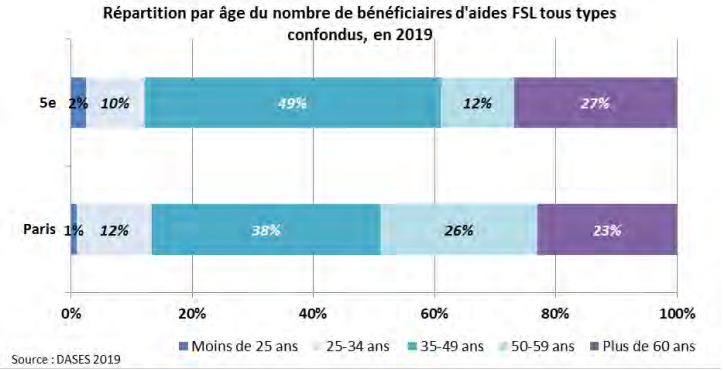

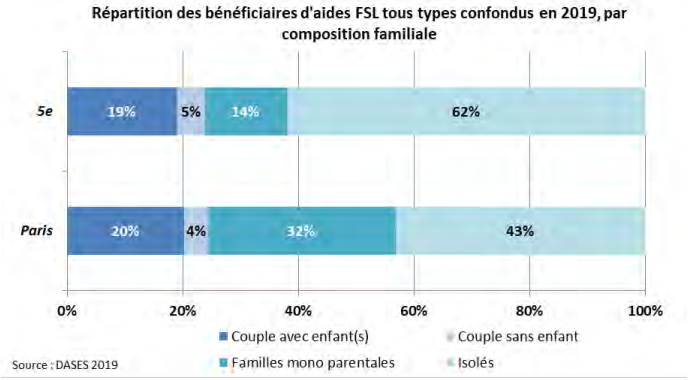

La grande exclusion

Sans-abrisme : les personnes en situation de rue lors de la Nuit de la Solidarité

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Les rapports de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) font état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 4e opération qui s'est déroulée à Paris la nuit du 25 au 26 mars 2021 a donné l'occasion aux équipes de décompter **77 personnes sans abri dans les rues du 5e arrondissement**. Par rapport à l'année précédente, l'opération a permis de décompter seulement 6 personnes supplémentaires sur ce territoire.

Le 5e est l'arrondissement se classe ainsi parmi les arrondissements parisiens qui comptent le moins de personnes en situation de rue lors de la Nuit de la Solidarité. À une échelle plus fine, ce sont les abords du campus Pierre et Marie Curie, à l'est du quartier Saint-Victor, qui concentrent lors de cette nuit donnée, le plus de personnes en grande exclusion.

Au total à Paris, 2 829 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité, soit une baisse de 21 % par rapport à l'édition précédente, en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

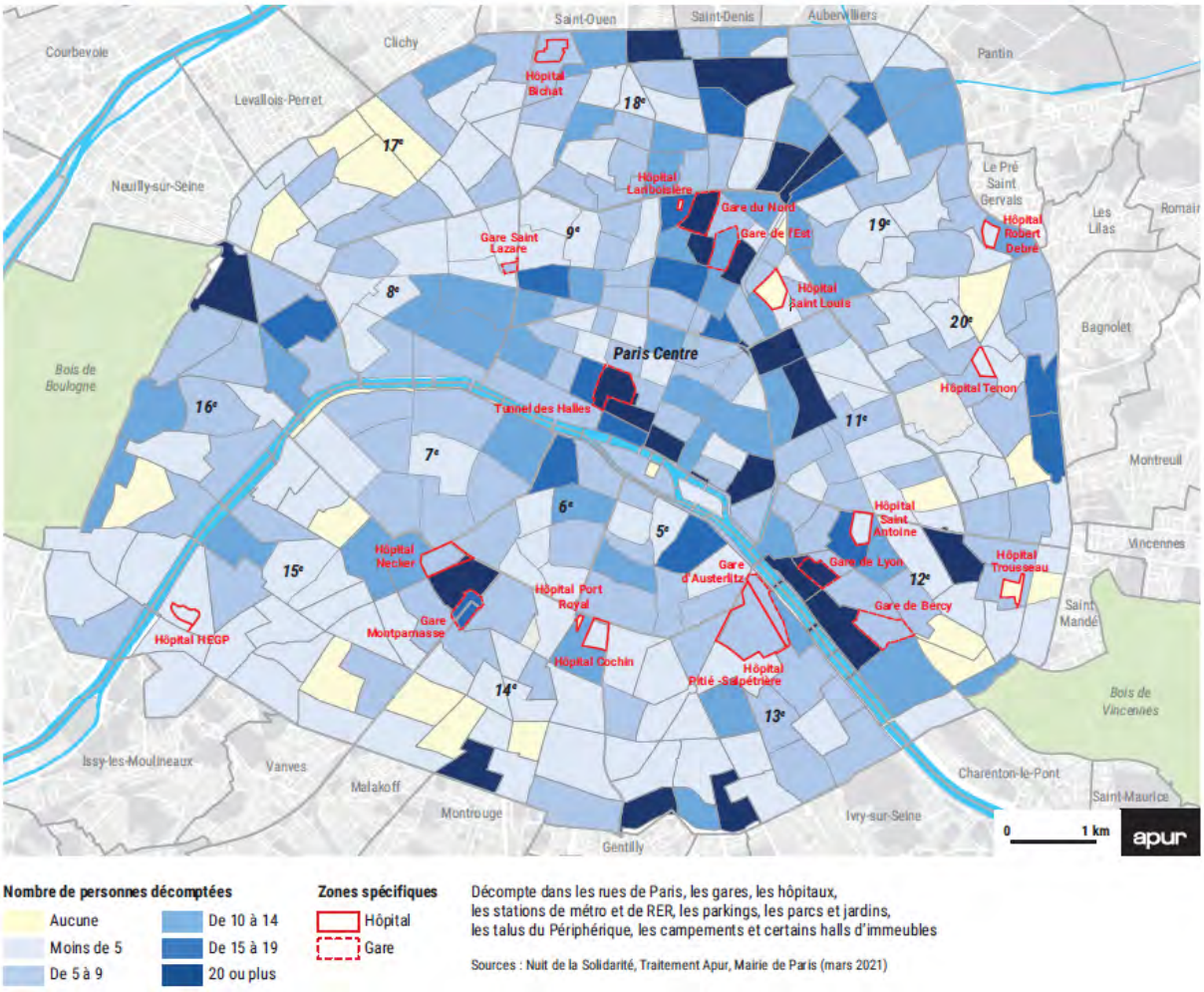

Nombre de personnes décomptées

- Aucune
- Moins de 5
- De 5 à 9
- De 10 à 14
- De 15 à 19
- 20 ou plus

Zones spécifiques

- Hôpital
- Gare

Décompte dans les rues de Paris, les gares, les hôpitaux, les stations de métro et de RER, les parkings, les parcs et jardins, les talus du Périphérique, les campements et certains halls d'immeubles

Sources : Nuit de la Solidarité, Traitement Apur, Mairie de Paris (mars 2021)

Hébergement et dispositifs de veille et d'urgence sociale

PLACES D'HÉBERGEMENT PÉRENNES À PARIS (HORS NUITÉES HÔTELIÈRES ET PLACES INTERCALAIRES)

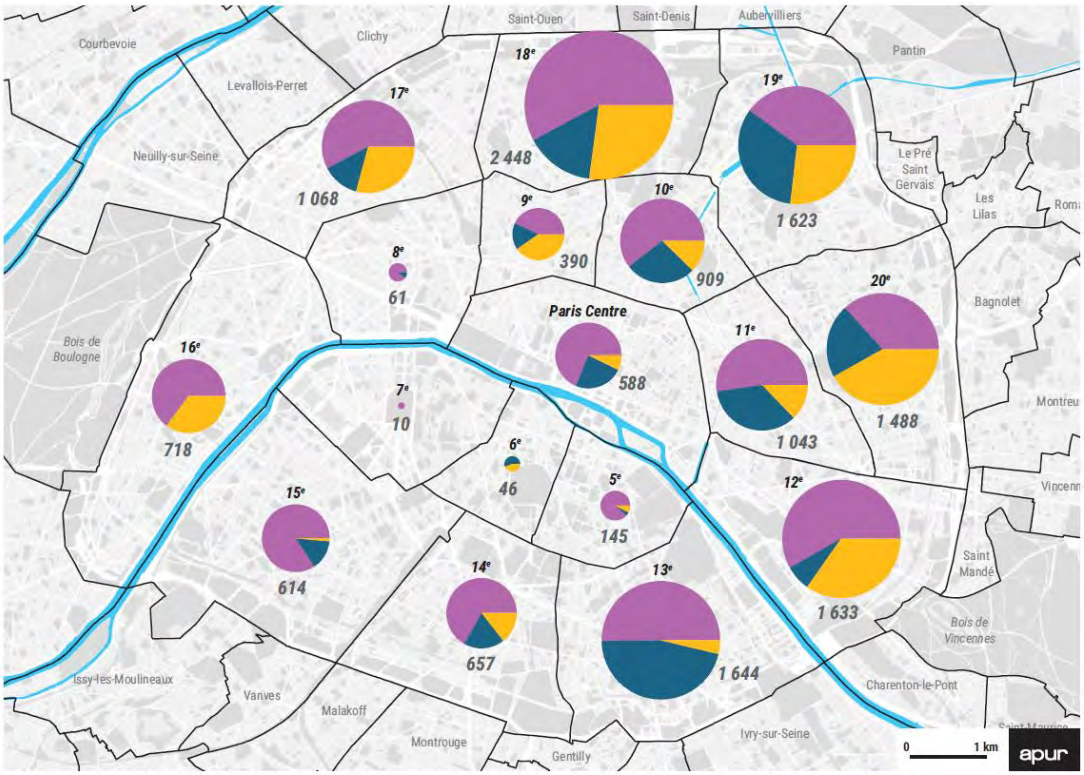

ACCUEILS DE JOUR ET OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À DESTINATION DES PERSONNES SANS-ABRI À PARIS

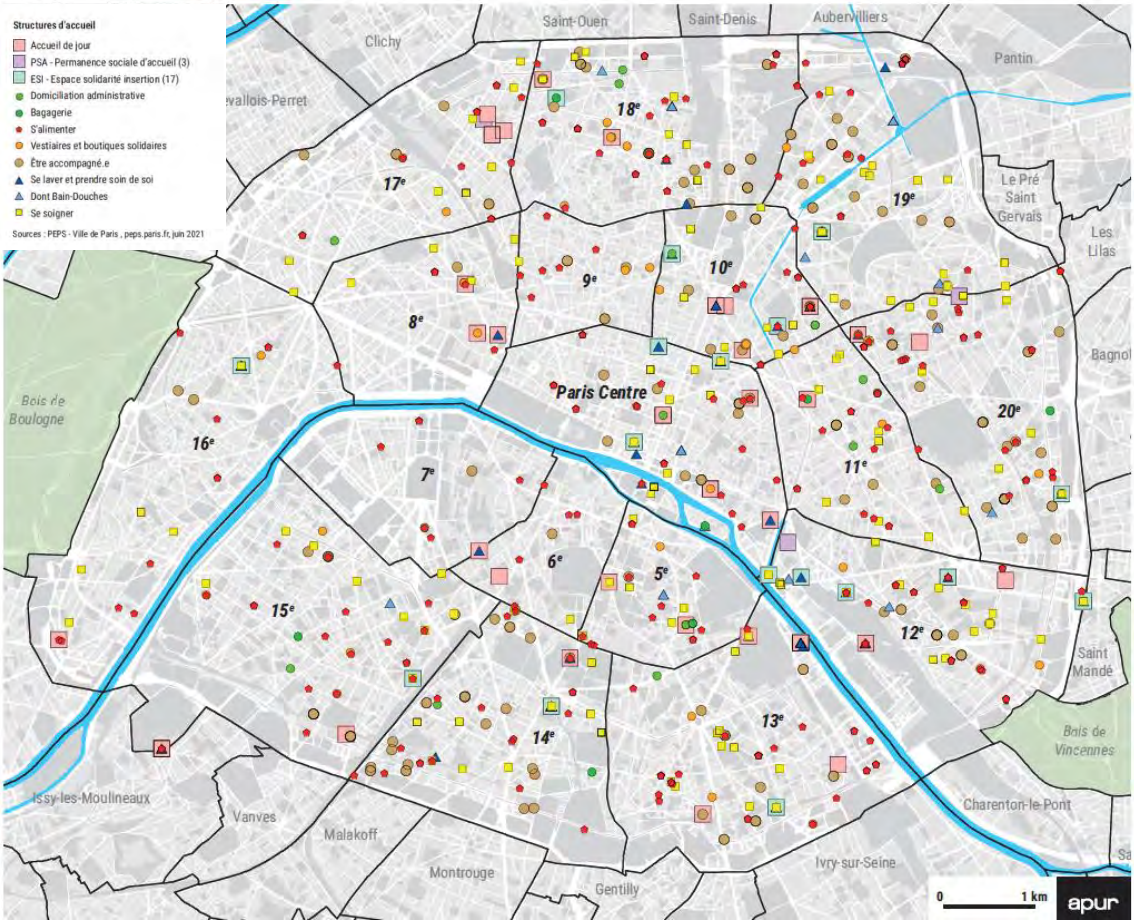

3. Précarité et insertion

Catégories socioprofessionnelles et revenus

Un arrondissement de cadres et professions intellectuelles

Avec 56 % de sa population active appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus favorisées, le 5e arrondissement se distingue par **une nette surreprésentation de cadres et professions intellectuelles supérieures**, alors qu'elles constituent 46 % de la population active parisienne. À l'inverse, les employés et ouvriers représentent respectivement 14 % et 4 % des actifs du 5e (19 % et 7 % à l'échelle de la capitale).

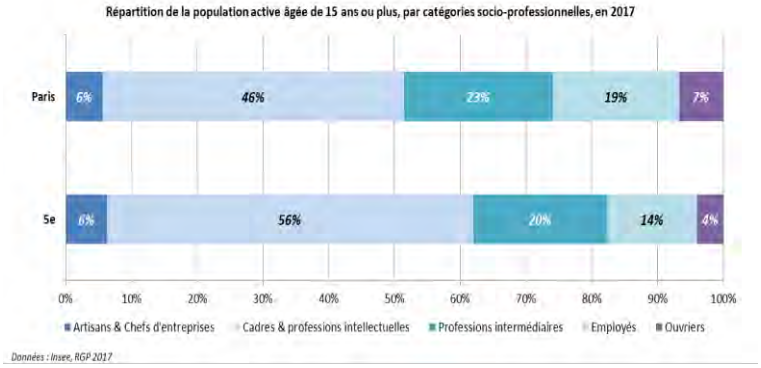

L'arrondissement enregistre ainsi un rapport de **3,2 cadres pour 1 employé/ouvrier**, bien plus élevé qu'à l'échelle parisienne où il est de 1,8. Avec le 6e arrondissement voisin, il s'agit du rapport le plus élevé de la capitale, révélant ainsi une faible mixité sociale.

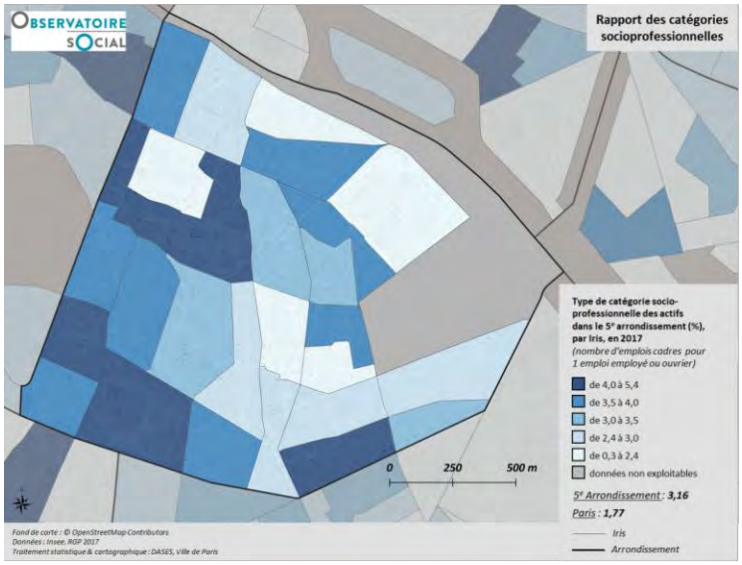

C'est dans le quartier Val-de-Grâce, et dans une moindre mesure dans le quartier de la Sorbonne, que l'on retrouve les îlots enregistrant les rapports cadres/employés les plus élevés, allant jusqu'à 5,4 cadres pour un employé.

Un niveau de vie supérieur à celui des Parisien·ne·s

Avec un **revenu médian annuel de 33 350 €** en 2017, la population du 5e arrondissement est plus aisée que le reste des Parisien·ne·s (27 400 €). Cependant, tandis que le niveau de vie de la population parisienne a augmenté de + 6,6 % entre 2012 et 2017, celui de l'arrondissement a connu **une évolution moindre de +3,1 %**.

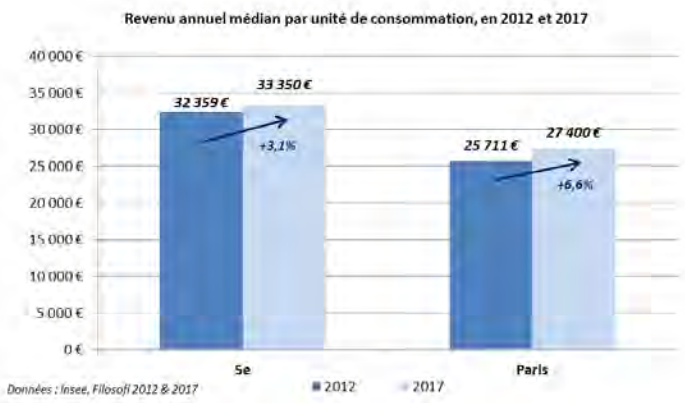

Chez certaines catégories de ménages, l'on enregistre même une diminution du niveau de vie sur la période : c'est le cas des **familles monoparentales dont le revenu annuel médian a perdu près de 300 €** entre 2012 et 2017 (-1,1 %), une tendance qui va à rebours de celle observée à l'échelle parisienne (+739 € soit + 3,9 %). Si les écarts de revenus entre la population de l'arrondissement et la population parisienne tendent à s'amoindrir, les habitant·e·s du 5e maintiennent un niveau de vie bien plus élevé que les Parisien·ne·s.

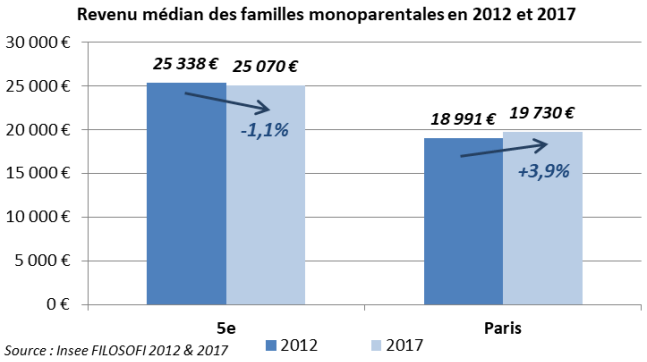

À l'échelle infra-territoriale, c'est dans le quartier Val-de-Grâce que résident les ménages aux revenus les plus élevés. Si aucun îlot de l'arrondissement n'enregistre un revenu médian inférieur à celui des Parisien·ne·s, **les ménages aux revenus les moins aisés de l'arrondissement se concentrent davantage dans certains quartiers aux abords de la Sorbonne et du Jardin des Plantes**.

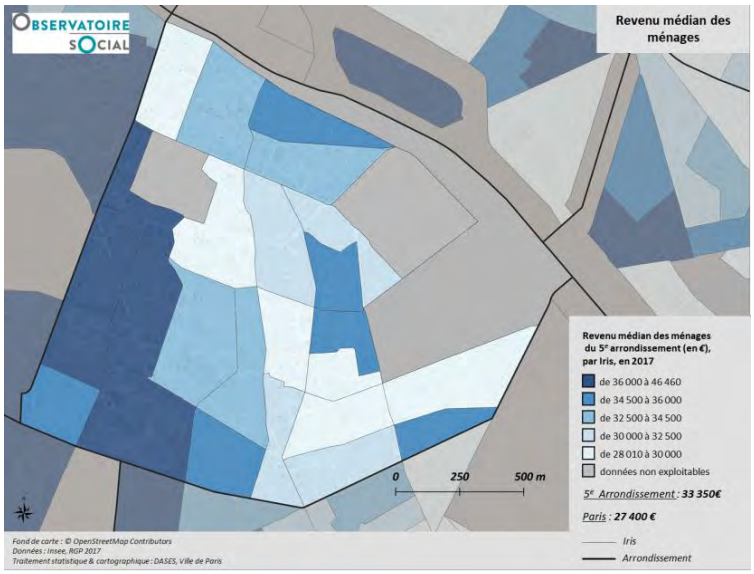

Au sein de la population de l'arrondissement, les **inégalités de revenus sont du même ordre que ce que l'on observe à l'échelle parisienne.** Celles-ci sont approchées par le rapport interdécile qui mesure l'écart de revenus entre les 10 % les plus riches et ceux des 10 % les plus pauvres : en 2017, le rapport interdécile s'élève à 6,4 dans le 5e, à peu près équivalent à celui de la capitale (6,3).

Un taux de pauvreté globalement plus faible qu'à Paris, à l'exception des ménages isolés

Si **seulement 11 % des ménages du 5e vivent sous le seuil de pauvreté** (ont un revenu inférieur à 60 % du revenu médian français), cette part a légèrement augmenté entre 2012 et 2017, alors que le taux de pauvreté parisien a au contraire diminué d'un point sur la période, passant de 16 % à 15 %.

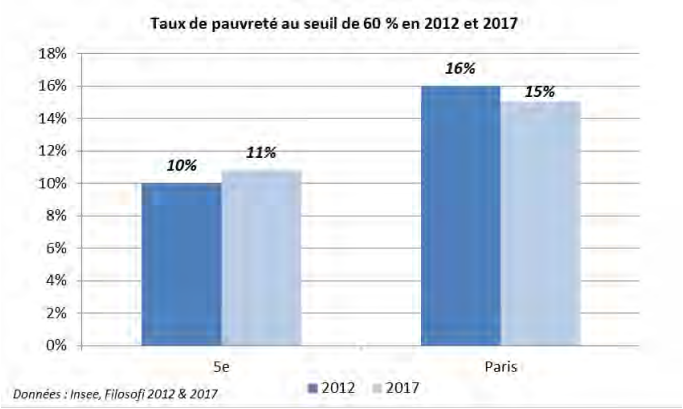

Pour autant, **l'intensité de la pauvreté** (qui mesure l'écart entre les revenus des ménages pauvres et le seuil de pauvreté) **est plus élevée dans l'arrondissement (32 %) qu'à l'échelle de la capitale (25 %)** : le revenu médian de la population la plus pauvre est inférieur d'un tiers au seuil de pauvreté. Cet indicateur est utilisé pour caractériser le niveau de vie des personnes vivant sous le seuil de pauvreté : en mesurant l'écart entre leur revenu annuel médian et le seuil de pauvreté, il permet d'évaluer à quel point la population dite « pauvre » est dans une situation de grande pauvreté ou plus proche du seuil retenu.

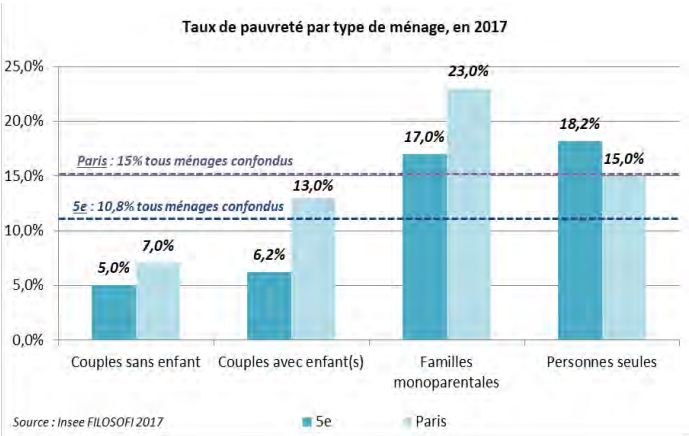

Au sein de l'arrondissement, les ménages les plus concernés par la pauvreté sont les personnes vivant

seules. En effet, **le taux de pauvreté de ces ménages est plus élevé dans le 5e que dans la capitale** (18,2 % VS 15 % à Paris). Le nombre important d'étudiants parmi ces ménages peut expliquer cet écart important. A contrario, les couples avec ou sans enfant paraissent davantage préservés de la pauvreté qu'à l'échelle parisienne (entre 5 et 6 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté dans le 5e). Et les familles monoparentales, dont les niveaux de vie sont plus faibles, sont également moins pauvres qu'à Paris ; mais le taux de pauvreté de ces ménages reste élevé et notable (17 %).

Une faible dépendance aux prestations sociales

Tandis que les ménages parisiens ont en moyenne 2,7 % de leurs revenus composés de prestations sociales, ceux du 5e arrondissement **dépendent moins des dispositifs de redistribution, qui ne représentent que 1,6 % du revenu annuel médian**. Cet écart, significatif de revenus plus aisés, est encore plus fort avec les échelles francilienne et nationale, où l'on retrouve respectivement 4 % et 5 % des revenus des ménages provenant des prestations sociales et familiales.

Ainsi, les ménages allocataires de la Caf sont bien moins dépendants des prestations sociales qu'à l'échelle parisienne : dans le 5e, **17 % d'entre eux ont un revenu constitué pour moitié au moins de ces prestations**, tandis que c'est le cas d'un quart des allocataires parisiens. À noter que près de 12 % des ménages allocataires affichent des revenus constitués uniquement de prestations sociales (contre plus de 16 % à Paris). Ces indicateurs de précarité sont très stables sur les trois dernières années, dans l'arrondissement comme à Paris.

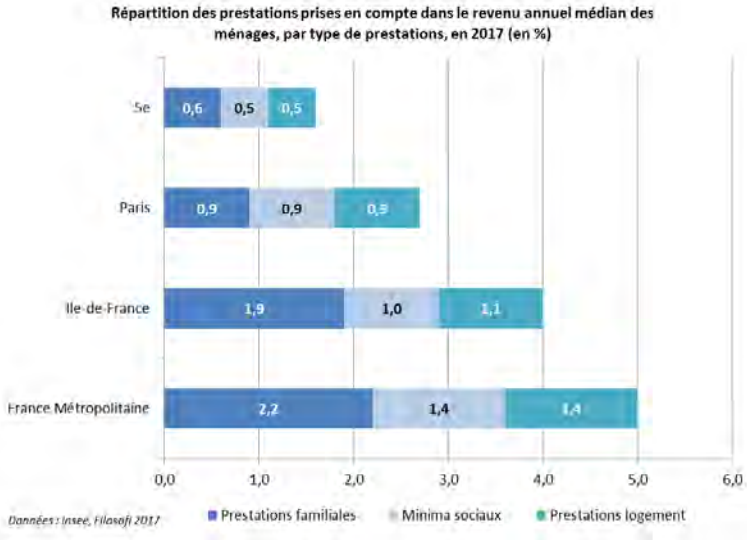

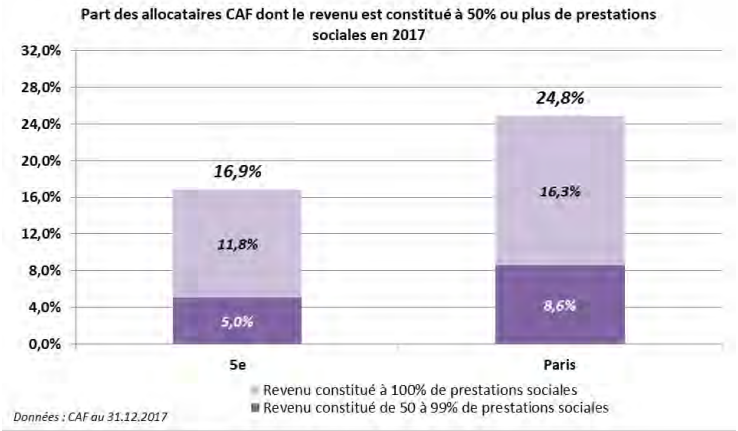

Activité, emploi et chômage

Une population très diplômée

Le 5e arrondissement concentre l'une des plus fortes proportions de diplômé·e·s de Paris, avec le 6e voisin. En effet, 67 % des personnes sorties du système scolaire y possèdent un diplôme équivalent ou supérieur à Bac +3, contre 54 % à l'échelle de la capitale. *A contrario*, **les personnes sans diplôme ne représentent que 10 % des adultes sortis des études,** soit 7 points de moins qu'à Paris, une proportion en diminution depuis 2012 dans toute la capitale. À titre de comparaison, 28 % des Français·e·s n'ont aucun diplôme en 2017.

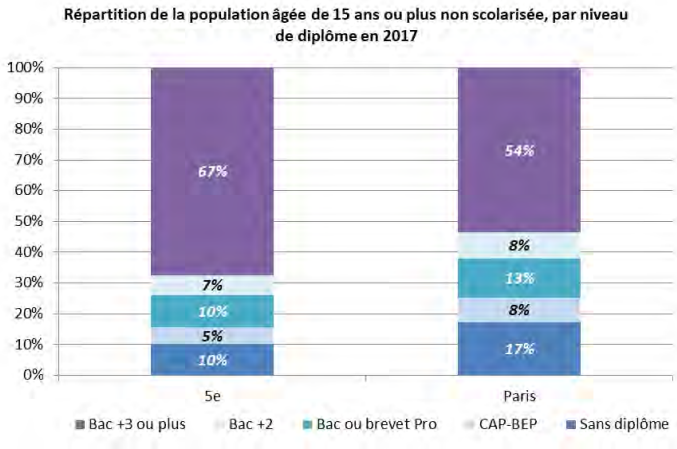

Au sein de l'arrondissement, la part des non-diplômé·e·s, plus fragiles sur le marché de l'emploi, est plus importante dans les îlots au nord du quartier Saint-Victor le long de la Seine, ou au sud-est de l'arrondissement dans le quartier Jardin des Plantes. Néanmoins, elle ne dépasse nulle part la moyenne de 17 % enregistrée dans la capitale.

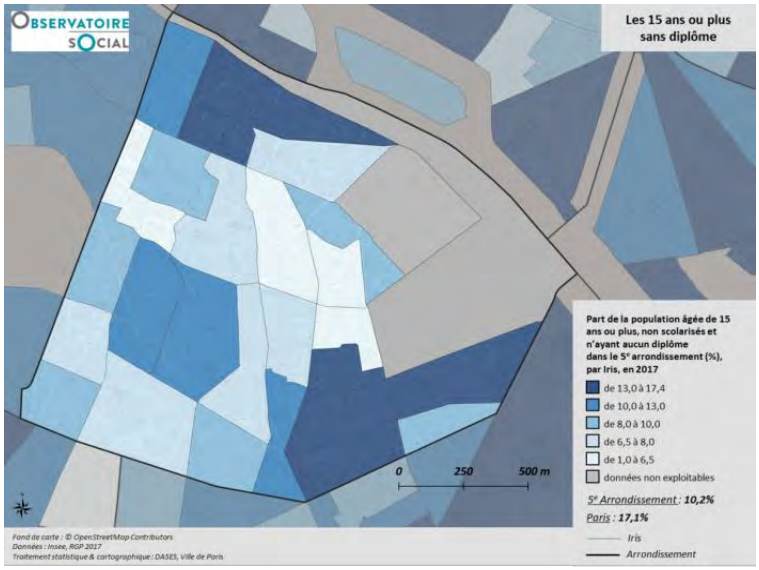

Une surreprésentation des inactifs retraités et étudiants

Le 5e arrondissement se distingue par **une part importante d'inactifs :** ils représentent 28 % des 15-64 ans, contre une moyenne de 22 % pour la capitale.

Outre les retraités, qui composent pour partie ces inactifs, il s'agit également des hommes et femmes au foyer, ainsi que des étudiants installés à proximité des nombreux sites universitaires de l'arrondissement.

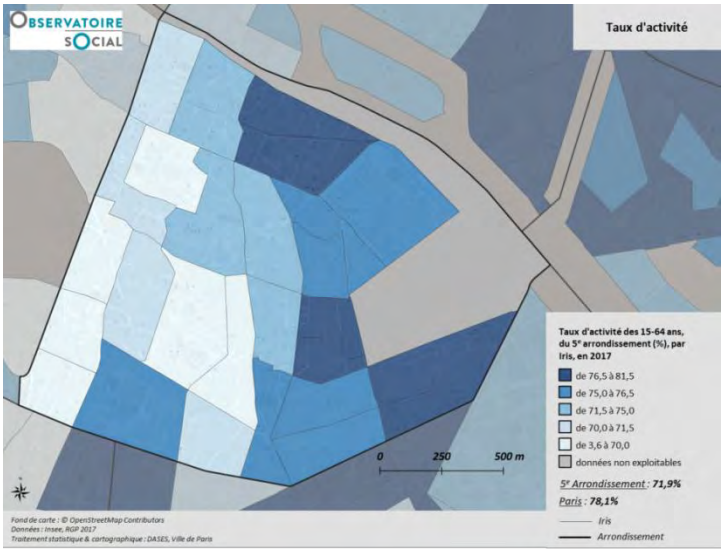

Ainsi, le territoire enregistre une part d'actifs de 72 % seulement en 2017, contre 78 % à Paris. La répartition des actifs au sein de l'arrondissement **met en évidence une frontière est/ouest,** avec une proportion moindre de 15-64 ans en activité dans les quartiers Val-de-Grâce et Sorbonne, et au contraire une concentration plus importante de la population active dans les quartiers Saint-Victor et Jardin des Plantes.

Un arrondissement particulièrement concerné par l'emploi précaire

Au sein de l'arrondissement, 79 % des actifs en emploi **occupent un emploi salarié**, soit une proportion moindre qu'à Paris qui affiche une moyenne de 83 % d'actifs en emploi salarié. Les **non-salariés sont ainsi légèrement surreprésentés** dans l'arrondissement ; ils correspondent aux indépendants, gérants

d'entreprise, et personnes travaillant pour aider un proche sans rémunération.

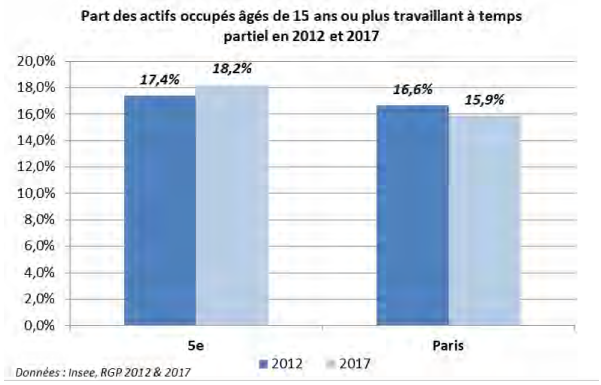

Le territoire se distingue par une **part importante de salariés occupant un emploi à temps partiel** : elle est de 18 % dans l'arrondissement en 2017 tandis que Paris affiche une proportion de 16 % d'actifs à temps partiel la même année. Par ailleurs, si le nombre de salariés à temps partiel tend à diminuer à Paris entre 2012 et 2017 (de -1,3 % par an en moyenne), une tendance inverse s'observe dans le 5e arrondissement qui connait une évolution annuelle moyenne de +0,1 %.

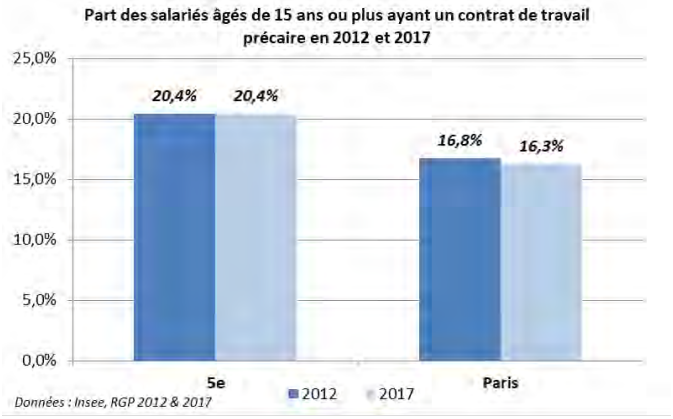

En outre, environ **20 % de la population salariée du 5e est concernée par un contrat de travail précaire** (CDD, intérim, emploi aidé, stage ou apprentissage), une proportion plus importante qu'à Paris qui compte en moyenne 16 % de personnes en contrat précaire parmi les salarié·e·s. La typologie de l'emploi de l'arrondissement est à relier à la forte présence d'étudiants, particulièrement concernés par les contrats précaires et le travail à temps partiel.

À l'échelle infra-territoriale, la proportion de salariés en emploi précaire varie fortement selon les quartiers, et **atteint plus de 20 % dans certains îlots, notamment du quartier Val-de-Grâce**.

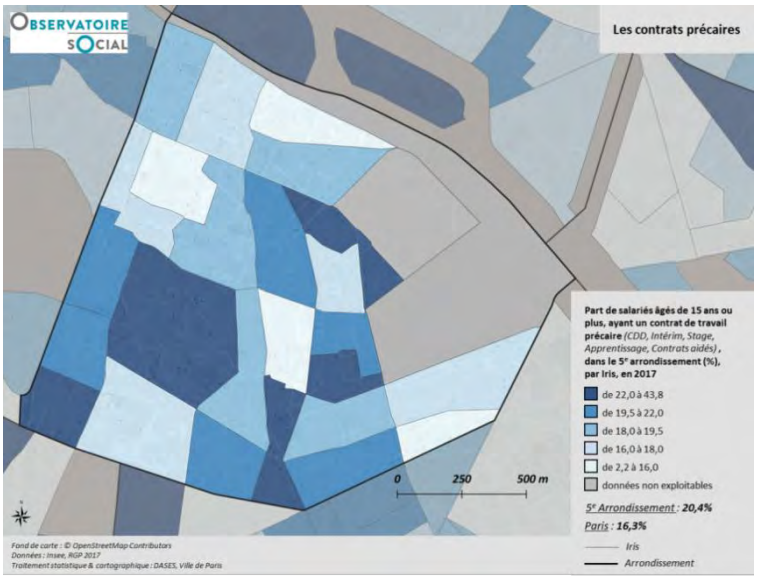

Mais moins touché par le chômage

L'arrondissement enregistre **un taux de chômage plus faible que la moyenne parisienne** au dernier recensement de l'Insee. En 2017, **9,6 % des actifs de 15-64 ans sont au chômage,** soit 2 794 personnes, contre une moyenne parisienne s'élevant à 11,9 %. Chez les ménages particulièrement vulnérables que sont les familles monoparentales, plus de 8 foyers sur 10 sont en emploi, une proportion bien supérieure à celles observées aux échelles parisienne (76 %), régionale (77 %) et nationale (70 %). De même, les familles nombreuses sont également plus souvent protégées par une situation d'emploi que dans le reste de Paris : dans plus de 3 familles sur 4, les deux parents sont actifs et en emploi dans le 5e, alors que ce n'est le cas que dans 61 % des familles nombreuses parisiennes.

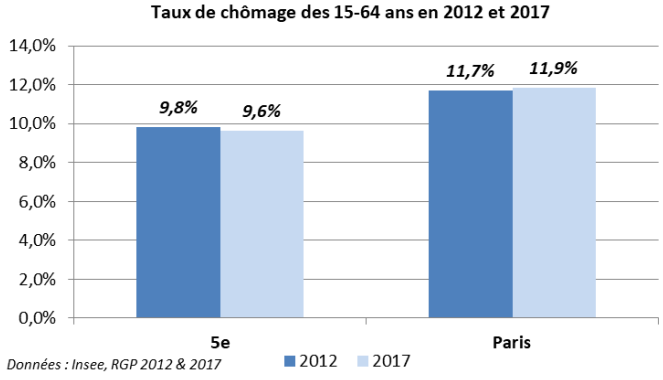

Néanmoins, la statistique publique met au jour **un écart notable dans l'arrondissement entre le taux de chômage des femmes (10,1 %) et celui des hommes**

(9,1 %) ; à titre de comparaison, celui-ci est seulement de 0,3 point à l'échelle parisienne.

Enfin, de **fortes disparités s'observent au sein du territoire** : la population en situation de chômage se retrouve de façon très hétérogène, avec une surreprésentation entre le boulevard Saint-Germain et la Seine, et dans les îlots centraux qui regroupent les établissements d'enseignement supérieur. Le quartier Sorbonne affiche ainsi un taux de chômage supérieur d'1 point à la moyenne du 5e arrondissement.

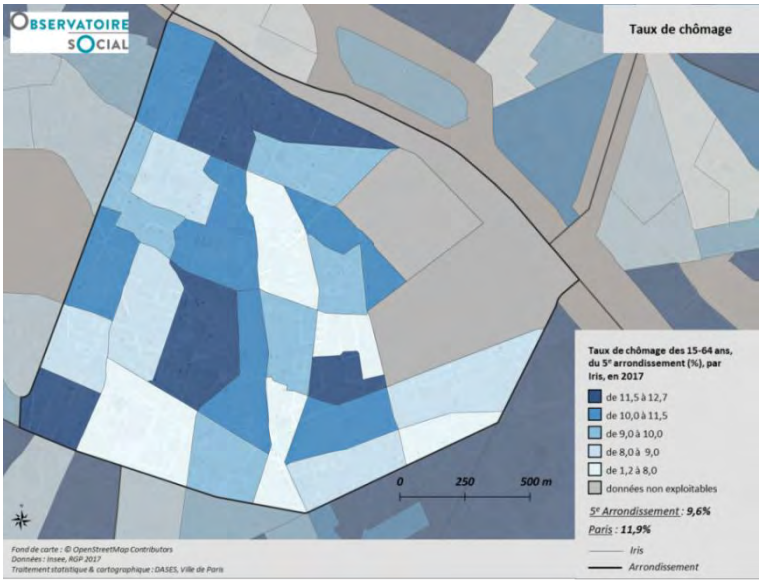

La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi : plus qualifiés que la moyenne parisienne

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien·ne·s.
Au 31 décembre 2019, l'on dénombre **3 493 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi** en catégories A, B et C, c'est-à-dire en recherche active d'emploi. Parmi eux, 2 298 n'exercent aucune activité (catégorie A).

Tandis que **l'effectif des chômeurs inscrits à Pôle Emploi augmente à Paris entre 2016 et 2019** (+ 3,2 % de DEFM en catégorie A, et + 3,6 % toutes catégories confondues), **le 5e arrondissement connaît une évolution plus favorable** avec une légère diminution du nombre de DEFM (- 0,4 %), et une augmentation de DEFM en catégorie A moins forte que la tendance parisienne **: + 1,2 %**.

Leurs caractéristiques les distinguent du profil moyen des DEFM parisiens **par un niveau de formation bien plus élevé :** 77 % des DEFM ABC ont un niveau de formation supérieur au BAC dans le 5e, contre 60 % chez les demandeurs parisiens. Par ailleurs, comme le

laissent entrevoir les données de l'Insee sur le chômage, l'arrondissement se démarque également par **une proportion plus importante de femmes au chômage** : elles représentent 53 % des DEFM de l'arrondissement en 2019, tandis que la répartition genrée à l'échelle parisienne est moins différenciée (49,5 % des DEFM sont des femmes).

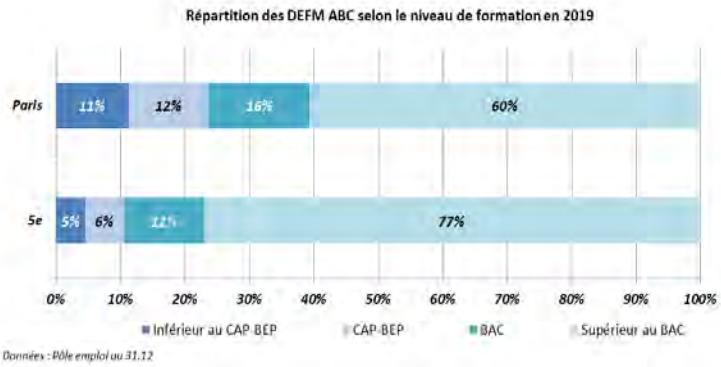

Recours aux prestations et aides sociales

Le recours au RSA : une surreprésentation des jeunes et des hommes

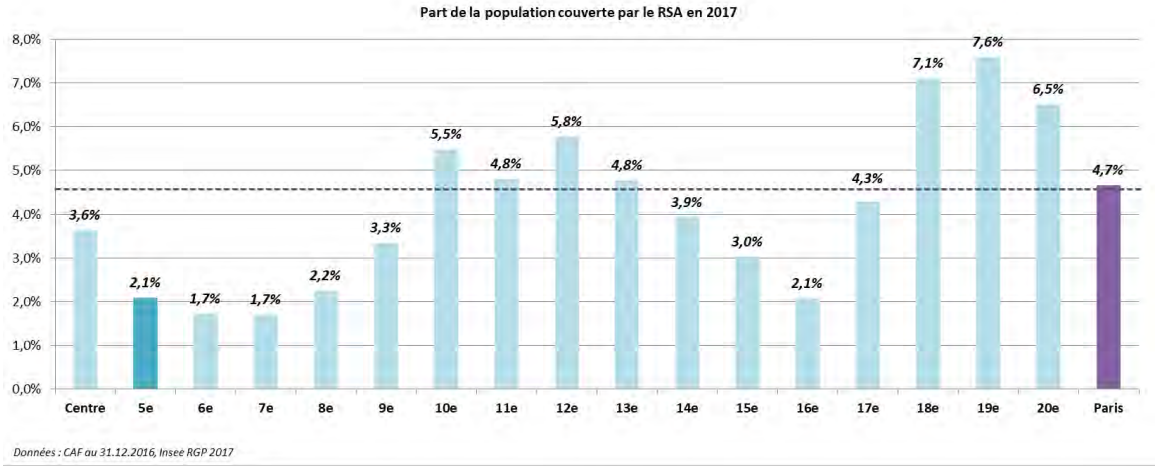

Avec **891 foyers bénéficiaires du RSA** au 31 décembre 2019, correspondant à 1 194 personnes, le 5e arrondissement accueille seulement 1,4 % des foyers parisiens allocataires de ce minima social.

Les données comparables les plus récentes permettent d'estimer qu'**environ 2,1 % de la population de l'arrondissement est couverte par le RSA**, une proportion parmi les plus faibles de la capitale, la moyenne parisienne s'établissant à 4,7 %. Entre 2016 et 2019, le nombre de foyers bénéficiaires a diminué de - 4 % dans le 5e arrondissement, soit une tendance à la baisse un peu plus forte que celle observée à l'échelle parisienne (- 3 %).

Par rapport à la typologie parisienne**, les bénéficiaires du RSA de l'arrondissement sont surreprésentés dans les classes d'âges extrêmes** : 18,2 % d'entre eux ont entre 25 et 29 ans (contre une proportion de 15,1 % à l'échelle parisienne), tandis que 6,5 % ont 65 ans ou plus (5,2 % pour Paris).

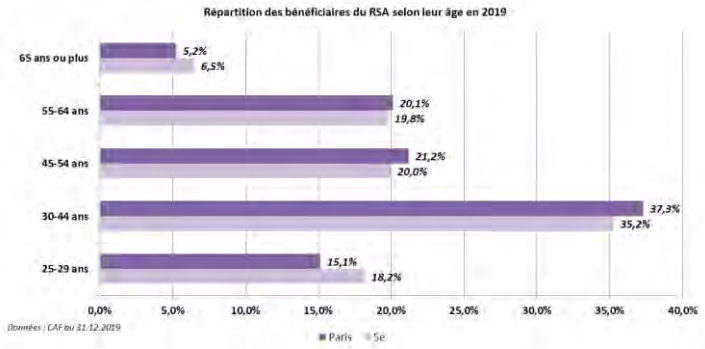

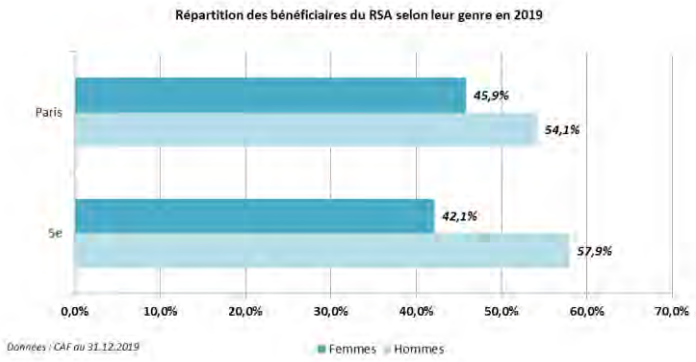

Si à l'échelle parisienne, les allocataires du RSA sont majoritairement des hommes (54 % en 2019), c'est d'autant plus vrai dans le 5e arrondissement qui **compte 58 % d'hommes, bien que le phénomène de chômage y touche davantage les femmes**. Enfin, les bénéficiaires du RSA résidant dans l'arrondissement présentent également des profils résidentiels qui se distinguent de la moyenne parisienne : ils sont proportionnellement plus souvent propriétaires (5 % d'entre eux), ou hébergés par des tiers (43 % d'entre eux). La part de bénéficiaires sans résidence y est également très faible, en lien avec la moindre présence de structures de domiciliation dans l'arrondissement.

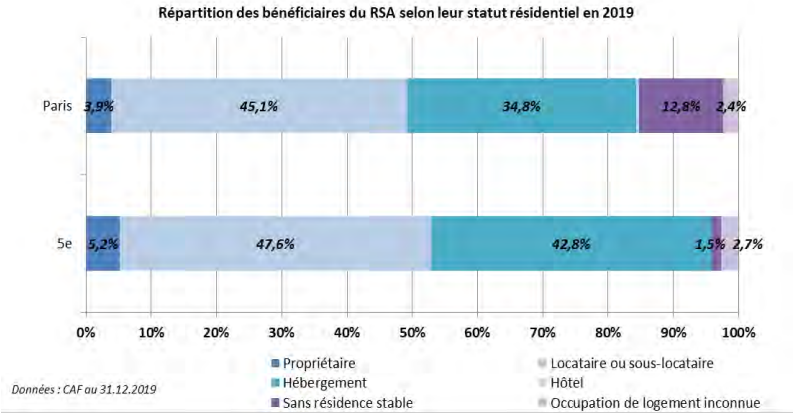

Le recours à l'aide sociale facultative de la Ville de Paris

À Paris, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) est notamment en charge de l'attribution de l'aide facultative et d'une partie du versement de l'aide légale (FSL Energie), ou extra-légale (ASE financière). De nombreuses aides peuvent être versées aux Parisien·ne·s rencontrant des difficultés financières, et répondant aux critères d'éligibilité. La plupart de ces aides sont mensuelles et couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes en situation de handicap ou à leurs aidants, aides aux loisirs, à la restauration, à domicile, etc.

Parmi celles-ci, **l'Allocation Exceptionnelle (AE) se distingue de par un périmètre et des conditions d'attributions très larges :** elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et imprévue. Sur demande et instruction du CASVP, elle peut être versée aux ménages résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides), et son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, à l'échelle de tout Paris, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € pour tout Paris.

En outre, le CASVP est également en charge de l'instruction et la délivrance de **l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE financière)** : une aide financière ponctuelle destinée à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants.
Ainsi, en 2019, ce sont **364 allocations exceptionnelles et 207 aides au titre de l'ASE** qui ont été accordées aux ménages du territoire (un ménage pouvant bénéficier d'une aide plusieurs fois dans l'année). Entre 2014 et 2019, le nombre de foyers ayant bénéficié d'au moins une AE a diminué de -15 % dans l'arrondissement, à l'image de la tendance parisienne qui voit dans le même temps une baisse de -17 %. Comme à Paris, le nombre d'aides financières versées à des familles au titre de l'ASE a au contraire augmenté sur la période (+10 % dans le 5e, et +9 % à Paris).

Focus : activité et précarité des jeunes du 5e arrondissement

La population du 5e arrondissement compte plus de 12 200 jeunes âgés de 16 à 25 ans en 2017, soit **près de 21 % de sa population : il s'agit là de la proportion la plus élevée enregistrée à Paris** (qui compte en moyenne 14 % de 16-25 ans). Néanmoins, comme dans le reste de la capitale, le nombre de jeunes diminue sur les cinq dernières années : -4,5 % dans le 5e, et -3,8 % à Paris.

Les jeunes du 5e arrondissement sont bien plus nombreux à être en études que leurs pairs à l'échelle parisienne : 82 % des 16-25 ans (contre 70 % à Paris), dont la grande majorité est uniquement en études (17 % des jeunes de la classe d'âge cumulent un emploi en même temps que leurs études). Ainsi, seulement 14 % d'entre eux sont sortis du système scolaire et occupent un emploi, contre 22 % des jeunes parisiens.

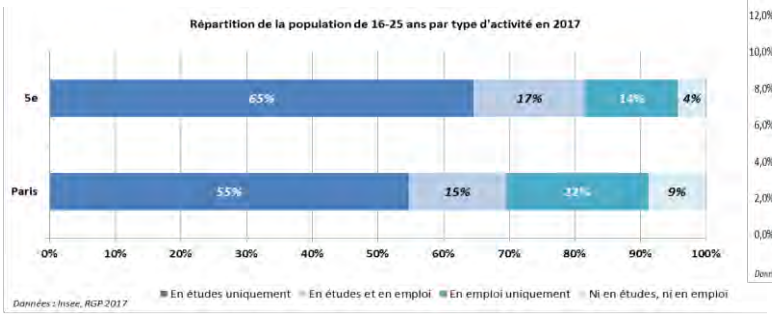

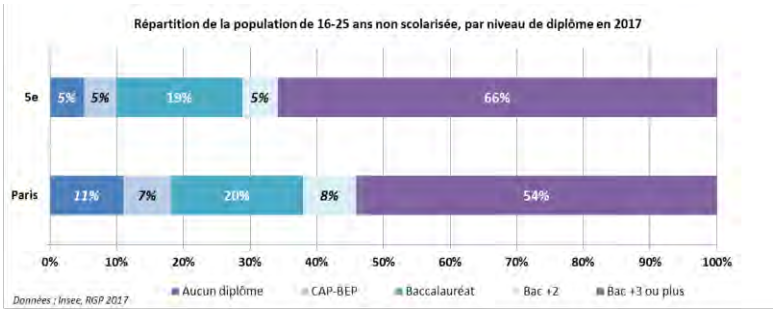

Parmi les jeunes sortis d'études, l'on retrouve ainsi **des niveaux de diplômes bien plus élevés qu'en moyenne** : les deux tiers des jeunes non scolarisés sont sortis de l'enseignement supérieur avec un diplôme BAC+3 ou plus. A l'inverse, ils ne sont que 5 % à n'avoir aucun diplôme, une proportion deux fois plus faible qu'à l'échelle parisienne, témoignant de signes de vulnérabilité moins importants.

Une part de jeunes NEET faible, mais en augmentation

Cette moindre vulnérabilité se retrouve ainsi dans une part de « NEET » relativement faible. **Les « NEET »,** ces jeunes **ni en emploi, ni en études, ni en formation** *(Neither in Employment nor in Education or Training*) sont considérés comme plus vulnérables car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Avec le 6e voisin, le 5e arrondissement compte **parmi les plus faibles proportions de NEET de la capitale : 4,3 % des jeunes de 16 à 25 ans** (correspondant à 523 jeunes), contre une moyenne parisienne s'élevant à 8,8 %.

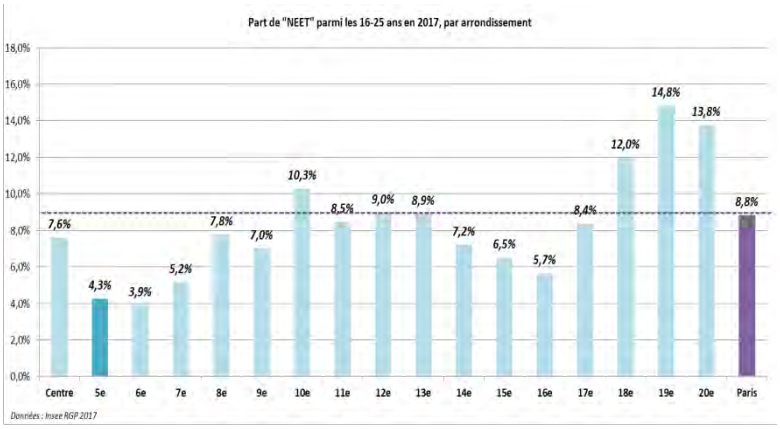

Néanmoins, alors que le nombre de jeunes NEET diminue de -2,3 % à Paris entre 2012 et 2017, **le territoire connait une évolution moins favorable, avec une hausse de +4,7 % du nombre de jeunes de 16-25 dits « NEET » ;** une évolution d'autant plus notable que le nombre global de jeunes de cette classe d'âge a diminué dans le même temps.

À l'échelle infra-territoriale, la part de jeunes NEET est plus élevée au sein du quartier Jardin des Plantes (5,4 %), et dans une moindre mesure La Sorbonne (4,6 %). *A contrario*, les quartiers Saint-Victor et Val-de-Grâce enregistrent des proportions plus faibles autour de 3,6 %).

Les jeunes NEET du 5e arrondissement vivent **davantage en autonomie résidentielle** qu'à l'échelle parisienne : 54 % d'entre eux ont décohabité du foyer parental pour vivre seuls (42 % à Paris), et 6 % pour vivre « hors ménages » (en résidences).

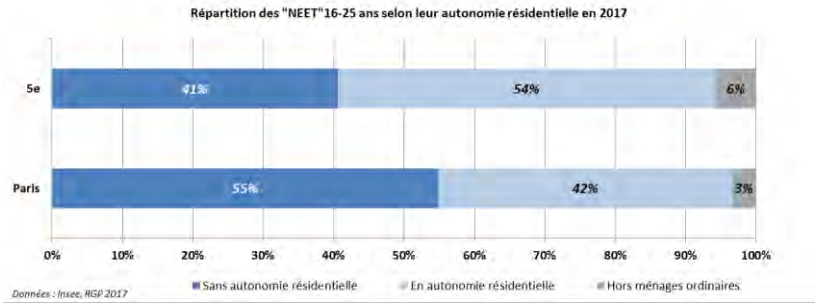

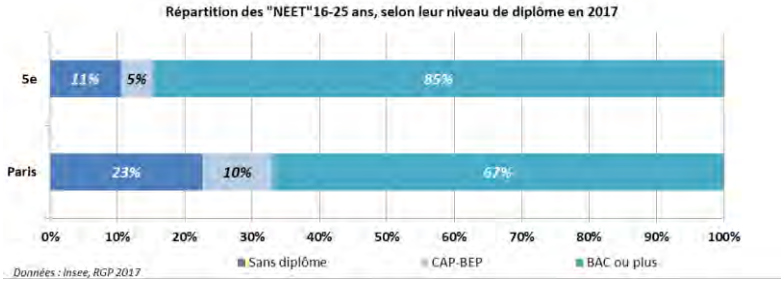

À l'instar des autres jeunes ayant quitté le système scolaire vers l'emploi, les NEET de l'arrondissement affichent des niveaux de diplômes plus élevés que leurs pairs parisiens : 85 % d'entre eux ont un BAC ou un diplôme du supérieur, contre 67 % à Paris.

Les données d'activité de la Mission Locale de Paris (MLP) permettent d'approcher la réponse publique apportée aux besoins d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes NEET. Ses missions consistent en l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou plus globalement à l'autonomie. Le site Soleil de la MLP, situé dans le 13^{e} arrondissement voisin, accompagne notamment les jeunes du 5^{e}.

En 2019, **la Mission Locale de Paris a ainsi accompagné 153 jeunes résidant dans le 5^{e} arrondissement** (soit 30 % des NEET, qui constituent le public cible de l'association).

4. Personnes âgées

Des séniors surreprésentés dans le 5e, et un vieillissement continu de la population

En 2017, on dénombre **près de 14 800 habitants âgés de 60 ans ou plus dans le 5e arrondissement**. Les séniors âgés de 60-74 ans et de 75 ans sont surreprésentés sur le territoire : ils représentent respectivement 16 % et 10 % de la population de l'arrondissement, soit des proportions plus élevées que celle observée dans la capitale (14 % et 8 %).

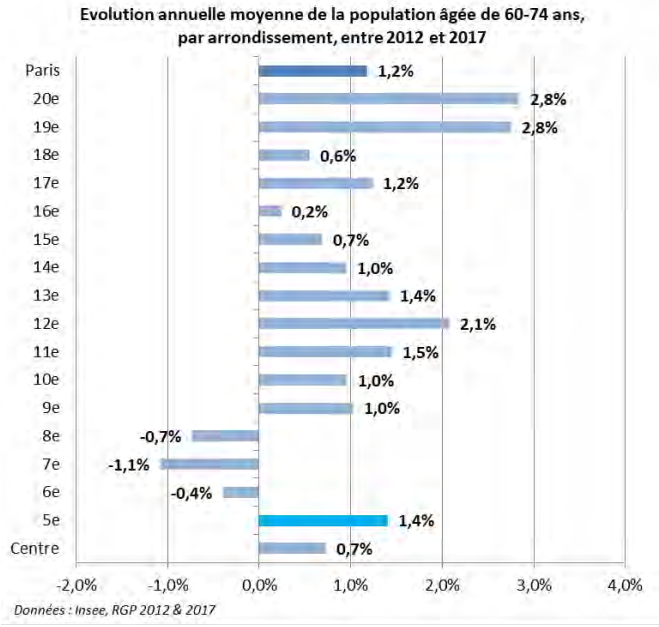

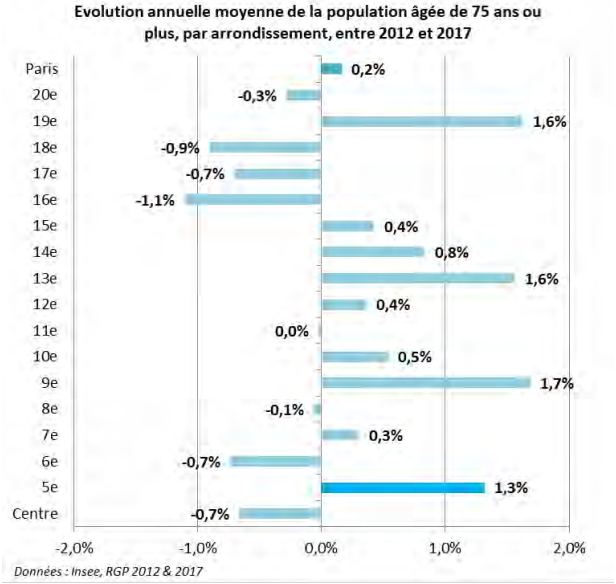

À l'échelle infra-territoriale, la proportion des personnes âgées de 75 ans ou plus est la plus élevée dans le quartier du Jardin des plantes (10 %), où elle atteint jusqu'à 15 % dans certains Iris. À l'inverse, les séniors de cette même tranche d'âge représentent 8 % de la population dans le quartier de la Sorbonne, la plus faible part observée dans un des quartiers de l'arrondissement, qui reste tout de même du même ordre qu'à Paris. À noter que les Iris au centre de l'arrondissement sont ceux qui concentrent les plus faibles proportions de personnes âgées.

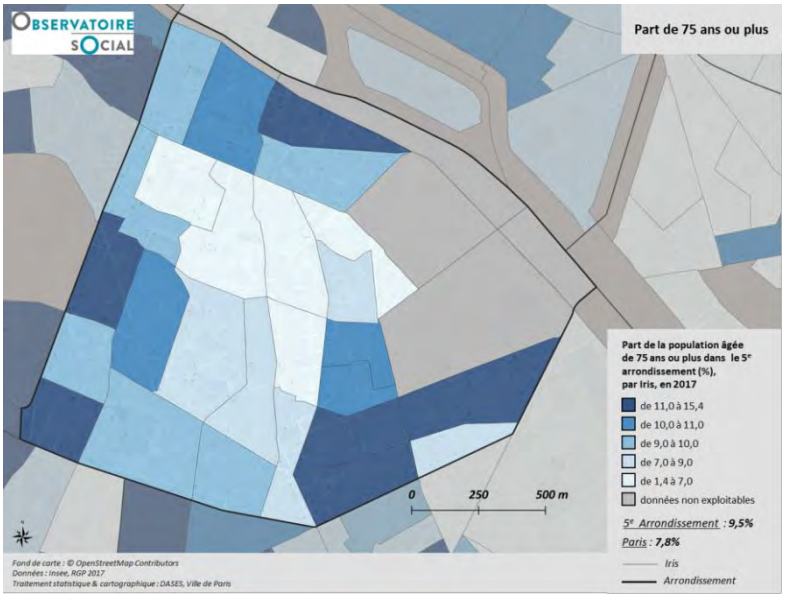

Entre 2012 et 2017, **le nombre de séniors a augmenté dans le 5e : près de 1 000 habitants âgés de 60 ans ou plus supplémentaires.** Cette augmentation concerne l'ensemble des classes d'âge de séniors. En effet, le nombre de séniors âgés de 60-74 ans dans l'arrondissement a augmenté de +1,4 % sur la période, tout comme la dynamique parisienne. Les 75 ans ou plus habitant dans le 5e enregistrent quant à eux une augmentation de leur effectif de + 1,3 % en moyenne par an, contre + 0,2 % pour les Parisiens de cette même classe d'âge.

Par ailleurs, la part de personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté de deux points dans l'arrondissement (passant de 23 % en 2012 à 25 % en 2017), soit une augmentation plus importante qu'à l'échelle parisienne (+1 point). **Le 5e arrondissement cumule ainsi un phénomène de gérontocroissance (augmentation de l'effectif des séniors) et de vieillissement de sa population** (augmentation de la

proportion de séniors parmi les habitants) sur la dernière période de recensement.

Les séniors du 5e qui quittent Paris le font moins pour entrer en établissement

Entre 2016 et 2017, 2,1 % des résidents âgés de 70 ans et plus vivant dans le 5e ont quitté Paris (ils sont 1,9 % à l'échelle de la capitale) : un tiers d'entre eux sont partis pour une autre commune d'Ile-de-France, et **deux tiers dans une autre région française.** Cette proportion est l'une des plus élevées de l'ensemble des arrondissements parisiens.

Les anciens séniors du 5e sont proportionnellement peu nombreux à avoir émigré hors de Paris pour rejoindre un établissement pour personnes âgées : seulement 12 % d'entre eux, contre 34 % des séniors parisiens ayant quitté la capitale.

Précarité et logement

Un niveau de vie nettement supérieur à celui des séniors parisiens

Les habitant·e·s du 5e présentent un revenu médian disponible nettement supérieur à celui des Parisien·ne·s, pour l'ensemble des tranches d'âge, y compris les séniors. En effet, ce dernier est de 37 420 € chez les 60-74 ans et 37 490 € chez les séniors âgés de plus de 75 ans, contre respectivement 27 300 € et 29 400 € chez leurs pairs parisiens. **Le montant moyen des retraites est également plus élevé pour les séniors du 5e, avec 38 100 € / an,** contre moins de 32 000 € pour l'ensemble des retraités parisiens.

De fait, **le taux de pauvreté des séniors vivant dans le 5e est l'un des plus faibles de l'ensemble des arrondissements parisiens :** il est respectivement de 8 % et 5 % chez les 60-74 ans et les 75 ans et plus, contre 15 % et 10 % pour tout Paris.

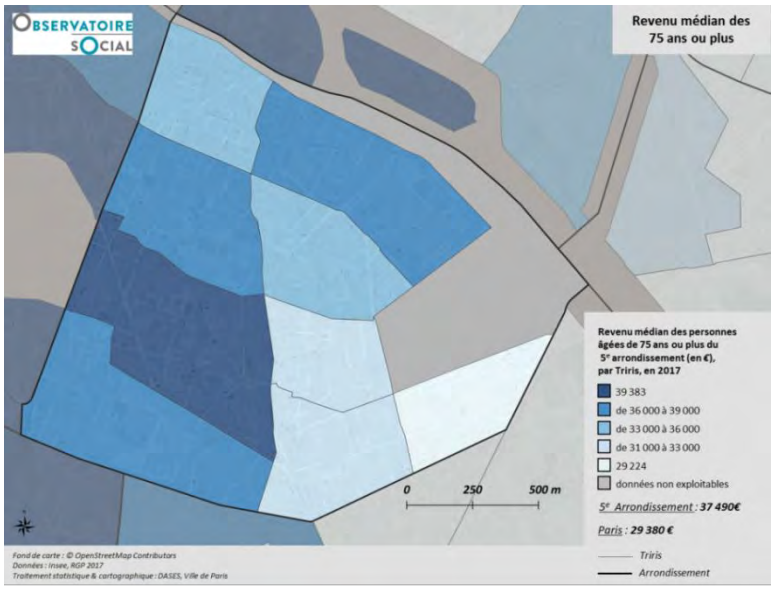

À une échelle plus fine, si le revenu médian des 75 ans ou plus est élevé, il existe d'importantes disparités entres les quartiers de l'arrondissement. Les personnes âgées du quartier Val-de-Grâce sont les plus aisées avec un revenu annuel médian supérieur à 36 000 €, tandis qu'il ne dépasse pas 33 000€ par an dans le quartier Jardin des Plantes.

Une part de séniors en logement inconfortable légèrement plus élevée qu'à Paris

Une faible proportion de séniors habite en tant que locataires dans le 5e arrondissement : seulement un tiers des ménages dont la personne de référence est âgée 65 ans ou plus (contre 42 % à Paris). **Parmi eux, la part de locataires du parc social est elle aussi moins forte qu'à Paris, en lien avec un parc moins développé :** 38 % des ménages de séniors locataires vivent en logement social contre 48 % dans la capitale. On compte ainsi près de 1 000 ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus dans le parc social en 2017, un effectif a très légèrement augmenté sur les cinq dernières années (+ 1 %/an en moyenne).

Les séniors du 5e ne sont quasiment pas touchés par la problématique de suroccupation. Parmi les ménages de 75 ans ou plus, 0,5 % vivent dans un logement suroccupé (c'est-à-dire avec au moins deux personnes

de plus que le nombre de pièces), soit moins de 20 ménages.

Par ailleurs, **2,7 % des résidences principales dont la personne de référence a 75 ans ou plus sont considérées comme inconfortables (n'ont ni douche, ni salle de bains) : concernant ainsi 126 ménages**. Cette proportion, légèrement supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble des seniors parisiens (2,4 %), reste bien inférieure à celle enregistrée dans l'arrondissement voisin du Centre (4,4 %).

Ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivant dans un logement inconfortable		
	Effectif (ménages)	*%*
5e	146	2,7%
Paris	3817	2,4%

Source : Insee RGP 2017

Peu de séniors bénéficiant de l'ASPA et des aides facultatives de la Ville de Paris

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) correspond au minimum vieillesse versé aux retraités vivant en France, par leur caisse de retraite. Son montant dépend des ressources (revenus et patrimoine) et s'ajoute, dans une certaine limite, aux revenus personnels. Par ailleurs, la Ville de Paris propose un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : Paris Solidarité. Cette aide peut atteindre un montant mensuel maximum de 112 € pour une personne seule, et 205 € pour un couple.

En 2019, dans le 5e, une faible proportion de séniors bénéficient de l'ASPA : 2,4 % des 65 ans et plus affiliés au régime général, bien moins que les 5,7 % enregistrés à l'échelle parisienne. Parmi ces 277 bénéficiaires, plus des trois quarts sont bénéficiaires de Paris Solidarité Personnes Âgées (76 %), une faible proportion en comparaison avec les 65 ans ou plus bénéficiant de l'ASPA et de Paris Solidarité à Paris (83 %).

En cinq ans, **le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité est resté le même dans le 5e arrondissement** (211 personnes en 2014 et 210 en 2019), à l'inverse de la tendance parisienne, où le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a augmenté en moyenne chaque année de +3,9 % sur la période (+ 3 000 bénéficiaires).

Le Centre d'Action Sociale distribue d'autres aides facultatives à destination des séniors disposant de faibles ressources. Ainsi, cette même année, 72 personnes âgées de 65 ans ou plus sont bénéficiaires de Paris Logement Personnes Âgées (PLPA).
Autre aide proposée aux publics seniors par le CASVP, le Pass Paris Seniors ou Access' est un forfait unique dézoné et gratuit proposé aux personnes âgées de 65 ans ou plus. En 2019, 2 214 personnes âgées bénéficient de ce Pass dans le 5e, soit 19 % des 65 ans ou plus. Cette proportion est bien plus faible que celle observée à l'échelle de Paris (31 %), en lien avec le niveau de vie élevé des séniors de l'arrondissement.

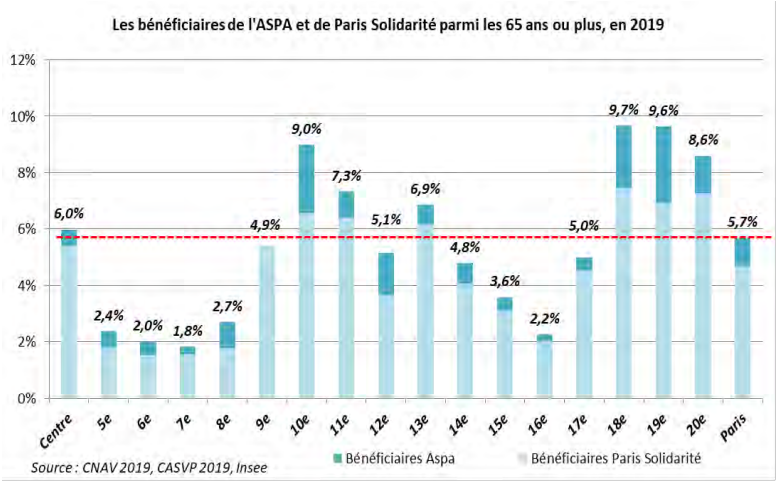

Isolement et perte d'autonomie

Une proportion de seniors isolés dans un grand logement plus élevée qu'à Paris

Parmi les seniors âgés de 75 ans et plus qui résident dans le 5e arrondissement, près de 52 % vivent seuls, une proportion légèrement plus élevée que pour l'ensemble des seniors parisiens de cette même tranche d'âge (51 %). Ces derniers enregistrent également **un taux de sous-occupation de leur logement plus élevé :** 27 % des seniors du 5e âgés de 75 ans et plus vivent seuls dans un logement de 4 pièces ou plus, contre 25 % à Paris.

75 ans ou plus vivant seuls dans un logement de 4 pièces ou plus		
	Effectif	*%*
5e	737	27%
Paris	21011	25%

Source : Insee RGP 2017

À l'échelle des quartiers de l'arrondissement, la proportion de seniors âgés de 75 ans et plus vivant seuls est hétérogène. Dans **le quartier Val de Grâce, moins de la moitié des séniors vivent seules (49 %), alors que cette proportion atteint 55 % dans le quartier du Jardins des Plantes.** De manière plus globale, les îlots situés au centre de l'arrondissement enregistrent les proportions de personnes âgées vivant seules les plus élevées.

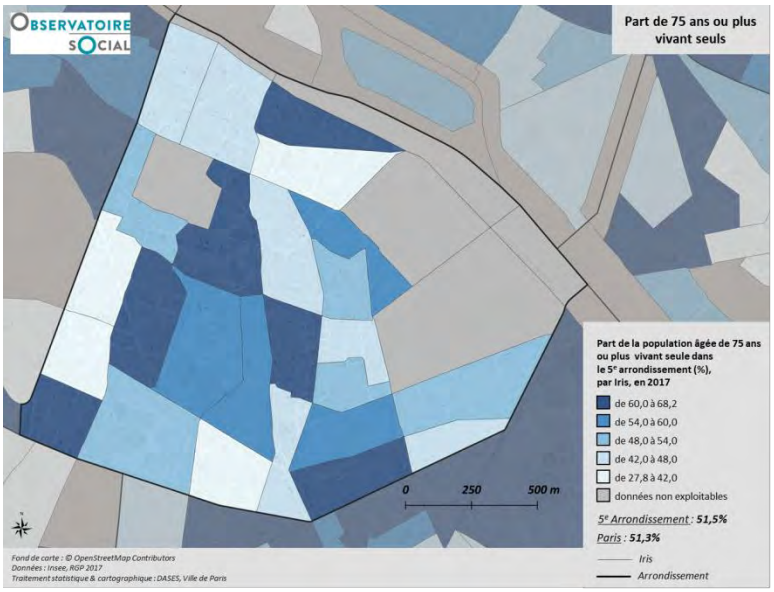

Un rapport aidants/aidés moins élevé qu'à Paris, et un phénomène de cohabitation intergénérationnelle moins présent

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) atteint 3,3 dans le 5e arrondissement : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a dans le même arrondissement plus de 3 personnes en âge d'être « aidantes ».** En lien avec l'augmentation du nombre de seniors âgés de 75 ans et plus entre 2012 et 2017, ce rapport a diminué dans le 5e, comme à l'échelle parisienne et nationale.

Rapport aidants/ aidés	2012	2017
5e	3,78	3,30
Paris	4,54	3,98
Ile-de-France	5,56	4,85
France Métropolitaine	4,58	3,88

Source : Insee RGP 2012 & 2017

Le rapport aidants/aidés peut s'apprécier encore plus finement via l'étude du phénomène de cohabitation entre une personne âgée et ses enfants par exemple, à l'échelle d'un logement. Si celui-ci peut s'interpréter comme étant lié à la perte d'autonomie, il peut également résulter de facteurs économiques.

Ainsi, dans le 5e, parmi l'ensemble des ménages avec au moins une personne âgée de 75 ans ou plus, 6 % sont composés également d'au moins un adulte âgé de moins de 60 ans. Ce phénomène de cohabitation est moins important qu'à l'échelle parisienne, où il concerne 11 % des ménages séniors. Les arrondissements du nord-est parisien, davantage concernés par la suroccupation, présentent des proportions plus élevées (15 % à 16 %) de cohabitation intergénérationnelle.

Un nombre croissant de bénéficiaires de l'APA à domicile

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour permettre aux séniors de rester au domicile. Elle est versée par la Ville de Paris au titre de ses compétences départementales. Au 31 décembre 2019, **3,1 % des personnes âgées de 60 ans ou plus qui habitent le 5e arrondissement perçoivent l'APA à domicile, soit près de 450 bénéficiaires. Leur effectif a fortement augmenté depuis 2016, +10 %,** soit l'une des plus fortes hausses enregistrées à Paris (+1,2 % en moyenne). Cette augmentation est à mettre en lien avec l'évolution démographique des personnes âgées de 75 ans et plus.

Les bénéficiaires de l'APA à domicile du 5e arrondissement présentent **un niveau de dépendance plus faible que celui des bénéficiaires parisiens** : en effet, moins de 19 % d'entre eux ont un niveau d'autonomie reconnu en GIR 1 ou 2, contre 22 % à l'échelle parisienne, ou encore 21 % dans le 6e arrondissement voisin.

Évaluation de la perte d'autonomie

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale Aggir. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible.
Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité

L'indice composite de vulnérabilité permet d'identifier des TRIRIS (quartiers composés de trois IRIS) qui cumuleraient des indicateurs de précarité économique, de précarité sociale (isolement), et de dépendance chez la population âgée de 75 ans et plus. La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants :
- le revenu médian des 75 ans et plus
- l'isolement résidentiel des 75 ans et plus
- l'âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance

Dans le 5e arrondissement, **le quartier du Jardin des Plantes cumule les trois indicateurs de vulnérabilité des séniors les plus élevés** : niveau de vie le plus faible des séniors du 5e, isolement et dépendance importante. À contrario, les 75 ans ou plus résidant dans le quartier Val-de-Grâce apparaissent comme les moins vulnérables de l'arrondissement.

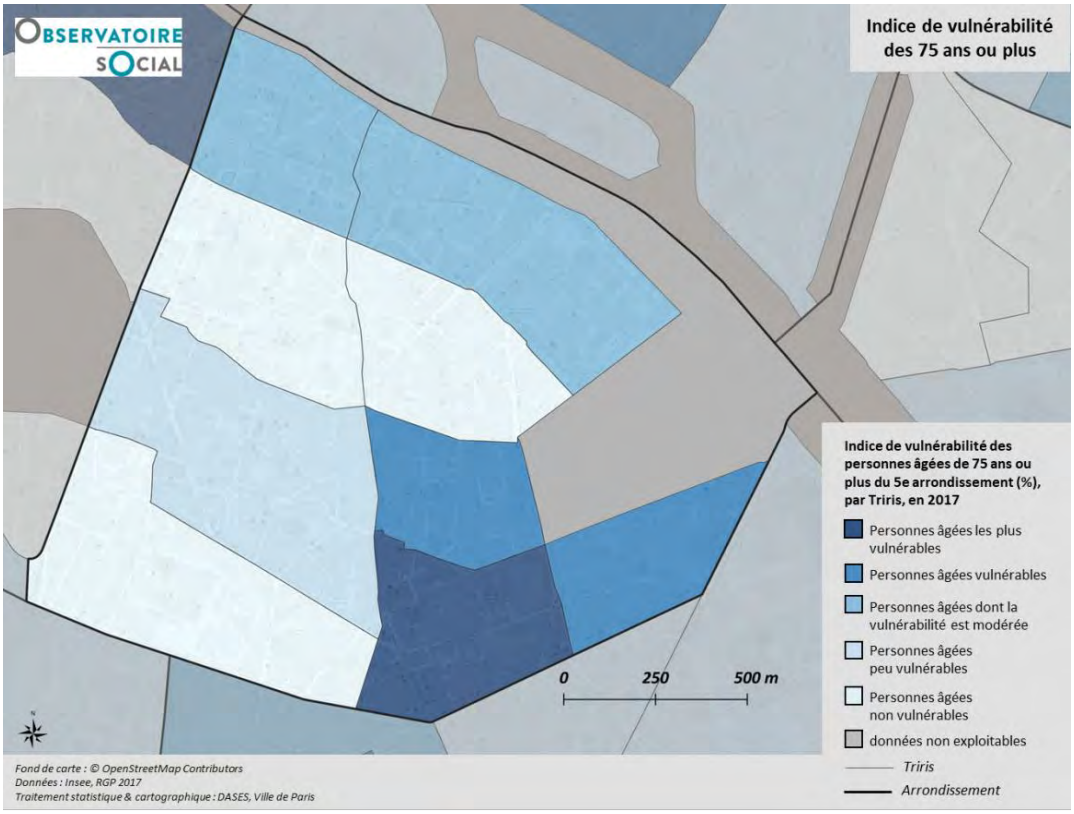

Cartographie de l'offre destinée aux séniors

L'offre de lieux de vie destinés aux séniors

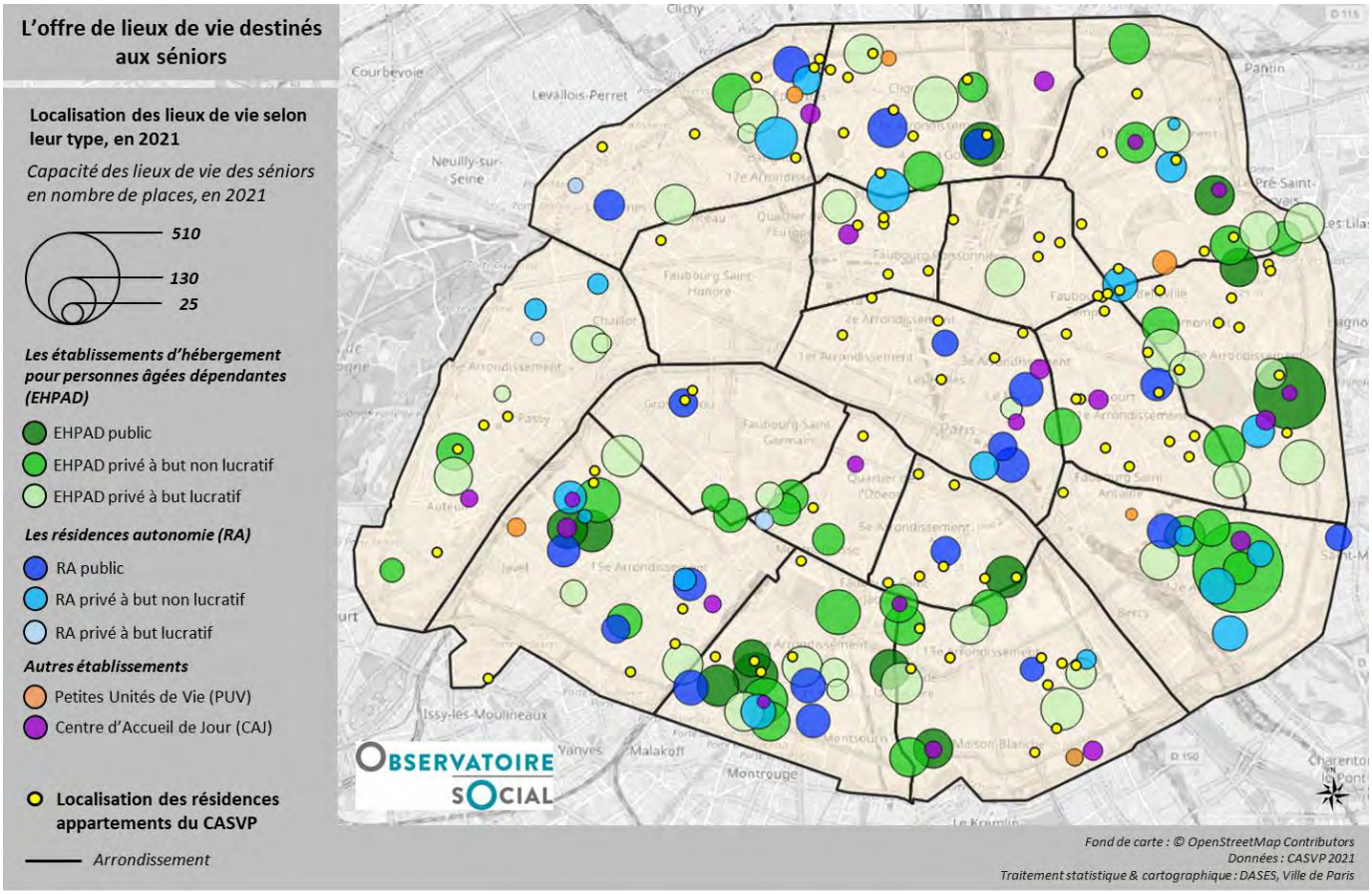

L'offre des ressources et services destinés aux séniors

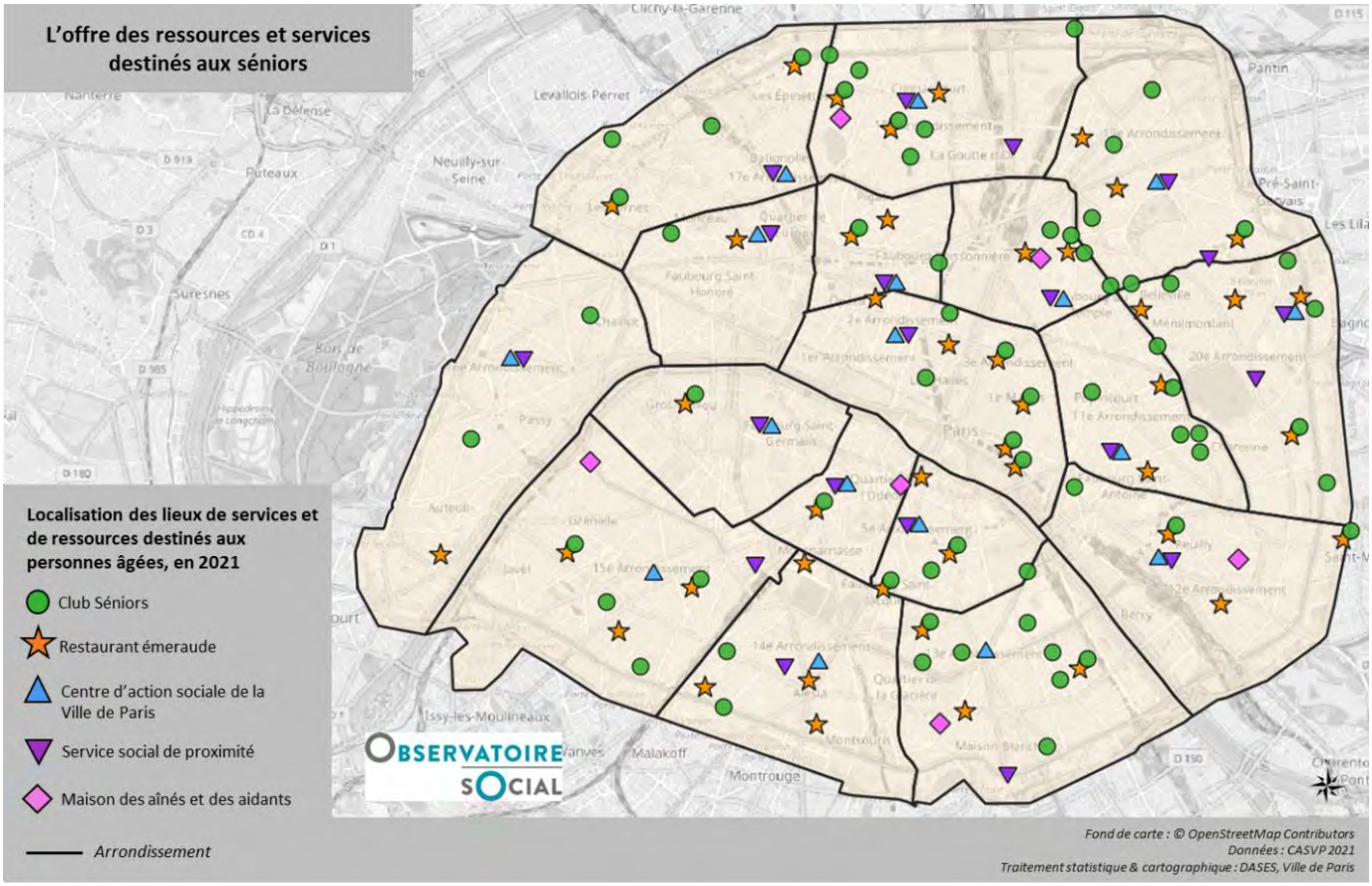

5. Personnes en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap

Les enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) : un nombre relativement faible mais en forte augmentation ces dernières années

La population du 5e se distingue de celle de la capitale par une faible part d'enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). L'AEEH est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap.

En 2019, 160 enfants du 5e sont bénéficiaires de l'AEEH, vivant au sein de 152 familles couvertes par l'allocation. **Ils représentent ainsi près de 15 jeunes âgés de 0-19 ans sur 1 000, soit l'une des plus faibles proportions des arrondissements parisiens.** À titre de comparaison, on compte 24 bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 à Paris.

Cependant, l'arrondissement connait également la plus forte augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AEEH de la capitale sur les dernières années : +17 % entre 2017 et 2019, alors que l'évolution à l'échelle parisienne n'est que de + 5 %.

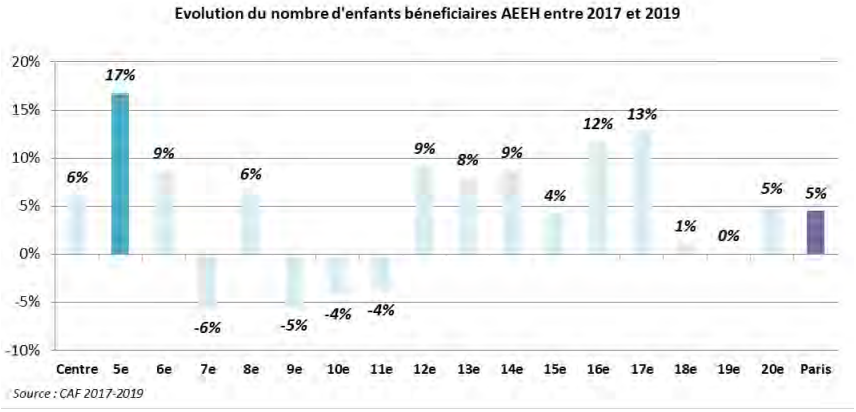

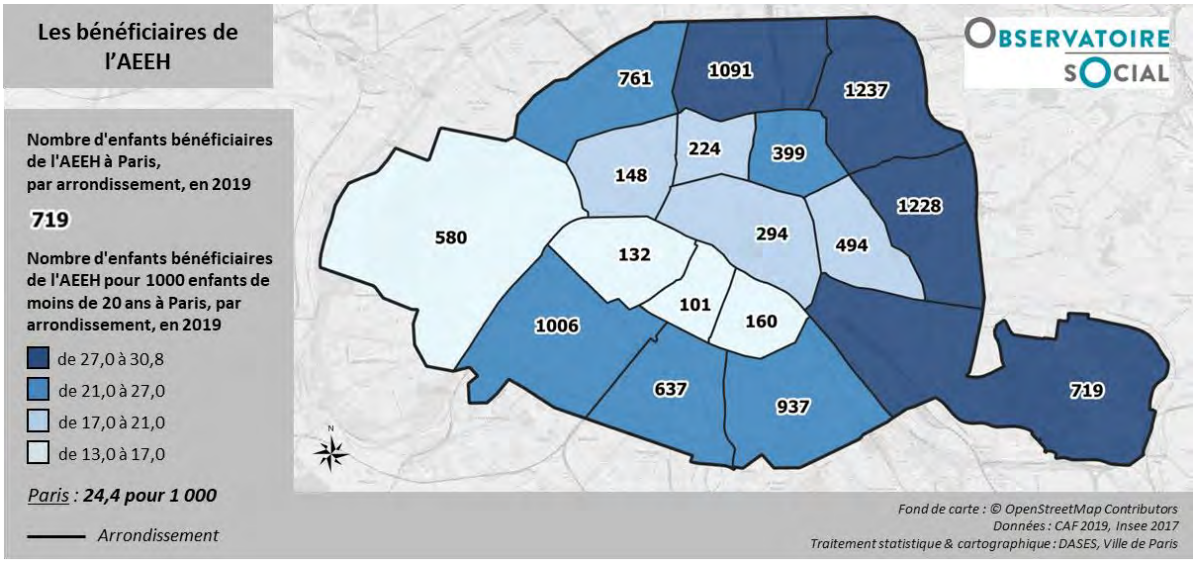

Par rapport à Paris, une légère surreprésentation des familles biparentales bénéficiaires de l'AEEH

En 2019, seulement 8 % des enfants bénéficiaires de l'AEEH sont âgés de moins de 6 ans dans le 5e arrondissement : une proportion plus faible qu'à Paris (11 %). Cette faible proportion peut s'expliquer par une reconnaissance du handicap moins fréquente aux jeunes âges. Par ailleurs, les 6-14 ans représentent plus de la moitié des enfants bénéficiaires de l'AEEH (55 %), une proportion du même ordre que dans la capitale (58 %) pour cette classe d'âge.

En 2019, la typologie des familles du 5e bénéficiaires de l'AEEH diffère légèrement de la moyenne parisienne. Dans l'arrondissement, un tiers d'entre elles sont des familles monoparentales, soit moins qu'à Paris en moyenne (37 %).

Un niveau de vie bien plus élevé que dans la capitale

Les revenus médians des familles ayant un enfant bénéficiant de l'AEEH s'élèvent à 3 120 € par mois dans le 5e arrondissement, un montant nettement supérieur à celui observé dans la capitale (2 011 €).

Ainsi, en 2019, moins d'une famille sur 10 avec un enfant bénéficiaire de l'AEEH vit sous le seuil de pauvreté dans l'arrondissement, contre un quart des familles parisiennes de ce type (25 %).

Néanmoins, cette proportion a augmenté entre 2017 et 2019 sur le territoire (+ 1 point de pourcentage), à l'image de la tendance parisienne.

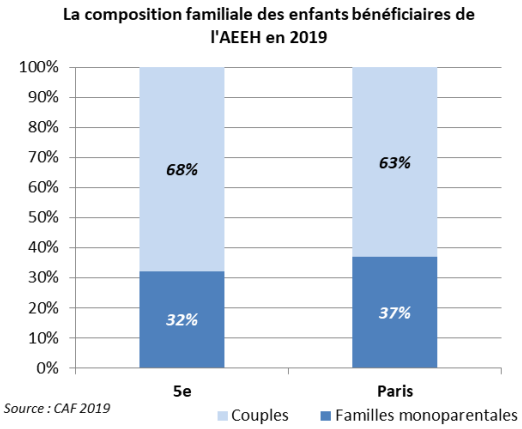

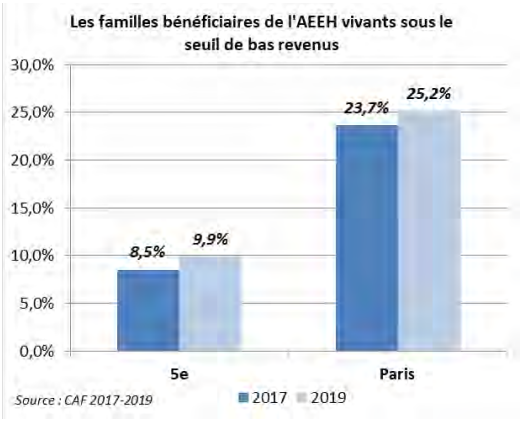

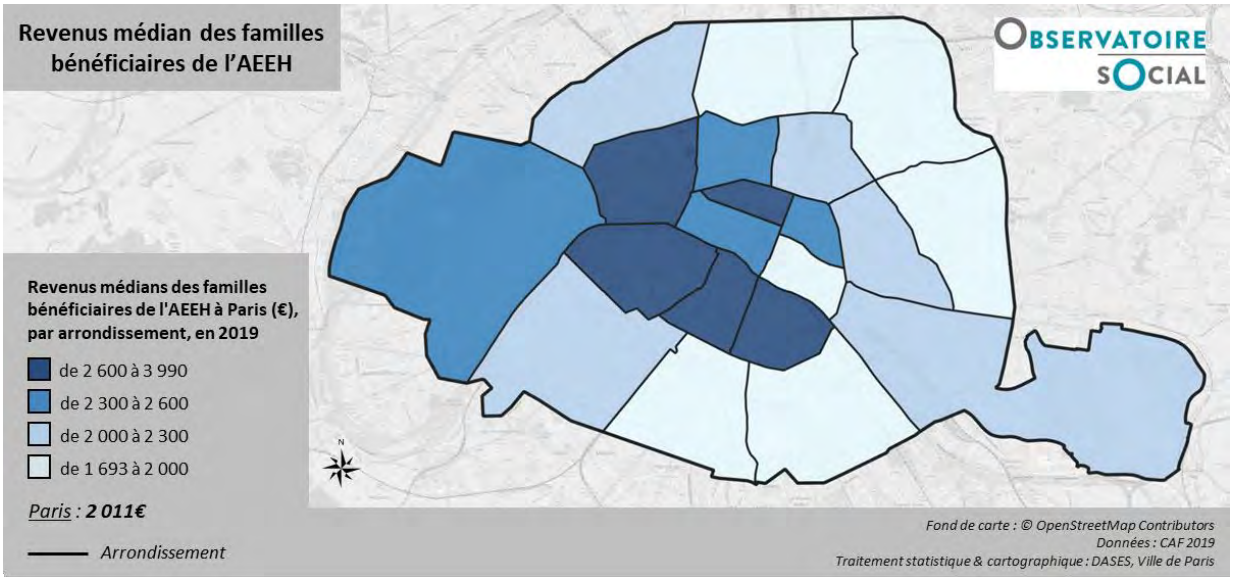

Un recours aux aides sociales beaucoup moins important pour les familles du 5e

Dans l'arrondissement, 27 familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH perçoivent une aide au logement en 2019. Cela représente **seulement 18 % des familles percevant l'AEEH,** une proportion bien plus faible qu'à Paris (45 %). Le faible recours aux aides au logement de ce public est à lier à la sous-représentation des familles monoparentales parmi les bénéficiaires AEEH, la faible proportion de locataires dans l'arrondissement et les niveaux de vie globalement plus élevés qu'à Paris.

L'ASPEH, Allocation de soutien aux parents d'enfant(s) handicapé(s), est une aide départementale versée par le CASVP aux familles pour chaque enfant en situation de handicap à charge. **En 2017, 52 familles avec un enfant percevant l'AEEH ont bénéficié de l'ASPEH, soit 4 familles sur 10 du 5e couvertes par l'AEEH.** À titre de comparaison, à Paris, plus de 7 familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH sur 10 ont bénéficié de l'ASPEH cette même année (73 %).

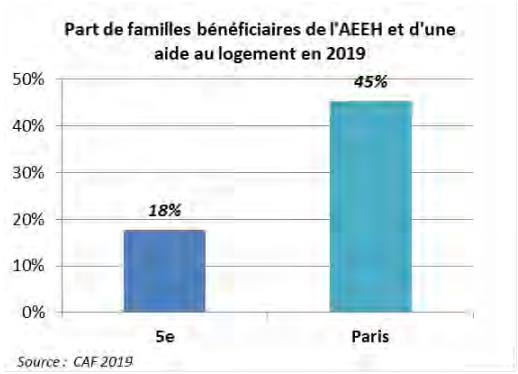

Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Une faible proportion d'adultes reconnus en situation de handicap et bénéficiant de l'AAH

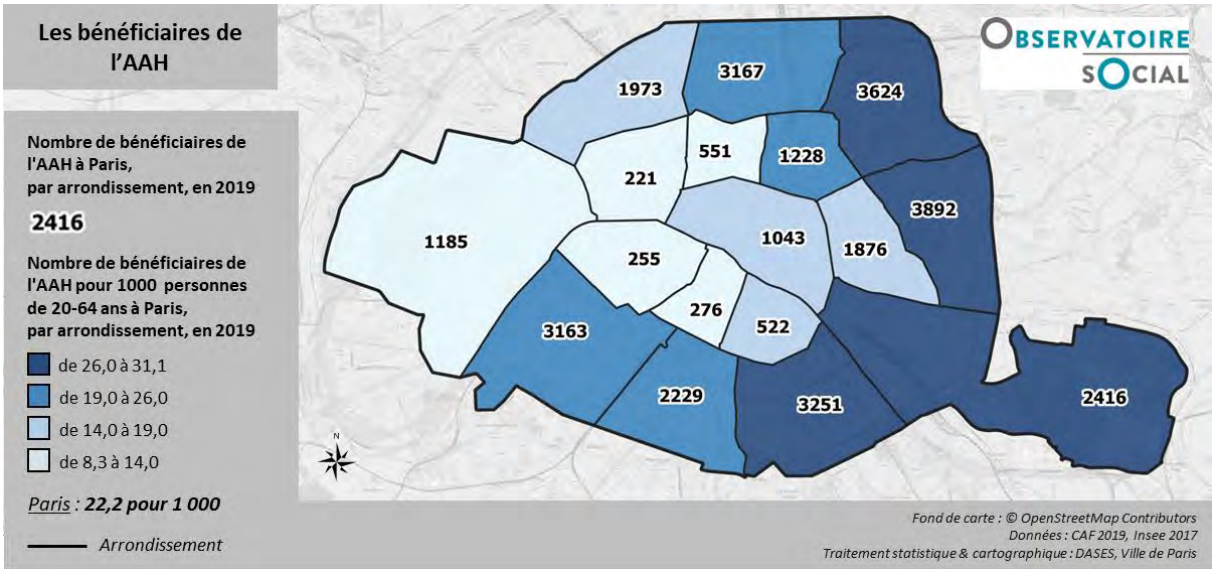

L'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) est un minimum social, destiné à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée sous conditions d'un certain taux d'incapacité permanente et des ressources du foyer.

En 2019, **le 5e arrondissement compte 522 adultes bénéficiaires de l'AAH, soit 14 personnes âgées de 20-64 ans sur 1 000. Cette proportion est faible par rapport à la capitale** où l'on compte 22 bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20 à 64 ans. Dans l'arrondissement comme à Paris, près d'un quart de ces bénéficiaires perçoivent le complément AAH qui s'ajoute à d'autres revenus (23 %).

Le nombre d'adultes percevant l'AAH a augmenté dans la majorité des arrondissements parisiens depuis 2017. Entre 2017 et 2019, cette hausse est équivalente dans le 5e et dans la capitale (+5,5 % et +5,4 %).

Des bénéficiaires de l'AAH plus jeunes dans le 5e

La quasi-totalité des bénéficiaires de l'AAH vivent seuls et sans enfant en 2019 (91 %), une proportion bien plus élevée celle observée à l'échelle de la capitale (81 %). Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires est à mettre en lien avec les modalités d'ouverture du droit AAH, et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources).

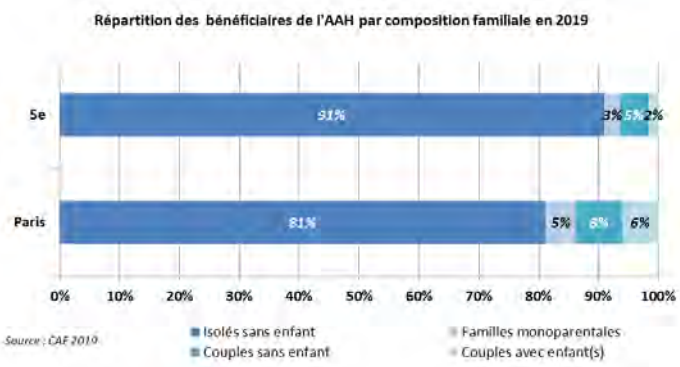

classe d'âge représente la moitié des parisiens bénéficiaires de l'AAH.

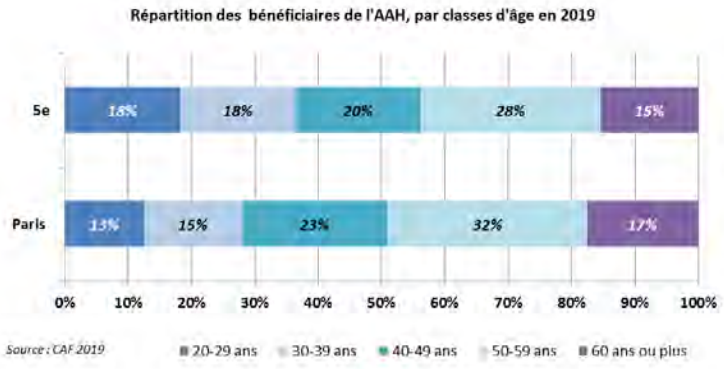

Dans le 5e, plus de 6 bénéficiaires sur 10 (62 %) ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus, une proportion semblable à celle observée à Paris (62 %).

Évaluation du taux d'incapacité

En fonction d'un barème, la situation de handicap s'évalue selon un « taux d'incapacité », centrée sur les difficultés à réaliser certains « actes élémentaires de la vie quotidienne ».
Il existe ainsi trois fourchettes de taux : inférieur à 50 %, entre 50 % et 79 %, et égal ou supérieur à 80 %.
À partir du seuil de 50 %, l'on ouvre droit à certaines aides (dont l'AAH et l'AEEH).

Moins de 4 bénéficiaires AAH sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté

Au sein de l'arrondissement, **38 % des bénéficiaires de l'AAH vivent sous le seuil de pauvreté en 2019,** une proportion moins importante de celle enregistrée à Paris (42 %). En outre, le nombre de bénéficiaires AAH vivant sous le seuil de pauvreté a diminué entre 2017 et 2019 dans l'arrondissement (- 3,9 %).

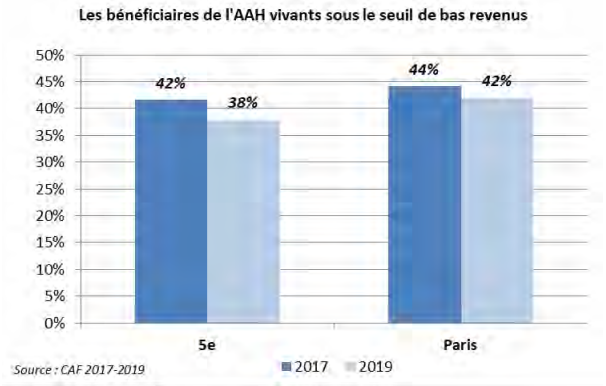

Accompagnement et aide sociale à destination des personnes en situation de handicap

Une très faible proportion de bénéficiaires de la PCH sur le territoire

En 2019, 115 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP (Prestation de Compensation du Handicap / Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) dans le 5e arrondissement : seulement 1,9 bénéficiaires pour 1 000 habitants contre 3,8 pour 1 000 dans la capitale.

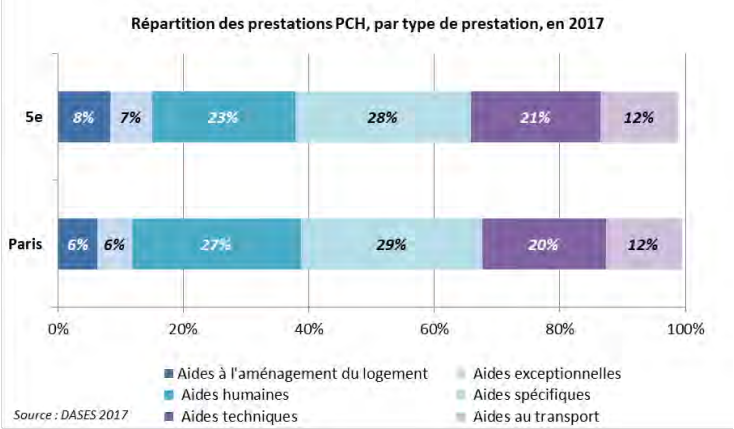

Plusieurs prestations de différents types peuvent être attribuées à un seul bénéficiaire. Ces prestations concernent majoritairement des bénéficiaires de la PCH à domicile (92 %). La répartition de ces prestations est très proche dans le 5e et à l'échelle parisienne : **les aides spécifiques (28 %) et humaines (23 %) représentent plus de la moitié des prestations.**

Les personnes en situation de handicap peuvent également bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement, une aide financière visant la prise en charge des frais d'hébergement en établissement. **Dans l'arrondissement, cette aide a été attribuée à 83 personnes en 2017**. Parmi elles, près d'un tiers sont sans enfant(s) à charge (31 %), une proportion plus faible qu'à Paris (39 %).

Un recours important aux aides de la Ville de Paris

Outre les aides versées au titre des compétences départementales, les Parisien·ne·s en situation de handicap peuvent également bénéficier des aides facultatives délivrées au titre des compétences municipales. L'aide Paris Solidarité s'adresse ainsi aux personnes en situation de handicap, percevant les aides sociales auxquelles elles peuvent prétendre, et selon des critères de revenus et de résidence parisienne. Elle peut atteindre un montant mensuel maximum de 105 € pour une personne seule, et 205 € pour un couple.

En 2019, dans le 5e, on compte 122 bénéficiaires de Paris Solidarité en situation de handicap, soit **23 % des bénéficiaires AAH de l'arrondissement,** que l'on considère être le public cible de cette aide extra-légale : une proportion identique à celle observée à Paris.

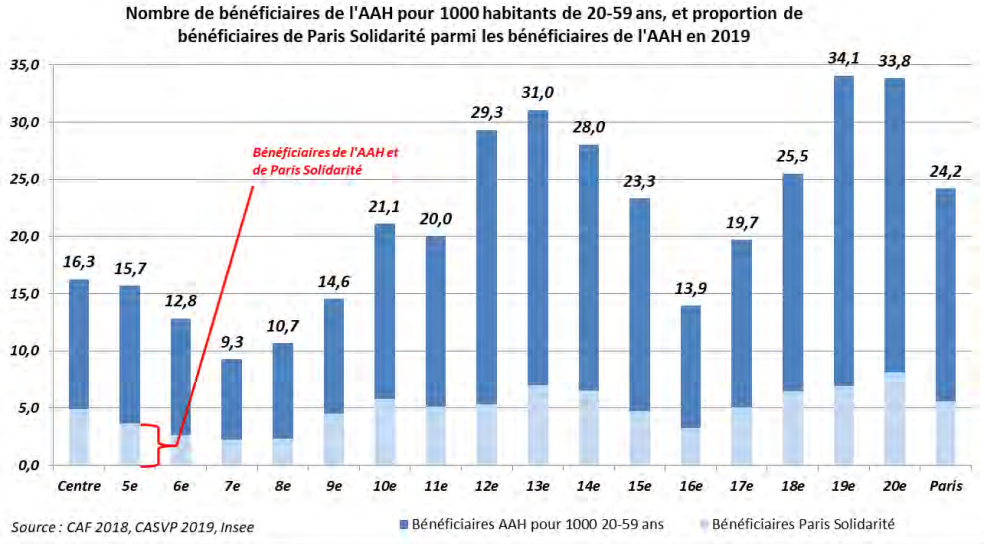

Les établissements à destination des personnes en situation de handicap

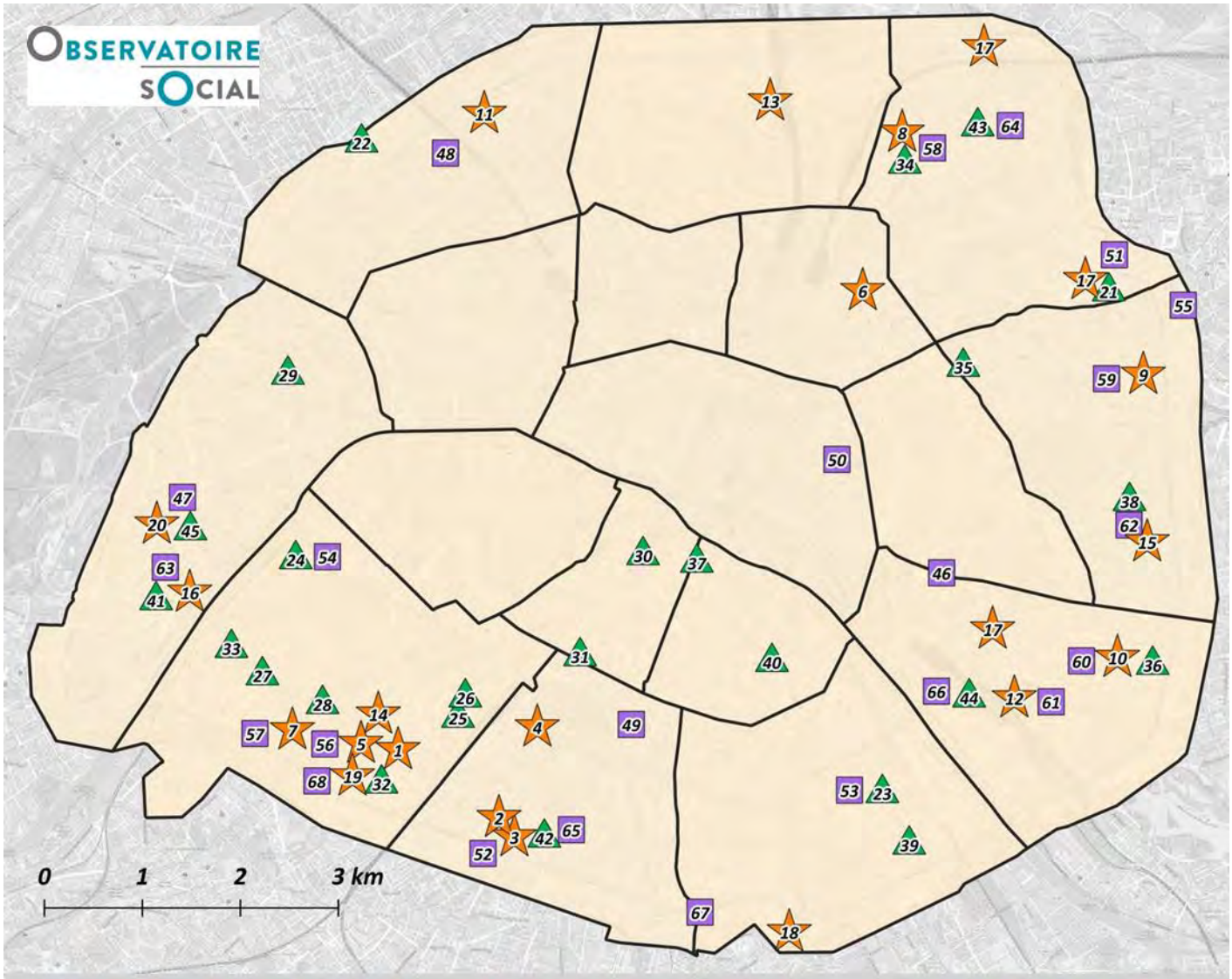

Foyers d'accueil médicalisé (FAM)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Simone Veil	33
2	Sainte Geneviève	66
3	Anne Bergunion	31
4	Résidence du Maine	56
5	Arche à Paris	15
6	Ecluses	30
7	Sainte Germaine	30
8	Pont de Flandre	8
9	Brunswic	20
10	Dumonteil	13
11	Batignolles	40
12	La Planchette	15
13	Centre Robert Doisneau	45
14	Romain Jacob	38
15	Maraichers	56
16	Foyers du 16éme	40
17	Fam Hors les Murs / Une maison en plus	20
18	Jean Faveris	60
19	La maison de Pénélope	17
20	Calvino	20

Note :
L'établissement n°17 se décompose en 3 sites différents dans les 12e (4 places) et 19e (16 places) arrondissements.

Foyers d'hébergement (FH)

21	Résidence Monténégro	32
22	Bernard Lafay	31
23	Michelle Darty 13	10
24	Michelle Darty 15	18
25	Jean Escudié	31
26	Marie-José Chérioux MJC	27
27	Turbulences	13
28	Arche à Paris 15ème	21
29	Arche à Paris 16ème	6
30	Resolux St Germain St Jacques	23
31	Les Pléiades	20
32	Simone Veil	3
33	Apollinaire	23
34	Pont de Flandre	9
35	Michel Cahen	41
36	Dumonteil	5
37	Espérance	21
38	Plein Ciel	38
39	Marco Polo	20
40	REA Colliard	16
41	Foyers du 16éme	40
42	Jean Moulin	15
43	Barbanégre	54
44	Bercy	18
45	Calvino (ex studio mozart)	8

Foyers de vie (FV)

46	Les Petites Victoires	6
47	Calvino	30
48	Retraite du 17ème (Bernard Lafay)	17
49	Miryam	26
50	Marie Laurencin	20
51	Résidence Monténégro	8
52	Saint Paul	6
53	Michelle Darty 13	15
54	Michelle Darty 15	6
55	Saint Joseph	36
56	Arche à Paris	8
57	Sainte Germaine	49
58	Pont de Flandre	7
59	Brunswic	40
60	Dumonteil	17
61	La Planchette	8
62	Camille Claudel	29
63	Foyers du 16ème	45
64	Barbanégre	10
65	Choisir son Avenir	12
66	Bercy	33
67	Kellermann	50
68	La maison de Pénélope	12

Les services d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap

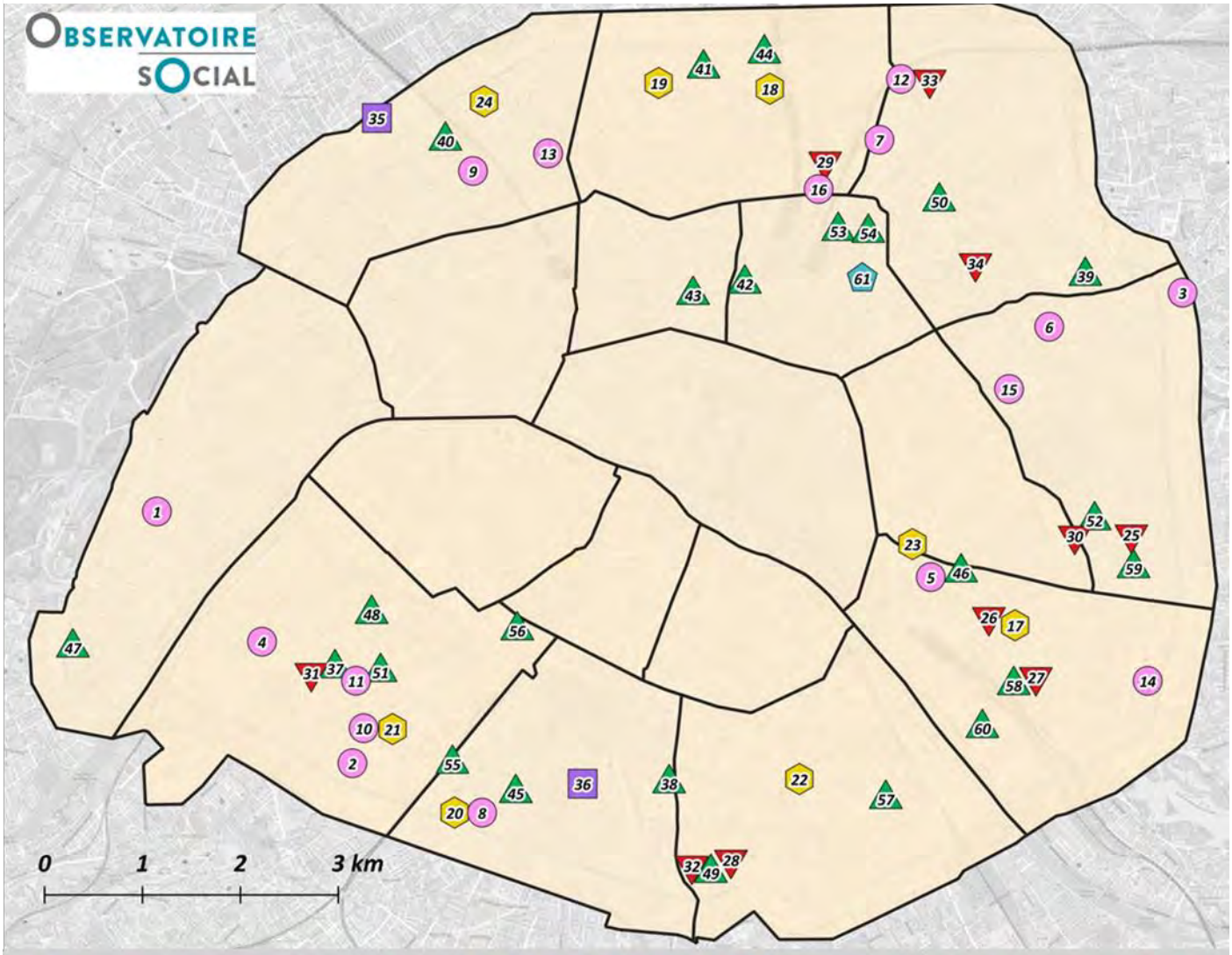

Centres d'activités de jour (CAJ)

N°	Nom de l'établissement	Capacité (nombre de places)
1	Mozart (rattaché au FV Calvino)	8
2	La Maison de Pénélope	6
3	Saint Joseph	24
4	CAJ-PSV	37
5	Robert Job	25
6	LES RIGOLES	40
7	Suzanne Aussaguel	45
8	Les Colombages	28
9	Cardinet	18
10	ASEI	40
11	Arche à Paris	19
12	Pont de Flandre	22
13	Bernard et Philippe Lafay	18
14	Dumonteil	18
15	Ménilmontant	35
16	L'ADAPT Les Trauma crâniens	36

Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM)

17	La Note bleue	25
18	Centre Robert Doisneau	15
19	CAJM Atypique - Le Relais	15
20	Les Colombages	20
21	Simone Veil	16

Centres d'activités de jour médicalisés (CAJM)

22	ASM13	10
23	Les Petites Victoires	12
24	Batignolles	6

SAMSAH

25	Samsah SOS Solidarité	30
26	La Note bleue	15
27	La Planchette	30
28	Prepsy	40
29	Falret	43
30	Charonne	35
31	La Maisonnée	20
32	APF	60
33	Pont de Flandre	35
34	Croix Saint Simon	40

Sections d'Adaptation Spécialisées (SAS)

35	Turbulences	12
36	Bernard Wybo	30

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

37	Vie et Avenir	31
38	Epi Insertion	40

Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

39	Maison des Champs	45
40	Saussure (Bernard Lafay)	24
41	Championnet	70
42	Iris Paris	65
43	Cadet	57
44	L'ADAPT – logements adaptés	40
45	Valentin Hauy	35
46	Falret	95
47	Gustave Beauvois	80
48	Roussin	89
49	APF	20
50	Aides	35
51	Arche à Paris	10
52	Arcat	105
53	Imaj	50
54	Centre Lionel	50
55	Logis	13
56	Aurore 15	50
57	Aurore 13	50
58	La Planchette	20
59	AMSAD 20	55
60	Didot Accompagnement	55

Service expérimental

61	Service de répit	12

6. Prévention et protection de l'enfance

L'aide sociale aux familles

Les aides aux familles vulnérables au titre de la protection de l'enfance

Par délégation des compétences départementales, les services du Centre d'Action Sociale sont en charge de l'instruction et la délivrance de l'Aide sociale à l'enfance : une aide financière ponctuelle destinée à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. Ainsi en 2019, **207 aides financières au titre de l'ASE financière ont été accordées aux familles du 5e arrondissement** (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année).

Les services sociaux scolaires

Au sein de chaque école parisienne et dans une logique de prévention, la Ville de Paris intervient en soutien aux enfants et aux familles par le biais du service social scolaire.

Dans l'arrondissement, pour l'année scolaire 2018-2019, **248 enfants et leurs familles ont été accompagnés** par ce service social. Le nombre d'enfants accompagnés a augmenté de +13 % sur le territoire, au contraire de la tendance à la baisse de l'activité observée à Paris sur la période. À noter toutefois que ces évolutions ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des familles du territoire, mais peuvent aussi bien s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (organisation des services et nombre de professionnel·le·s dans les services).

Les assistant.es socio-éducatif·ves au sein des écoles permettent à la fois d'apporter leur expertise sociale en soutien des personnels de l'Éducation nationale, et ont pour principale mission l'orientation et l'accompagnement des familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger, et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des « informations préoccupantes ».

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

L'entrée dans la protection de l'enfance : les informations préoccupantes

La **CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)** est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle est chargée de réceptionner les informations préoccupantes qui concernent des enfants parisiens, et d'en assurer le traitement et l'évaluation (qualification des IP, orientation vers les services sociaux pour évaluation de la situation, saisine du Parquet des Mineurs, des services de police, etc.).

En 2018, la CRIP a traité les **informations préoccupantes concernant 55 enfants mineurs de l'arrondissement,** un nombre en légère augmentation sur les dernières années (ils étaient 47 en 2016). A l'échelle parisienne, le nombre d'enfants concernés par des IP évolue à la hausse sur la période (+7 %).

Les Informations Préoccupantes traitées par la CRIP en 2018

À l'échelle parisienne, le rapport d'activité de la CRIP fait état des facteurs de risques ayant déclenché les informations préoccupantes reçues en 2018. Principal facteur de danger identifié par les acteurs émettant ces IP (y compris, avant évaluation sociale) : environ une IP sur 3 est motivée par la crainte d'un danger de violence psychologique. Viennent ensuite les suspicions de carences éducatives et les violences conjugales qui représentent l'une et l'autre 12 % des motifs de déclenchement de l'IP.

Parmi les situations reçues à la CRIP en 2018, 46 % concernent des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après requalifications des situations, la CRIP dénombre 3 499 informations préoccupantes à l'échelle parisienne pour l'année 2018, concernant 4 715 enfants. Après l'évaluation des situations de danger et l'orientation de certaines situations vers des réponses dites administratives (suivi socio-éducatif avec l'adhésion des familles), 1 720 signalements ont été adressés au Parquet des Mineurs cette même année.

Les mesures éducatives de milieu ouvert

Au titre de leurs missions de protection de l'enfance, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ont en charge le suivi des **mesures de milieu ouvert**, assurées par des opérateurs associatifs. Elles visent à proposer un accompagnement socio-éducatif des enfants et de leurs familles, considérés en danger dans leur milieu de vie.

Les **mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED)** sont des mesures administratives qui impliquent l'adhésion des parents. Les **mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)** font quant à elles suite à une décision judiciaire, et ne nécessitent pas d'accord des parents.

À la fin de l'année 2019, **44 enfants bénéficient d'une mesure de milieu ouvert** dans l'arrondissement. Une grande majorité d'entre elles sont des mesures judiciaires : 70 % d'AEMO, une proportion supérieure à la moyenne à Paris (60 %).

Entre 2016 et 2019, le nombre d'enfants pris en charge dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert évolue légèrement dans l'arrondissement (-5 enfants concernés). L'arrondissement fait partie des territoires parisiens au sein desquels ces accompagnements socio-éducatifs sont les moins répandus, proportionnelle au nombre d'enfants : environ **5 enfants sur 1 000** bénéficient d'une mesure éducative en milieu ouvert, contre environ 11 mineurs sur 1 000 à l'échelle de la capitale.

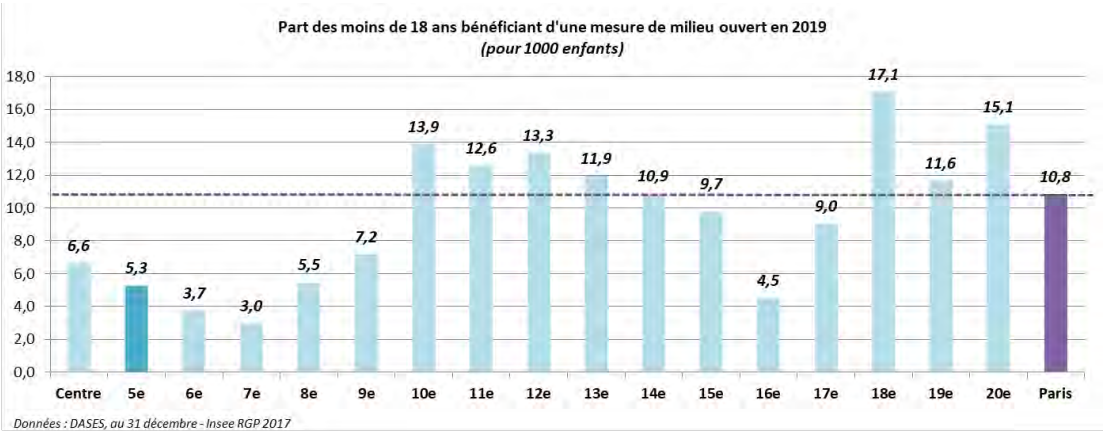

L'accueil des enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent être hébergés en famille d'accueil, en établissement d'accueil habilité par l'aide sociale à l'enfance (MECS : Maisons d'Enfants à Caractère Social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou dans un lieu de vie agréé par l'aide sociale à l'enfance.

Au 31 décembre 2019, parmi les enfants confiés à l'ASE et dont les parents résident à Paris, **ils sont seulement 11 au sein du 5e arrondissement.** L'arrondissement enregistre ainsi la plus faible proportion d'enfants concernés en comparaison de la moyenne parisienne : en 2019, **à peine plus d'1 enfant sur 1 000 est confié à l'ASE dans le 5e,** contre près de 6 sur 1 000 pour Paris.

En outre, les services parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance accueillent également des enfants dont la prise en charge n'est pas territorialisée, qu'il s'agissent d'enfants pupilles de l'État, de certaines situations non affectées à un secteur, de mineurs non accompagnés, ou de jeunes majeurs.

Au total, **4 854 enfants et jeunes de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement au sein de l'ASE fin 2019.**

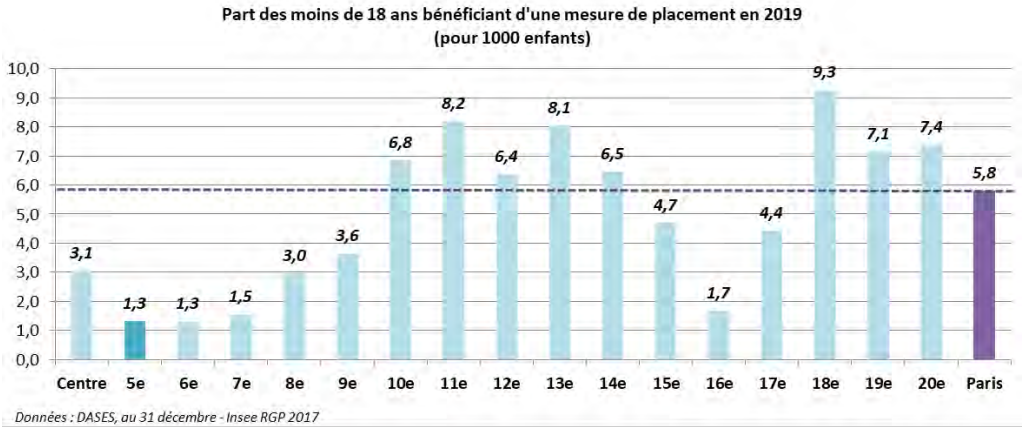

Les services parisiens de protection de l'enfance

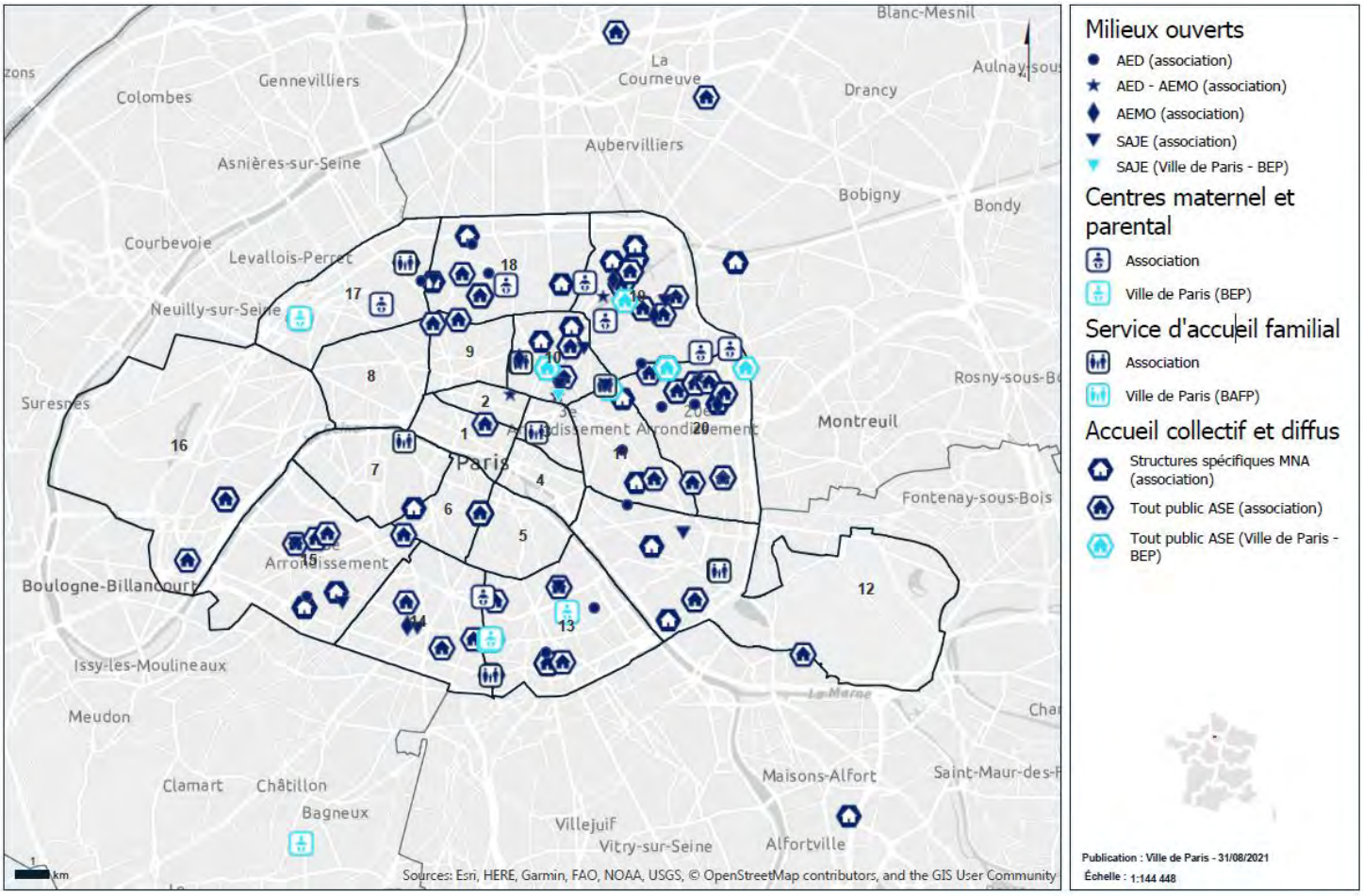

Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DASES, 2021

Glossaire

AAH : l'Allocation aux Adultes Handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEEH : l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous conditions de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La CAF verse 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee, et celles de la Dares/Pôle Emploi.

Le **recensement de la population de l'Insee** considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du **Bureau international du travail (BIT)** afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des **demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi**. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'Iris (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un Iris d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitants environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS).Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des Iris.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active/inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé un euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

Méthodologie et sources

Portraits sociaux d'arrondissements

Les portraits sociaux d'arrondissements s'inscrivent dans la démarche de territorialisation de l'action sociale engagée depuis 2016 à Paris. Ils visent à offrir une meilleure connaissance des territoires, à l'échelle la plus fine possible, afin d'appuyer l'action publique à destination des Parisien·ne·s, notamment les plus vulnérables.

Repères géographiques et cartographie

Les cartes d'arrondissements sont découpées en Iris (îlots regroupés pour l'information statistique) ainsi qu'en TRIRIS (ensembles regroupant trois IRIS). Ces échelles constituent les plus petites unités de diffusion de données infra-territoriales.

Un Iris compte en moyenne entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s, quelle que soit sa superficie. Les Iris ayant une grande superficie peuvent paraître visuellement plus importants, alors qu'ils sont parfois moins densément peuplés que des Iris beaucoup moins vastes (en raison des diverses emprises d'équipements et infrastructures).

Chaque arrondissement est également divisé en quartiers. Ceux-ci ont été définis en collaboration avec les Directions sociales de territoires et les mairies d'arrondissements, afin de respecter au mieux les réalités sociogéographiques de l'arrondissement, ainsi que les usages faits du territoire par les institutions et la population.

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Les services de la Ville de Paris : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (Dases), Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des Logements locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS)
- La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire Parisien du Handicap (OPH)
- L'Institut Nationale de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire Social de la Direction des Solidarités (Corentin Delrieu et Hayet Iguertsira)

Juillet 2022